



**Programme de l'Union européenne pour le Burkina Faso**

**CONTRAT CADRE BÉNÉFICIAIRES 2013**

**EuropeAid/132633/C/SER/Multi - Lot 2: Transport et Infrastructures**

**Contrat spécifique n° 2014/351-506**

**Programme d'Appui à la Politique Sectorielle – Eau Potable et  
Assainissement (PAPS-EPA)**

**Formulation du Programme Gouvernance du secteur eau et assainissement  
du Burkina Faso 2016-2030**

***Document de programme***

*Luis Alberto BRUSCO*

*Nestor Nkounkou LOKO*

*Juste Hermann NANSI*

*Version Final, Mai 2015*



Ce projet est financé par  
l'Union européenne

**COWI**

Un projet mis en œuvre par  
COWI

**MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES  
RESSOURCES HYDRAULIQUES, DE  
L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SECURITÉ  
ALIMENTAIRE (MARHASA)**



**Burkina Faso  
Unité, Progrès, Justice**

**Programme Gouvernance du secteur Eau et Assainissement du  
Burkina Faso 2016-2030**

**Version Finale - Juin 2015**

## Table des matières

<b>LISTE DES TABLEAUX</b> .....	<b>4</b>
<b>LISTE DES FIGURES</b> .....	<b>4</b>
<b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS</b> .....	<b>4</b>
<b>RESUME DU PROGRAMME GOUVERNANCE</b> .....	<b>7</b>
OBJECTIF GÉNÉRAL.....	7
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES.....	7
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES.....	7
RÉSULTATS ATTENDUS.....	8
ACTIONS.....	8
PÉRIODE D'EXÉCUTION ET PHASAGE.....	9
ANCRAGE INSTITUTIONNEL ET OUTILS DE MISE EN ŒUVRE.....	9
COÛTS ET FINANCEMENT.....	10
<b>1 INTRODUCTION</b> .....	<b>12</b>
<b>2 CADRE DE REFERENCE</b> .....	<b>13</b>
2.1 CADRE NATIONAL DE REFERENCE.....	13
2.1.1 <i>Gouvernance administrative</i> .....	14
2.1.2 <i>Gouvernance économique</i> .....	15
2.1.3 <i>Gouvernance locale</i> .....	15
2.2 CADRE SECTORIEL DE REFERENCE.....	16
<b>3 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT</b> .....	<b>19</b>
<b>4 DESCRIPTION DU PROGRAMME</b> .....	<b>20</b>
4.1 OBJECTIF GENERAL.....	20
4.2 ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	20
4.3 OBJECTIFS SPECIFIQUES ET RESULTATS ATTENDUS.....	21
4.4 ACTIONS ET PRODUITS ATTENDUS.....	22
4.5 HYPOTHÈSES ET PRÉREQUIS.....	26
4.6 GESTION DES RISQUES ET OBSTACLES.....	27
4.7 PÉRIODE D'EXÉCUTION ET PHASAGE.....	28
<b>5 ANCRAGE INSTITUTIONNEL</b> .....	<b>36</b>
5.1 CADRE INSTITUTIONNEL DE PILOTAGE ET DE MISE EN ŒUVRE.....	36
5.2 RESPONSABILITÉ DES ACTEURS.....	37
<b>6 SUIVI-EVALUATION</b> .....	<b>38</b>
6.1 DISPOSITIF ET PROCÉDURES DE SUIVI-ÉVALUATION.....	38
6.2 CADRE LOGIQUE.....	39
<b>7 BUDGET PRÉVISIONNEL ET MODALITÉS DE FINANCEMENT</b> .....	<b>48</b>
7.1 BUDGET.....	48
7.2 MODALITÉS DE FINANCEMENT.....	51
<b>ANNEXES</b> .....	<b>53</b>
ANNEXE 1 : FICHES D'ACTION.....	54

<i>Action A111 : Amélioration de la stabilité et des performances du cadre institutionnel et du dispositif de pilotage du secteur.....</i>	<i>54</i>
<i>Action A112 : Renforcement de la mise en œuvre de la déconcentration/décentralisation dans le secteur.....</i>	<i>57</i>
<i>Action A113 : Renforcement de la transparence/efficacité/ efficience dans la gestion du secteur au niveau central, déconcentré et communal.....</i>	<i>60</i>
<i>Action A211 : Développement des compétences techniques et managériales de l'administration en charge de la politique.....</i>	<i>63</i>
<i>Action A212 : Création d'un environnement favorable à la contribution du secteur privé .....</i>	<i>65</i>
<i>Action A213 : Création d'un environnement favorable à la contribution des organisations de la société civile .....</i>	<i>67</i>
<i>Action A311 : Production de données fiables d'aide à la décision aux niveaux national et local.....</i>	<i>69</i>
<i>Action A321 : Amélioration de l'efficacité de la communication relative à la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau .....</i>	<i>72</i>
<i>Action A411 : Renforcement de l'intégration du Genre et des Droits Humains dans le secteur de l'eau</i>	<i>74</i>
ANNEXE 2 : DÉTAIL DU BUDGET.....	76
ANNEXE 3 : FICHE D'OPÉRATIONNALISATION DES INDICATEURS .....	77
<i>Fiche n°1 : Indicateur IE1.....</i>	<i>77</i>
<i>Fiche n°2 : Indicateur IE2.....</i>	<i>78</i>
<i>Fiche n°3 : Indicateur IE3.....</i>	<i>79</i>
<i>Fiche n°4 : Indicateur IR11 .....</i>	<i>80</i>
<i>Fiche n°5 : Indicateur IR21 .....</i>	<i>81</i>
<i>Fiche n°6 : Indicateur IR31 .....</i>	<i>82</i>
<i>Fiche n°7 : Indicateur IR32 .....</i>	<i>83</i>
<i>Fiche n°8 : Indicateur IR41 .....</i>	<i>84</i>
<i>Fiche n°10 : Indicateur IA1111 .....</i>	<i>85</i>
<i>Fiche n°11 : Indicateur IA1112 .....</i>	<i>86</i>
<i>Fiche N°13 : Indicateur IA1121.....</i>	<i>87</i>
<i>Fiche n°14 : Indicateur IA1122 .....</i>	<i>88</i>
<i>Fiche n°15 : Indicateur IA1123 .....</i>	<i>89</i>
<i>Fiche n°16 : Indicateur IA1131 .....</i>	<i>90</i>
<i>Fiche n°17 : Indicateur IA1132 .....</i>	<i>91</i>
<i>Fiche n°18 : Indicateur IA2111 .....</i>	<i>92</i>
<i>Fiche n°19 : Indicateur IA2121 .....</i>	<i>93</i>
<i>Fiche n°20 : Indicateur IA2122 .....</i>	<i>94</i>
<i>Fiche n°21 : Indicateur IA2131 .....</i>	<i>95</i>
<i>Fiche n°22 : Indicateur IA2132 .....</i>	<i>96</i>
<i>Fiche n°23 : Indicateur IA3111 .....</i>	<i>97</i>
<i>Fiche n°24 : Indicateur IA3112 .....</i>	<i>98</i>
<i>Fiche n°25 : Indicateur IA3211 .....</i>	<i>99</i>
<i>Fiche n°26 : Indicateur IA3212 .....</i>	<i>100</i>
<i>Fiche n°27 : Indicateur IA3212 .....</i>	<i>101</i>
<i>Fiche n°28 : Indicateur IA4114 .....</i>	<i>102</i>
<i>Fiche n°29 : Indicateurs IP.....</i>	<i>103</i>
ANNEXE 4 : TABLEAUX SYNTHÉTIQUES DU DIAGNOSTIC DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT (2007-2015).....	104

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Objectifs spécifiques, résultats et actions .....	8
Tableau 2 : Budget réparti par objectifs spécifiques et par phase (x1000 CFA) .....	10
Tableau 3 : Plan de financement.....	11
Tableau 4 : Actions et produits attendus .....	22
Tableau 5 : Risques, obstacles et mesures d'atténuation.....	27
Tableau 6 : Description détaillée de la phase 1 du programme .....	29
Tableau 7 : Description sommaire des phases 2 et 3 du programme.....	32
Tableau 9 : Cadre logique.....	40
Tableau 10 : Répartition du budget par Objectifs spécifiques et par Phase (x1000 FCFA).....	48
Tableau 11 : Répartition du budget par Action et par Phase (x1000 FCFA).....	48
Tableau 12 : Répartition du budget par Action et par Ligne budgétaire .....	50
Tableau 13 : Plan de financement.....	51

## Liste des figures

Figure 1 : Logigramme du programme.....	39
Figure 2 : Répartition du budget par ligne budgétaire.....	50

## Sigles et abréviations

ABS	: Appui Budgétaire Sectoriel
AEP	: Approvisionnement en Eau Potable
AEPA	: Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AEPHA	: Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement
AEPS	: Adduction d'Eau Potable Simplifié
AFD	: Agence Française de Développement
AFDH	: Approche Fondée sur les Droits Humains
AGETEER	: Agence d'Exécution des Travaux Eau et de l'Équipement Rural
AH	: Aménagements Hydrauliques
AMOC	: Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage Communale
ANP-	: Association Nationale des Professionnels du secteur de l'Eau Potable et de
SEPAB	l'Assainissement du Burkina
APD	: Aide Publique au Développement
Asdi	: Agence suédoise de coopération internationale
ASCE	: Autorité Supérieure de Contrôle de l'Etat
AUE	: Association des Usagers de l'Eau
BAD	: Banque Africaine de Développement
BD-INOH	: Base de Données de l'Inventaire National des Ouvrages Hydrauliques
BDSNIEau	: Base de Données SNIEau
BPO	: Budget Programme par Objectif

CAD/OCDE	: Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques
CaPa	: Cadre Partenarial entre le gouvernement et les PTF
CASEM	: Conseil d'Administration du Secteur Ministériel
CASPEA	: Composante d'Appui au Secteur Privé Eau et Assainissement
CC-EPA	: Cadre de Concertation des associations et ONG du secteur AEPHA
CDMT	: Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CFE	: Contribution Financière en matière d'Eau
CGAB	: Cadre Général d'Organisation des Appuis Budgétaires
CID	: Circuit Informatisé de la Dépense publique
CIFE	: Circuit Intégré des Financements Extérieurs
CISAB	: Comité Interministériel de Suivi de la mise en œuvre de l'ABS
CISE	: Comité Inter-Service de l'Eau
CLE	: Comité Local de l'Eau
CNEau	: Conseil National de l'Eau
CNP	: Comité National de Pilotage
CREau	: Conseil Régional de l'Eau
CRP	: Comité Régional de Pilotage
CSD-EA	: Cadre Sectoriel de Dialogue « Eau et Assainissement »
CST-EA-CV	: Commission Sectorielle et Thématique Eau, Assainissement- Cadre de Vie
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CSPS	: Centre de Santé et de Promotion Sociale
CTE	: Comité Technique de l'Eau
CUI	: Cadre Unifié d'Intervention
CVD	: Conseil Villageois de Développement
DANIDA	: Agence Danoise pour la coopération internationale
DEIE	: Direction des Etudes et de l'Information sur l'Eau
DH	: Droits Humains
DHD	: Développement Humain Durable
DGAEUE	: Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excréta
DGCOOP	: Direction Générale de la Coopération
DGESS	: Direction Générale des Etudes et des statistiques Sectorielles
DGRE	: Direction Générale des Ressources en Eau
DLSO	: Direction de la Législation et du Suivi des Organismes de gestion des ressources en eau
DMP	: Direction des Marchés Publics
DP-PPP	: Direction de la Promotion du PPP
DREAHA	: Direction Régionale de l'Eau, des Aménagements Hydrauliques et de l'Assainissement
EUE	: Eaux Usées et Excreta
FCFA	Franc des communautés financières d'Afrique
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GIZ	: Coopération technique internationale allemande au développement
GTC	: Groupe Technique de Coordination
IDE	: Investissements Directs Etrangers
IEC	: Information Education et Communication
IMS	: Intermédiation Sociale
INOH	: Inventaire National des Ouvrages Hydrauliques

INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
IP	: Investissement Privé
IRC	: Centre international pour l'eau et l'assainissement
JICA	: Agence japonaise de coopération internationale
KfW	: Agence allemande de crédit pour la reconstruction et le développement
LCCA	: Approche d'évaluation des coûts de services pérennes
LFI	: Loi de Finances Initiale
MASA	: Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire
MEAHA	: Ministère de l'eau, des aménagements hydrauliques et de l'assainissement
MEF	: Ministère de l'économie et des finances
MOC	: Maitrise d'Ouvrage Communale
MOD	: Maitrise d'Ouvrage Déléguée
NTIC	: Nouvelles technologies d'information et e communication
ONEA	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OSC	: Organisation de la Société Civile
PAGIRE	: Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAR	: Programme d'Appui à la Reforme
PDC-AEPA	: Plan de développement communal – AEPA
PDRH	: Plan de Développement e Ressources Humaines
PEA	: Point d'Eau Autonome
PEA GIZ	: Programme Eau et Assainissement GIZ
PEM	: Point d'Eau Moderne
PFC	: Protocole de Financement Commun
PGEA	Programme Gouvernance du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement
PMH	: Pompe à Motricité Humaine
PN-AEPA	: Programme National d'Approvisionnement en eau Potable et d'Assainissement . Programme National de Bonne Gouvernance
PNBG	: Partenariat Public Privé
PPP	: Plan de Travail et Budget Annuel
PTBA	: Partenaires Techniques et Financiers
PTF	: Revue à mi-parcours 2013
RMP 2013	: Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SCADD	: Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDAGE	: Système National d'Information sur l'Eau
SNIEau	: Système d'Information Géographique - OMD
SIG –OMD	: Stratégie de Renforcement des Finances Publiques
SRFP	: Secrétariat Permanent / PAGIRE
SP/PAGIRE	

## RESUME DU PROGRAMME GOUVERNANCE

### Objectif général

Le Programme Gouvernance du secteur Eau et Assainissement (PGEA) vise à contribuer à l'atteinte de l'objectif spécifique n°5 de la politique nationale de l'eau : Améliorer la gouvernance du secteur de l'eau

### Orientations stratégiques

La mise en œuvre du PGEA se basera sur les cinq orientations stratégiques majeures suivantes:

1. **Identifier et mettre en œuvre des solutions appropriées pour surmonter les freins et obstacles structurels et procéduriers à l'efficacité** de la mobilisation et de la gestion des financements pour les investissements.
2. **Renforcer les fonctions régaliennes de pilotage et de coordination sectoriels** (y compris législation, réglementation, la régulation, le suivi-évaluation sectoriel, pilotage, promotion du Genre et des droits humains, la communication, le développement des RH et capacités managériales).
3. **Développer les conditions de la maîtrise d'ouvrage effective aux niveaux communale ou intercommunale.**
4. **Développer les conditions pour assurer un financement souverain et durable du secteur** de l'eau par l'accroissement des financements internes innovants.
5. **Promouvoir la veille et le contrôle citoyens** pour l'accès universel à l'eau et à l'assainissement.

### Objectifs spécifiques

De façon opérationnelle, le PGEA vise à :

OS1 : Améliorer l'efficacité du pilotage et de la coordination du secteur

OS2 : Améliorer l'efficacité des interventions de tous les acteurs du secteur

OS3 : Améliorer l'efficacité du suivi-évaluation et de la communication du secteur

OS4 : Assurer une prise en compte effective du genre et des droits humains dans le secteur eau et assainissement

## Résultats attendus

Les résultats attendus du PGEA sont :

R11 : L'efficacité du pilotage et de la coordination du secteur est améliorée

R21 : L'efficacité des interventions du secteur est améliorée

R31 : L'efficacité du suivi-évaluation du secteur est améliorée

R32 : L'efficacité de la communication du secteur est améliorée

R41 : La prise en compte du genre et des droits humains est effective dans le secteur

## Actions

Les actions relatives à chaque objectif spécifique et sur la base des orientations stratégiques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 1 : Objectifs spécifiques, résultats et actions**

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions
OS1 : Améliorer l'efficacité du pilotage et de la coordination du secteur	R11 : L'efficacité du pilotage et de la coordination du secteur est améliorée	A111 : Amélioration de la stabilité et des performances du cadre institutionnel et du dispositif de pilotage du secteur
		A112 : Renforcement de la mise en œuvre de la déconcentration/décentralisation dans le secteur
		A113 : Renforcement de la transparence/efficacité/ efficacité dans la gestion du secteur au niveau central, déconcentré et communal
OS2 : Améliorer l'efficacité des interventions de tous les acteurs	R21 : L'efficacité des interventions des acteurs du secteur est améliorée	A211 : Développement des compétences techniques et managériales de l'administration en charge de la politique nationale de l'eau, de la société civile et du secteur privé
		A212 : Création d'un environnement favorable à la contribution du secteur privé
		A213 : Création d'un environnement favorable à la contribution des

Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Actions
		organisations de la société civile
OS3 : Améliorer l'efficacité du suivi-évaluation et de la communication du secteur	R31 : L'efficacité du suivi-évaluation du secteur est améliorée	A311 : Production de données fiables d'aide à la décision aux niveaux national et local
	R32 : L'efficacité de la communication du secteur est améliorée	A321 : Amélioration de l'efficacité de la communication relative à la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau
OS4 : Assurer une prise en compte effective du genre et des droits humains	R41 : La prise en compte du genre et des droits humains est effective dans le secteur	A411 : Renforcement de l'intégration du Genre et des Droits Humains dans le secteur de l'eau

## Période d'exécution et phasage

Le PGEA sera mis en œuvre de 2016 à 2030 à travers les trois phases opérationnelles suivantes :

**Phase 1 (2016-2020) : Amélioration de l'existant et prospection**

**Phase 2 (2021-2025) : Mise en œuvre des réformes**

**Phase 3 (2026-2030) : Pérennisation des acquis**

## Ancrage institutionnel et outils de mise en œuvre

Le PGEA sera exécuté sous la tutelle technique et administrative du **Ministère chargé de l'eau** et sous la tutelle financière du **Ministère chargé des finances**. Au sein du ministère chargé de l'eau, le PGEA va démarrer en s'appuyant sur les structures existantes au niveau central et au niveau déconcentré. Conformément aux activités prévues pour la phase 1 du programme, d'importantes réformes institutionnelles sont attendues en vue d'améliorer l'efficacité du secteur. La mise en œuvre et le pilotage du PGEA seront donc adaptés à la nouvelle configuration institutionnelle issue de ces réformes. Dans tous les cas, le cadre institutionnel permettra d'assurer d'une part l'appropriation et la mise en œuvre efficace du programme par les services de l'Etat dans le cadre de leurs missions régaliennes, et

d'autre part, d'assurer les contributions efficaces des collectivités territoriales, du secteur privé et de la société civile dans leurs rôles respectifs.

Pour sa mise en œuvre, le programme s'appuiera sur la description des responsabilités opérationnelles des différents acteurs concernés au sein du ministère chargé de l'eau et sur le dispositif et les procédures de suivi-évaluation qui sont prévus.

## Coûts et financement

Le budget total du programme de 2016 à 2030 est estimé à 60.192.150.000 francs CFA répartis comme suit :

**Tableau 2 : Budget réparti par objectifs spécifiques et par phase (x1000 CFA)**

Objectifs spécifiques	Coûts (x 1000 FCFA)			
	2016-2020	2021-2025	2026-2030	Total
OS1 : Améliorer l'efficacité du pilotage et de la coordination du secteur	14 102 750	9 534 800	8 521 850	32 159 400
OS2 : Améliorer l'efficacité des interventions de tous les acteurs du secteur	6 985 050	7 634 100	3 833 700	18 452 850
OS3 : Améliorer l'efficacité du suivi-évaluation et de la communication du secteur	4 547 400	1 806 500	1 556 500	7 910 400
OS4 : Assurer une prise en compte effective du genre et des droits humains dans le secteur eau et assainissement	806 500	556 500	306 500	1 669 500
<b>Total</b>	<b>26 441 700</b>	<b>19 531 900</b>	<b>14 218 550</b>	<b>60 192 150</b>

Le PGEA ne disposant pas de financement acquis à son démarrage, l'ensemble des coûts évalués correspondent aux besoins de financement.

Le PGEA sera financé à environ 24% par le Gouvernement burkinabé à partir du budget national, soit un montant total de 14,5 milliards de FCFA.

Le reste des besoins de financement sera couvert par les Partenaires au développement soit une contribution total de 45,6 milliards de FCFA.

Le plan de financement vise une responsabilité dégressive des partenaires au développement, qui sera compensée par une responsabilité progressive du Gouvernement, dans l'optique de la pérennité et de la durabilité.

**Tableau 3 : Plan de financement**

Ressources	Plan de financement (x1000 FCFA)							
	2016-2020		2021-2025		2026-2030		Total	
Budget national (ressources propres)	3 966 255	15%	4 882 975	25%	5 687 420	40%	14 536 650	24,15%
Partenaires de développement	22 475 445	85%	14 648 925	75%	8 531 130	60%	45 655 502	75,85%
Total	26 441 700	100%	19 531 900	100%	14 218 550	100%	60 192 150	100%

Par rapport à l'appui des partenaires de développement, les trois modalités opérationnelles suivantes sont envisagées :

- L'appui budgétaire ;
- Le panier commun de financement ;
- L'aide projet

# 1 INTRODUCTION

L'objectif général de la politique nationale de l'eau est de contribuer au développement durable du pays, en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau, dans un environnement particulièrement affecté par les changements climatiques et dans le respect d'une gestion intégrée des ressources en eau. L'un des objectifs spécifiques de la politique nationale de l'eau est d'améliorer la gouvernance du secteur de l'eau.

La Politique nationale de l'eau est déclinée au plan opérationnel pour la période de 2016 à 2030, en cinq programmes majeurs dont le Programme Gouvernance du secteur de l'Eau et de l'Assainissement (PGEA). Le PGEA a un caractère stratégique et transversal par rapport aux quatre autres programmes techniques d'opérationnalisation de la politique nationale de l'eau. A ce titre, le PGEA constituera un facteur d'impulsion de l'ensemble des acteurs du secteur vers plus d'efficacité, d'efficience, de durabilité et d'obligation de rendre compte.

La formulation du PGEA s'est appuyée sur un diagnostic de la gouvernance du secteur<sup>1</sup> réalisé entre janvier et mars 2015. Ce diagnostic examine la gouvernance du secteur autant sous l'angle des performances du secteur entre 2005 et 2014, que sous l'angle des enjeux pour la période de 2016 à 2030.

Le processus d'élaboration du PGEA a été participatif avec la consultation de tous les acteurs stratégiques concernés par les différentes thématiques du programme.

Le document du programme se structure autour des points suivants :

- Le cadre de référence du programme
- La synthèse du diagnostic
- La description
- Le cadre de suivi-évaluation
- L'ancrage institutionnel
- Le budget et le financement

---

<sup>1</sup> MARHASA, 2015, Formulation du Programme Gouvernance du secteur Eau et Assainissement : Rapport de diagnostic, version finale, mars 2015.

## 2 CADRE DE REFERENCE

### 2.1 Cadre national de référence

A niveau national les principaux référentiels permettant d’appréhender la thématique de la gouvernance du secteur sont :

- La vision prospective et les stratégies « Burkina 2025 » ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD, 2011-2015).
- la Politique Nationale de Bonne Gouvernance (2005 - 2015) ;

Avec le référentiel « Burkina 2025 », la vision ou futur voulu pour le Burkina Faso se formule ainsi : « **le Burkina Faso, une nation solidaire, de progrès et de justice, qui consolide son respect sur la scène internationale** ».

Aux titres des stratégies identifiées pour réaliser cette vision, quelques-unes ont été retenues (à titre illustratif) pour contribuer au cadrage du PGEA. La vision prévoit la promotion d’une nation de justice à travers entre autre l’Etat de droit dont **le respect des droits humains** constitue une facette et le socle ultime de l’organisation juridique. Pour l’édification d’une nation qui consolide son respect sur la scène internationale, il est prévu entre autre la **consolidation de la gouvernance administrative, la promotion de la bonne gouvernance politique (à travers entre autre le respect des droits humains), la promotion de la bonne gouvernance économique, la promotion de la bonne gouvernance locale et la promotion de l’égalité des genres.**

Le code général des collectivités territoriales détermine **l’orientation de la décentralisation, les compétences et moyens d’action, les organes et l’administration des collectivités territoriales.** La décentralisation consacre le droit des collectivités territoriales à s’administrer librement et à gérer des affaires propres en vue de promouvoir le développement à la base et de **renforcer la gouvernance locale.**

La SCADD retient quatre (4) axes stratégiques pour relever le défi de l’accélération de la croissance et du développement durable. Ce sont : (i) le développement des piliers de la croissance accélérée, (ii) **la consolidation du capital humain et la promotion de la protection sociale,** (iii) **le renforcement de la bonne gouvernance,** (iv) la prise en compte des priorités transversales dans les politiques et programmes de développement. Ces différents axes se complètent et interagissent pour réaliser les objectifs de la croissance

accélérée et du développement durable. Pour la mise en œuvre de la SCADD, il est prévu entre autre le renforcement de la gouvernance économique, le renforcement de la gouvernance politique, le renforcement de la gouvernance administrative et la consolidation de la gouvernance locale.

Le document de « Politique Nationale de Bonne Gouvernance (PNBG) 2005 – 2015 » indique que : « **La bonne gouvernance est généralement admise et comprise comme l'exercice de l'autorité économique, politique et administrative en vue de gérer les affaires d'un pays à tous les niveaux. Elle englobe les mécanismes, les processus et les institutions par le biais desquels les citoyens expriment leurs intérêts, exercent leurs droits juridiques, assument leurs obligations et auxquels ils s'adressent en vue de régler leurs différends.** »

En outre elle considère que : « Cette pratique de la bonne gouvernance est indispensable à la consolidation de l'Etat de droit et au raffermissement de la démocratie au Burkina Faso. »

Trois des axes prioritaires en matière de bonne gouvernance sont identifiés comme pertinents pour la gouvernance du secteur eau et assainissement. Il s'agit de la gouvernance administrative, de la gouvernance économique et de la gouvernance locale.

### **2.1.1 Gouvernance administrative**

La gouvernance administrative englobe le système d'action publique par lequel les politiques publiques sont conçues, mises en œuvre et évaluées par l'appareil administratif. Elle inclut l'ensemble des services publics, c'est-à-dire l'ensemble organisé des ressources humaines, matérielles et financières mises en œuvre par l'Etat en vue de la satisfaction des besoins des administrés pour l'exercice d'activités d'intérêt général. L'administration publique est au cœur de la gouvernance administrative.

Le document de politique nationale de bonne gouvernance permet d'appréhender les orientations stratégiques suivantes pour le secteur de l'eau et de l'assainissement en ce qui concerne la gouvernance administrative :

1. consolider les institutions et les administrations de l'Etat, afin d'améliorer leurs performances, leur efficacité et leur efficience ;
2. mettre en place une stratégie nationale de promotion des Technologies de l'Information et de la Communication ;
3. veiller à une gestion saine et transparente des affaires publiques ;
4. mettre en œuvre la politique gouvernementale en matière de déconcentration des services de l'Etat.

### **2.1.2 Gouvernance économique**

La gouvernance économique regroupe les processus de prise de décisions qui ont une incidence sur les activités économiques du pays et ses relations économiques avec les autres nations. Elle a incontestablement des répercussions importantes sur l'équité, la pauvreté et la qualité de vie. La gouvernance économique se réfère aussi à la structure des rapports économiques et aux règles qui régissent la production et la distribution des biens et services dans une société donnée.

Le document de politique nationale de bonne gouvernance en ce qui concerne la gouvernance économique permet d'appréhender les orientations stratégiques suivantes pour le secteur de l'eau et de l'assainissement :

1. intensifier la politique de promotion du secteur privé, en incluant toutes les branches de l'activité économique, en ayant pour souci la préservation et l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie ;
2. améliorer la participation de la femme au processus de développement économique ;
3. renforcer les capacités de pilotage et de gestion stratégique du développement national ainsi que celles de conception, de formulation, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques sectorielles ou régionales ;
4. améliorer la coordination de l'aide ;
5. améliorer l'efficacité et le contrôle de la gestion des ressources publiques ;
6. renforcer la coordination de la lutte contre la corruption et les autres crimes économiques.

### **2.1.3 Gouvernance locale**

La gouvernance locale peut être comprise comme l'exercice de l'autorité politique, économique et administrative par les collectivités territoriales. Elle implique d'abord un transfert de compétences aux collectivités territoriales en vue de leur permettre de prendre leur destinée en main. Elle implique également la participation des populations à la base à la gestion de la cité à travers l'élection des autorités locales et des assemblées locales représentatives. Elle implique enfin l'autonomie des collectivités territoriales dans la gestion de leurs ressources, la définition de leurs moyens de développement et d'exploitation de leurs ressources et de leurs priorités.

Pour cette dimension, la politique nationale de bonne gouvernance permet d'appréhender les orientations stratégiques suivantes:

1. renforcer les capacités des acteurs de la gouvernance au niveau local ;
2. parachever la mise en place des collectivités territoriales et assurer le transfert harmonieux des compétences et des moyens correspondants ;
3. assurer le fonctionnement efficace des collectivités territoriales ;
4. préserver et/ou mettre en place des mécanismes et normes efficaces de gestion de l'environnement et des ressources naturelles ;
5. prévenir les conflits internes liés à l'exploitation des ressources naturelles et à la gestion de l'environnement ;
6. édifier des économies locales fortes contribuant à la lutte contre la pauvreté.

## 2.2 Cadre sectoriel de référence

Le principal référentiel sectoriel est **la Politique Nationale de l'Eau**. Son objectif général est de contribuer au développement durable du pays, en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau, dans un environnement particulièrement affecté par les changements climatiques et dans le respect d'une gestion intégrée des ressources en eau.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

1. Satisfaire durablement les besoins en eau, en quantité et en qualité, d'une population en croissance, d'une économie en développement, et des écosystèmes naturels, dans un environnement physique affecté particulièrement par les changements climatiques, et peu propice à la reconstitution et à la mobilisation de la ressource.
2. Contribuer à la réalisation de la sécurité alimentaire et au développement de l'emploi en milieu rural, afin de prendre part activement à la lutte contre la pauvreté.
3. Assurer un assainissement durable des eaux usées et excréta
4. Assurer la protection des hommes et des biens contre les actions agressives de l'eau, dans un environnement particulièrement affecté par les changements climatiques.
5. Améliorer la gouvernance du secteur de l'eau à travers notamment : (i) le financement durable du secteur de l'eau ; (ii) la promotion de la recherche et le renforcement des capacités des acteurs ; et (iii) la promotion de la coopération régionale en matière d'eau partagée.

Le programme gouvernance contribue directement à l'atteinte de l'objectif spécifique 5 de la politique nationale. En outre, il contribue indirectement à l'ensemble des objectifs spécifiques de la politique nationale de l'eau à travers le ciblage de la gouvernance et l'efficacité du secteur.

Tenant compte des objectifs globaux de développement, de la vision et des principes de gestion de l'eau et du contexte du pays, les trois orientations suivantes sont retenues par la politique nationale de l'eau : 1) Assurer le droit d'accès universel à l'eau et l'assainissement ; 2) Améliorer la connaissance et la gestion des ressources en eau du pays et 3) Promouvoir le développement durable.

La mise en œuvre de la Politique nationale de l'eau s'inspire des principes énoncés dans la Constitution du Burkina Faso et dans les différents textes de politique, de stratégie ou des textes législatifs ainsi que de principes de gestion de l'eau développés au niveau international notamment dans les instruments internationaux liant le Burkina Faso. Les différents principes de la politique nationale de l'eau doivent contribuer à asseoir la bonne gouvernance dans le secteur de l'eau pour faciliter la réalisation du développement durable. Les principes retenus par la politique nationale de l'eau et ayant un lien direct avec les enjeux de gouvernance du secteur, tel que définis dans le cadre du programme gouvernance, sont les suivants : principe d'équité ; principe de subsidiarité ; principe de développement harmonieux des différentes régions du pays ; principe d'information et de participation ; principe d'égalité ; principe de précaution ; principe du genre ; principe de prévention ; principe de redevabilité ; principe de non régression et principe de partenariat.

Pour opérationnaliser la politique nationale de l'eau en ce qui concerne l'amélioration de la gouvernance du secteur, le Ministère chargé de l'eau a précisé pendant le processus de formulation, les thématiques sur lesquelles le programme sera focalisé:

1. Cadre institutionnel et dispositif de pilotage
2. Gestion des ressources financières et matérielles
3. Programmation, budgétisation et financement
4. Suivi-évaluation
5. Législation et réglementation
6. Communication
7. Ressources humaines et capacités managériales
8. Décentralisation et déconcentration
9. Contribution du secteur privé
10. Contribution des organisations de la société civile

11. Prise en compte des droits humains

12. Prise en compte du genre

Ainsi, on retiendra que **le Programme Gouvernance désigne la stratégie et les actions pouvant contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau par l'amélioration des cadres règlementaire et institutionnel, des dispositifs de pilotage et de suivi évaluation du secteur de l'eau et de l'assainissement et d'assurer la prise en compte de aspects transversaux liés aux thématiques précitées.**

Les fonctions faisant partie des attributions des structures transversales du Ministère sont prises en compte dans le programme gouvernance. Dans cet esprit le programme gouvernance prolonge et approfondit le programme "pilotage et soutien" du budget programme 2015-2017 du ministère chargé de l'eau.

Les autres thématiques transversales telles que le genre, les droits humains, la décentralisation ont deux niveaux de traitement : (i) au niveau du programme gouvernance : orientation stratégique, production/harmonisation des outils, suivi et capitalisation des actions, (ii) au niveau des programmes techniques : mise en œuvre opérationnelle et remontée des données.

Il ressort donc clairement de ces différents éléments de cadrage et de précision, que **la gouvernance du secteur eau et assainissement, telle qu'elle est définie et traitée par le Programme Gouvernance est à distinguer de la gouvernance de la ressource en eau telle que définie dans la politique nationale de l'eau et couverte par le programme GIRE** : *« La bonne gouvernance appliquée au domaine des ressources en eau désigne la manière dont les questions d'eau sont gérées par l'autorité publique et plus particulièrement les modalités et le degré de prise en compte des intérêts des populations dans la définition et la mise en œuvre de la politique nationale des ressources en eau. Cette gouvernance englobe les mécanismes, les processus et les institutions par le biais desquels les citoyens expriment leurs intérêts, exercent leurs droits juridiques, assument leurs obligations et auxquels ils s'adressent en vue de régler leurs différends »*. Dans ce même ordre d'idées, la question transversale des changements climatiques déjà prise en charge dans le programme GIRE, ne sera pas traitée de manière spécifique dans le programme gouvernance.

### **3 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le diagnostic de la gouvernance du secteur eau et assainissement (dont une synthèse est présentée en annexe 4), fait apparaître de nombreux acquis induits par la dynamique de l'approche programmatique du PN-AEPA et du PAGIRE entre 2005 et 2014. Les plus importants sont sans doute l'affirmation du rôle de l'Etat dans la conduite de la politique sectorielle, la mobilisation des PTF pour soutenir les programmes nationaux, et l'intégration progressive des collectivités territoriales, de la société civile et du secteur privé comme parties prenantes stratégiques du secteur.

Au niveau des insuffisances identifiées, l'instabilité institutionnelle au niveau ministériel, l'inadéquation du dispositif institutionnel par rapport à plusieurs fonctions stratégiques du secteur (gestion des investissements, gestion des services, etc.), le faible niveau d'appropriation et d'opérationnalisation des outils de bonne gouvernance (BPO, PDC-AEPA, logiciel de comptabilité analytique, etc.), la faiblesse des capacités des institutions publiques aux niveaux central et déconcentré et au niveau des collectivités territoriales et la forte dépendance du secteur vis-à-vis de l'aide extérieure sont les éléments les plus remarquables. L'une des conséquences a été la faible efficacité du secteur, notamment en milieu rural.

Aux insuffisances institutionnelles, on peut ajouter celles liées à la contribution du secteur privé et de la société civile. Le secteur privé reste faible dans un environnement peu habilitant, tandis que la société civile reste focalisée sur l'appui au développement des services et peu active sur la veille et le contrôle citoyens pour la défense des droits des citoyens. Ainsi, le genre et les droits humains restent peu appropriés au sein du secteur et donc se traduisent très faiblement dans les résultats.

Les nouvelles orientations de la politique de l'eau et les engagements internationaux du Burkina Faso amènent un changement de paradigme pour le post 2015 que le programme gouvernance devra par ailleurs prendre en compte: recherche de l'accès universel aux services d'eau et d'assainissement, passage d'une approche infrastructure à une approche promotion des droits humains relatifs à l'eau, prise en compte des changements climatiques et impératifs d'une gestion durable des ressources en eau, etc.

## 4 DESCRIPTION DU PROGRAMME

### 4.1 Objectif général

L'**objectif général du PGEA** est de contribuer à l'atteinte de l'objectif spécifique n°5 de la politique nationale de l'eau : « **Améliorer la gouvernance du secteur de l'eau** à travers notamment : (i) le financement durable du secteur de l'eau ; (ii) la promotion de la recherche et le renforcement des capacités des acteurs ; et (iii) la promotion de la coopération régionale en matière d'eau partagée ».

Il faut noter que la contribution du PGEA à cet objectif spécifique de la politique nationale de l'eau, ne couvrira pas les aspects liés à la promotion de la coopération régionale en matière d'eau partagée. Mais cette contribution couvrira plusieurs autres aspects de la gouvernance du secteur, qui ne sont pas explicités dans la formulation de l'objectif spécifique de la politique nationale de l'eau mais qui sont précisés à travers les objectifs spécifiques du PGEA.

### 4.2 Orientations stratégiques

La mise en œuvre du PGEA se basera sur cinq orientations stratégiques majeures. Les orientations stratégiques indiquent comment le PGEA procède stratégiquement pour atteindre son objectif général. Ainsi, les orientations stratégiques sont transversales et guident la formulation des différents objectifs spécifiques et actions en se fondant sur les problèmes fondamentaux identifiés dans le diagnostic.

1. **Identifier et mettre en œuvre des solutions appropriées pour surmonter les freins et obstacles structurels et procéduriers à l'efficacité** de la mobilisation et de la gestion des financements ainsi que l'efficacité du développement et de la gestion des services. Les enjeux des programmes opérationnels post 2015 (en terme de transparence / traçabilité / efficacité / volume des investissements et décentralisation) imposent **une réforme en profondeur des dispositifs et modalités de mise en œuvre**. Cette réforme vise globalement à créer les conditions de **l'exercice efficace des fonctions stratégiques et opérationnelles du secteur, indépendamment de toutes formes de structuration ou positionnement ministériels**. La conception participative et la mise en œuvre de cette réforme sous le leadership de l'Etat font partie des chantiers prioritaires de la première phase du programme gouvernance.
2. **Renforcer les fonctions régaliennes de pilotage et de coordination sectoriels** (y compris législation, réglementation, régulation, le suivi-évaluation sectoriel,

pilotage, promotion du Genre et des droits humains, la communication, le développement des RH et capacités managériales). Ces fonctions constituent en effet la colonne vertébrale de la gouvernance sectorielle. Les acquis de la période 2007-2015 doivent être amplifiés en vue d'un exercice constant et efficace du leadership de l'Etat dans la gouvernance sectorielle.

3. **Développer les conditions de la maîtrise d'ouvrage effective aux niveaux communale ou intercommunale.** L'ambition ici est de réaliser un transfert effectif et intégral des compétences et des ressources aux collectivités territoriales d'ici 2030. La stratégie doit être progressive et volontariste en optant pour l'apprentissage par l'action. Elle visera aussi l'efficacité/efficience dans l'allocation des ressources publiques à travers une promotion active de l'intercommunalité.
4. **Développer les conditions pour assurer un financement souverain et durable du secteur** de l'eau par l'accroissement des financements internes innovants. Ceci sera réalisé à travers diverses actions visant à faire du secteur eau et assainissement un secteur prioritaire pour le gouvernement et attractif pour le secteur privé.
5. **Promouvoir la veille et le contrôle citoyens** pour l'accès universel à l'eau et à l'assainissement. Cette orientation est en lien direct avec l'orientation n°1 de la politique nationale de l'eau qui vise la promotion de l'approche fondée sur les droits humains.

### 4.3 Objectifs spécifiques et résultats attendus

Les objectifs spécifiques du PGEA opérationnalisent l'objectif général (amélioration de la gouvernance du secteur) en se basant sur les orientations stratégiques. Ils définissent les changements attendus à l'issue de l'application des orientations stratégiques. Quatre objectifs spécifiques sont définis pour le PGEA :

OS1 : Améliorer l'efficacité du pilotage et de la coordination du secteur

OS2 : Améliorer l'efficacité des interventions de tous les acteurs du secteur

OS3 : Améliorer l'efficacité du suivi-évaluation et de la communication du secteur

OS4 : Assurer une prise en compte effective du genre et des droits humains dans le secteur eau et assainissement

Les résultats attendus du PGEA sont :

R11 : L'efficacité du pilotage et de la coordination du secteur est améliorée

R21 : L'efficacité des interventions des acteurs du secteur est améliorée

R31 : L'efficacité du suivi-évaluation du secteur est améliorée

R32 : L'efficacité de la communication du secteur est améliorée

R41 : La prise en compte du genre et des droits humains est effective dans le secteur

#### 4.4 Actions et produits attendus

Les actions relatives à chaque objectif spécifique et leurs produits en lien avec les orientations stratégiques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 4 : Actions et produits attendus**

Objectifs spécifiques	Actions	Produits attendus des actions
OS1 : Améliorer l'efficacité du pilotage et de la coordination du secteur	A111: Amélioration de la stabilité et des performances du cadre institutionnel et du dispositif de pilotage du secteur	<p>P1111 : Un audit approfondi du dispositif institutionnel sectoriel est réalisé</p> <p>P1112 : Les recommandations de l'audit institutionnel sont mises en œuvre et se traduisent par une amélioration significative des performances sectorielles</p> <p>P1113 : Une cohérence/synergie est assurée dans la conception et la mise en œuvre des programmes de la politique de l'eau</p> <p>P1114 : La collaboration interministérielle et intraministérielle pour une mise en œuvre harmonieuse de la politique de l'eau s'est améliorée</p> <p>P1115 : Une structure transversale en charge de la coordination des questions législatives et réglementaires est mise en place</p>
	A112 : Renforcement de la mise en œuvre de la déconcentration/décentralisation dans le secteur	<p>P1121 : Les services techniques déconcentrés sont capables d'apporter efficacement un appui-conseil aux collectivités territoriales pour le développement du service public d'eau et d'assainissement</p> <p>P1122 : Les services techniques déconcentrés (eau, santé, éducation) améliorent la synergie de leurs actions en direction des collectivités territoriales</p> <p>P1123 : Le transfert effectif des compétences et des ressources aux collectivités territoriales est</p>

Objectifs spécifiques	Actions	Produits attendus des actions
		<p>intégralement réalisé en privilégiant l'apprentissage par l'action</p> <p>P1124 : L'intercommunalité y compris les formes ad'hoc/souples de mutualisation des moyens sont activement promues</p> <p>P1125 : L'allocation/arbitrage des ressources publiques respecte les attributions des collectivités territoriales et fait la promotion des principes de bonne gouvernance</p> <p>P1126 : Les outils et mécanismes de reddition des comptes pour les fonds transférés aux collectivités territoriales sont élaborés et mis en œuvre</p>
	<p>A113 : Renforcement de la transparence/efficacité/ efficience dans la gestion du secteur au niveau central, déconcentré et communal</p>	<p>P1131 : Une étude sur un mécanisme / dispositif pour la gestion de ressources financières allouées au secteur compatible avec les ambitions de post 2015 (transparence / traçabilité / efficacité / volume des investissements et décentralisation) est réalisée, validée et ses recommandations mises en œuvre</p> <p>P1132 : Les outils de programmation sont adaptés et opérationnalisés par rapport aux enjeux post 2015 (type de solution technologique, droits humains, espace géographique de programmation)</p> <p>P1133 : Les capacités des acteurs pour l'opérationnalisation effective du guide du BPO sont renforcées</p> <p>P1134 : La pleine utilisation de l'outil de comptabilité analytique dans le suivi de l'exécution du BPO est assurée à travers l'amélioration des connaissances des responsables et des partenaires</p> <p>P1135 : L'exécution budgétaire est améliorée en anticipant la planification (DAO, marchés...) au niveau de la DMP et la DAF</p> <p>P1136 : La comptabilité matière est en place et opérationnelle dans les structures du secteur</p> <p>P1137 : Les mécanismes de contrôle interne du ministère en charge de l'eau sont renforcés</p> <p>P1138 : La matrice d'arbitrage basée sur le nombre de personnes restant sans accès à l'eau et à l'assainissement pour réduire les disparités entre communes est systématiquement appliquée</p>

Objectifs spécifiques	Actions	Produits attendus des actions
OS2 : Améliorer l'efficacité des interventions de tous les acteurs du secteur	A211 : Développement des compétences techniques et managériales de l'administration en charge de la politique nationale de l'eau, de la société civile et du secteur privé	<p>P2111 : Un plan de développement et de gestion prévisionnelle de ressources humaines des acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement est élaboré et mis en œuvre</p> <p>P2112 : Un programme pour améliorer les capacités managériales des responsables est élaboré et mis en œuvre</p>
	A212 : Création d'un environnement favorable à la contribution du secteur privé	<p>P2121 : Un cadre de dialogue spécifique entre le ministère en charge de l'eau et le secteur privé est établi et fonctionne</p> <p>P2122 : La procédure d'agrément des bureaux d'études et des entreprises est plus rigoureuse et un mécanisme d'audit / suivi est mis en place</p> <p>P2123 : Les initiatives des collectifs professionnels du secteur privé sont accompagnées</p> <p>P2124 : Une étude d'identification des leviers de la promotion du PPP pour le développement des services eau et assainissement est réalisée</p> <p>P2125 : Les recommandations de l'étude PPP sont mises en œuvre et suivies</p>
	A213 : Création d'un environnement favorable à la contribution des organisations de la société civile	<p>P2131 : Une plateforme OSC-Ministère en charge de l'eau est opérationnelle et efficace</p> <p>P2132 : Les capacités et compétences nécessaires aux ONG affiliées au Ministère chargé de l'eau et de l'assainissement sont renforcées</p> <p>P2133 : Les ONG et associations respectent les modalités formelles de collaboration avec les institutions publiques sectorielles (municipalités, directions régionales, directions générales, etc.) et les mécanismes de suivi et contrôle sont mis en œuvre</p> <p>P2134 : Les ONG et associations affiliées au Ministère chargé de l'eau et de l'assainissement contribuent au développement des services et assurent la veille et le contrôle citoyen et la pression citoyenne sur les autorités publiques (pour le Genre, les Droits humains, la reconnaissance des enjeux du secteur par les autorités politiques, etc.)</p>
OS3 : Améliorer l'efficacité du suivi-évaluation et	A311 : Production de données fiables d'aide à la décision aux niveaux national et local	P3111 : Un manuel de suivi-évaluation intégré des programmes de la politique nationale de l'eau est élaboré

Objectifs spécifiques	Actions	Produits attendus des actions
de la communication du secteur		<p>P3112 : Le dispositif de suivi-évaluation de la politique nationale de l'eau est fonctionnel et permet le renseignement des indicateurs retenus y compris les indicateurs d'effet et d'impact ainsi que ceux liés aux aspects transversaux</p> <p>P3113 : La qualité des indicateurs d'accès à l'eau et à l'assainissement s'améliore progressivement et les méthodes de calcul s'harmonisent avec l'INSD</p> <p>P3114 : Le potentiel des TIC est exploité pour le suivi et la diffusion des données du secteur</p> <p>P3115 : La fonctionnalité de la DGESS est renforcée et cette structure est reconnue comme une force de proposition pour l'amélioration de la qualité statistique des indicateurs et du renforcement de l'analyse prospective</p> <p>P3116 : La politique nationale, les stratégies et instruments sectoriels sont continuellement adaptés en capitalisant les innovations et les leçons tirées de l'expérience</p>
	A321 : Amélioration de l'efficacité de la communication relative à la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau	<p>P3211 : Un plan stratégique de communication est élaboré et mis en œuvre (communication sociale, communication intersectorielle et communication institutionnelle)</p> <p>P3212 : La DCPM dispose des ressources humaines (effectifs et profils) et des ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre de la stratégie de communication (y compris la supervision et l'appui-conseil aux programmes techniques et aux agences de l'eau)</p> <p>P3213 : Le secteur eau et assainissement est officiellement reconnu et maintenu comme une priorité nationale</p>
OS4 : Assurer une prise en compte effective du genre et des droits humains dans le secteur eau et assainissement	A411 : Renforcement de l'intégration du Genre et des Droits Humains dans le secteur de l'eau	<p>P4111 : Le document de stratégie pour la promotion du Genre et des Droits humains dans le secteur de l'eau est élaboré et mis en œuvre</p> <p>P4112 : Des actions de veille citoyenne, de contrôle citoyen de l'action publique, d'interpellations des autorités publiques et de revendication sont promues</p> <p>P4113 : La DGESS dispose des ressources humaines (effectifs et profils) et des ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre de la stratégie</p>

Objectifs spécifiques	Actions	Produits attendus des actions
		Genre et Droits Humains  P4114 : La DRH dispose des outils et moyens pour la promotion du Genre au sein Ministère chargé de l'eau

#### 4.5 Hypothèse et prérequis

La mise en œuvre du PGEA repose sur la principale hypothèse logique suivante : ***les actions développées permettent l'amélioration de la gouvernance du secteur qui se traduira par l'efficacité du secteur (la réalisation des résultats attendus) et la durabilité de ses réalisations.*** Cette hypothèse logique sera vérifiée lors des évaluations qui seront conduites tout au long de la mise en œuvre du programme et les actions prévues seront recadrées si nécessaire pour assurer l'atteinte des objectifs spécifiques et de l'objectif global du programme.

La mise en œuvre du PGEA est conditionnée par les principaux prérequis suivants en lien avec les orientations stratégiques :

- i) La mobilisation des financements requis pour le programme : la disponibilité de ressources suffisantes correspondant aux besoins et à la planification des actions est une condition essentielle de la réussite du programme.
- ii) La volonté politique pour la souveraineté progressive de l'Etat dans le financement du secteur : même si l'accroissement progressif des ressources internes ou fonds propres de l'Etat dans le financement du secteur est inscrite dans la politique nationale de l'eau, son application reste fortement liée à l'arbitrage politique de la place accordée au secteur par rapport aux autres priorités nationales. Compte-tenu du caractère stratégique du secteur de l'eau et en particulier du PGEA, il est impératif que l'Etat garantisse le financement adéquat du PGEA et réduisent la dépendance et la vulnérabilité induite par l'aide extérieure.
- iii) La volonté et le leadership politiques dans la conception et la mise en œuvre des réformes institutionnelles prévues par le programme. Ces réformes institutionnelles représentent la clé de voûte du PGEA. Le portage politique de leur conception et de leur mise en œuvre est la condition essentielle pour surmonter les résistances et réticences probables aux changements.
- iv) La mise en place des compétences managériales et techniques au niveau de la DGESS pour l'exécution du programme. La réussite du PGEA nécessite que le personnel de la DGESS soit constitué des expertises nécessaires et indispensables pour la réussite du programme.

Ces conditions doivent être réunies pour permettre une mise en œuvre efficace du PGEA.

## 4.6 Gestion des risques et obstacles

**Tableau 5 : Risques, obstacles et mesures d'atténuation**

Risques	Principaux risques et obstacles	Mesures d'atténuation
Contextuel	Instabilité politique pouvant perturber ou compromettre le fonctionnement de l'administration ou la mise en œuvre de l'aide au développement	Hors de portée du programme
	Instabilité sociale suite à la revendication de leurs droits par les citoyens	Prévention par le dialogue et la concertation  Renforcement des mécanismes transparence et de reddition des comptes
Institutionnels	Faible intérêt/volonté politique de prioriser le secteur ou assurer la souveraineté de l'Etat pour son financement	Amélioration de l'efficacité du secteur pour le mettre en position favorable pendant les arbitrages budgétaires  Valorisation des résultats du secteur à travers un suivi-évaluation et une communication plus efficaces  Mobilisation de la société civile pour le plaidoyer
	Insuffisance des financements	Plaidoyer du Ministère chargé de l'eau auprès des bailleurs y compris Ministère des finances  Efforts du Ministère chargé de l'eau pour montrer des résultats probants en priorisant les leviers stratégiques dès la première phase du PGEA
	Faible volonté de collaboration des autres ministères concernés	Plaidoyer du Ministère chargé de l'eau auprès du gouvernement
Programmatiques	Conflits avec les autres programmes de la politique nationale de l'eau	Prévention par le dialogue et la concertation  Mise en place d'un cadre logique intégré de tous les programmes de la politique nationale de l'eau

## 4.7 Période d'exécution et phasage

Le PGEA sera mis en œuvre de 2016 à 2030 à travers les trois phases opérationnelles suivantes :

### **Phase 1 (2016-2020) : Amélioration de l'existant et prospection**

- Dispositions transitoires pour démarrer les programmes post-2015 en attendant une profonde réforme sectorielle : renforcement des dispositifs institutionnels en place, adaptation et opérationnalisation des outils existants ;
- Audit institutionnel approfondi : diagnostic du dispositif en place ; études de faisabilité des nouveaux dispositifs institutionnels et de pilotage des programmes (pour le financement, la gestion des investissements, le développement des services en milieu rural) ; démarrage de la mise en place des nouvelles structures ; transfert des attributions ; etc. La réforme attendue à l'issue de l'audit vise globalement à créer les conditions de l'exercice efficace des fonctions stratégiques et opérationnelles du secteur, indépendamment de toutes formes de structuration ou positionnement ministériels. Les conditions primordiales sont : la volonté et le leadership politiques ; les investissements conséquents dans la construction des nouvelles structures, notamment les ressources humaines.
- Formulation de stratégies spécifiques (communication, genre et droits humains, développement des ressources humaines, suivi-évaluation, promotion du PPP, amélioration de la contribution de la société civile, etc.) et démarrage de la mise en œuvre des dites stratégies (avec la mise en place des ressources humaines, matérielles et financières, des partenariats, etc.)

### **Phase 2 (2021-2025) : Mise en œuvre des réformes**

- Mise en œuvre intensive de la réforme institutionnelle (recommandations de l'audit) avec l'apprentissage des nouvelles modalités de pilotage et de coordination du secteur
- Développement des ressources humaines adaptées aux nouvelles structures mises en place dans le cadre de la réforme institutionnelle et mise en œuvre d'un plan de gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Mise en œuvre intensive des stratégies spécifiques en cohérence avec la réforme institutionnelle (communication, genre et droits humains, développement des ressources humaines, suivi-évaluation, promotion du PPP, amélioration de la contribution de la société civile, etc.)
- Poursuite de l'amélioration et du renforcement des collaborations entre les structures chargées de la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau (aux niveaux interministériel et intra-ministériel)
- Poursuite du transfert effectif des compétences et des ressources aux collectivités territoriales

### **Phase 3 (2026-2030) : Pérennisation des acquis**

- Evaluation et ajustement des orientations stratégiques et des objectifs spécifiques
- Mise en œuvre des recadrages nécessaires (pilotage et coordination, maîtrise d'ouvrage locale de la gestion et du développement des services, communication, genre et droits humains, développement des ressources humaines, suivi-évaluation, promotion du PPP, amélioration de la contribution de la société civile, etc.)
- Bilan de la dynamique d'amélioration de la gouvernance du secteur dans le cadre du programme et définition des stratégies et modalités pour la suite de la gouvernance du secteur

**Tableau 6 : Description détaillée de la phase 1 du programme**

<b>Phase I</b>	<b>Amélioration de l'existant et prospection</b>
<b>Années :</b>	2016-2020
<b>Action :</b>	<b>A111 : Amélioration de la stabilité et des performances du cadre institutionnel et du dispositif de pilotage du secteur</b>
<b>Activités :</b>	AP1111 : Réaliser un audit approfondi du dispositif institutionnel sectoriel
	AP1112 : Mettre en œuvre les recommandations de l'audit du dispositif institutionnel
	AP1113 : Assurer la cohérence/synergie de la mise en œuvre des programmes sectoriels
	AP1114 : Améliorer la collaboration interministérielle et intra-ministérielle pour mieux harmoniser la mise en œuvre de la politique de l'eau
	AP1115 : Mettre en place une structure transversale pour la coordination des questions législatives et réglementaires
<b>Action :</b>	<b>A112 : Renforcer la mise en œuvre de la déconcentration/décentralisation dans le secteur</b>
<b>Activités :</b>	AP1121 : Renforcer les capacités des services techniques déconcentrés pour améliorer leurs prestations d'appui - conseil et suivre l'application des protocoles de collaboration inter services
	AP1122 : Assurer la cohérence/synergie des actions des services techniques déconcentrés en direction des collectivités territoriales
	AP1123 : Réaliser le transfert effectif des compétences et de ressources aux collectivités territoriales
	AP1124 : Promouvoir l'intercommunalité et des formes ad hoc de mutualisation
	AP1125 : Assurer le respect des attributions des collectivités territoriales dans l'allocation et l'arbitrage des ressources publiques
	AP1126 : Elaborer et mettre en œuvre les mécanismes de reddition des comptes des fonds transférés
<b>Action :</b>	<b>A113 : Renforcement de la transparence/efficacité/ efficience dans la gestion du secteur au niveau central, déconcentré et communal</b>
<b>Activités :</b>	AP1131 : Réaliser l'étude sur un nouveau mécanisme pour la gestion de ressources financières allouées au secteur

Phase I	Amélioration de l'existant et prospection
	AP1132 : Adapter et opérationnaliser les outils de programmation aux enjeux post 2015
	AP1133 : Renforcer les capacités des acteurs pour l'opérationnalisation du guide BPO communal
	AP1134 : Améliorer les connaissances des responsables et des partenaires pour la pleine utilisation de l'outil de comptabilité analytique dans le suivi de l'exécution du BPO
	AP1135 : Superviser/Contrôler l'anticipation de la planification des DAO et marchés publiques au niveau de la DMP et de la DAF afin d'améliorer l'exécution budgétaire des programmes
	AP1136 : Mettre en œuvre la comptabilité matière
	AP1137 : Renforcer et mettre en œuvre les mécanismes de contrôle interne du ministère en charge de l'eau
	AP1138 : Appliquer systématiquement la matrice d'arbitrage communal sur l'accès aux services
<b>Action :</b>	<b>A211 : Développement des compétences techniques et managériales de l'administration en charge de la politique</b>
<b>Activités :</b>	AP2111 : Elaborer et mettre en œuvre le plan de développement et de gestion prévisionnelle des ressources humaines des acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement
	AP2112 : Elaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités managériales des responsables de l'administration
<b>Action :</b>	<b>A212 : Création d'un environnement favorable à la contribution du secteur privé</b>
<b>Activités :</b>	AP2121 : Etablir et animer un cadre de dialogue spécifique entre le ministère en charge de l'eau et les opérateurs privés du secteur
	AP2122 : Etablir et appliquer des procédures plus rigoureuses d'agrément des opérateurs privés assorti d'un mécanisme de suivi et d'audit régulier
	AP2123 : Développer et mettre en œuvre des mécanismes d'appui aux initiatives des collectifs d'opérateurs privés du secteur visant leur structuration et l'amélioration de leurs performances
	AP2124 : Réaliser l'étude pour identifier les leviers de promotion du PPP
	AP2125 : Mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur les leviers de promotion du PPP
<b>Action :</b>	<b>A213 : Création d'un environnement favorable à la contribution des organisations de la société civile</b>
<b>Activités :</b>	AP2131 : Etablir et animer une plateforme de concertation et d'échange entre le Ministère chargé de l'eau et les OSC du secteur
	AP2132 : Elaborer et mettre en œuvre les mécanismes pour le renforcement des capacités des ONG affiliées au ministère en charge de l'eau
	AP2133 : Elaborer et contrôler le respect des modalités et procédures de collaboration entre les OSC et les institutions publiques sectorielles
	AP2134 : Elaborer et mettre en œuvre les mécanismes de financement des OSC pour le développement des services et la veille et le contrôle citoyens
<b>Action :</b>	<b>A311 : Production de données fiables d'aide à la décision aux niveaux national et local</b>
<b>Activités :</b>	AP3111 : Elaborer le manuel de suivi-évaluation intégré des programmes de la politique nationale de l'eau
	AP3112 : Mettre en œuvre le suivi-évaluation intégré des programmes de la politique nationale de l'eau

Phase I	Amélioration de l'existant et prospection
	<p>AP3113 : Superviser/contrôler périodiquement la qualité et la pertinence des indicateurs d'accès aux services d'eau et d'assainissement et l'harmonisation des méthodes de calcul en collaboration avec l'INSD</p> <p>AP3114 : Etudier la faisabilité et mettre en œuvre les modalités de valorisation des TIC pour le suivi et la diffusion des données du secteur de l'eau et de l'assainissement</p> <p>AP3115 : Renforcer ou mobiliser les compétences requises (effectifs et profils) au niveau de la DGESS pour les opérations de suivi-évaluation sectoriel</p> <p>AP3116 : Structurer et mettre en œuvre les processus d'amélioration régulière de la politique nationale, des stratégies et instruments du secteur à travers la capitalisation des expériences en collaboration avec tous les professionnels du secteur</p>
<b>Action :</b>	<b>A321 : Amélioration de l'efficacité de la communication relative à la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau</b>
<b>Activités :</b>	<p>AP3211 : Elaborer un plan stratégique de communication et mettre en œuvre de ses recommandations</p> <p>AP3212 : Renforcer ou mobiliser les compétences (effectifs et profils) et ressources matérielles et financières requises au niveau de la DCPM pour la mise en œuvre du plan stratégique</p> <p>AP3213 : Développer et mettre en œuvre les activités pertinentes pour ériger et maintenir l'eau et l'assainissement comme une priorité nationale de développement</p>
<b>Action :</b>	<b>A411 : Renforcement de l'intégration du Genre et des Droits Humains dans le secteur de l'eau</b>
<b>Activités :</b>	<p>AP4111 : Elaborer et mettre en œuvre la stratégie pour la promotion du Genre et des Droits Humains</p> <p>AP4112 : Contrôler la mise en œuvre des appuis aux OSC pour la veille et le contrôle citoyen (Cf. AP2134)</p> <p>AP4113 : Renforcer la DGESS en ressources humaines et financières pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie Genre et Droits Humains (Cf. AP2111)</p> <p>AP4114 : Mettre à la disposition de la DRH du Ministère chargé de l'eau, les outils et moyens nécessaires à la promotion du Genre dans la gestion et le développement du personnel du ministère.</p>
<b>Coordination et suivi-évaluation du programme</b>	
Assurer la gestion administrative et financière du programme	
Assurer l'exécution, la coordination et la supervision des actions du programme	
Exécuter les activités de suivi des performances du programme	
Assurer le contrôle interne de l'exécution du programme suivant les procédures de l'Etat	
Réaliser une auto-évaluation à mi-parcours et une évaluation externe à la fin de la Phase 1	
Réaliser les audits comptables et financiers annuels conformément aux conventions signées avec les partenaires	
Formuler les recadrages stratégiques et détails opérationnels de la Phase 2	

Phase I	Amélioration de l'existant et prospection
<b>Principaux déclencheurs de la Phase 1</b>	D11 : Les financements pour la Phase 1 du PGEA sont mobilisés
	D12 : Le cadre institutionnel de Pilotage du PGEA est mis en place
	D13 : Un cadre logique intégré des programmes de la politique de l'eau est validé
	D14 : Le manuel de suivi évaluation harmonisés des programmes de la politique nationale de l'eau est validé
	D15 : L'audit organisationnel et le plan de renforcement de la DGESS sont réalisés et validés

**Tableau 7 : Description sommaire des phases 2 et 3 du programme**

Phase II	Mise en œuvre des réformes	Phase III	Pérennisation des acquis
<b>Années :</b>	2021-2025	<b>Années :</b>	2026 – 2030
<b>Principaux éléments de contenu :</b>	AP1112 : Mettre en œuvre les recommandations de l'audit institutionnel	<b>Principaux éléments de contenu :</b>	AP1112 Mettre en œuvre les mesures correctives pour l'efficacité du cadre institutionnel et du dispositif de pilotage
	AP1113 : Assurer la cohérence/synergie de la mise en œuvre des programmes sectoriels		AP1113 : Assurer la cohérence/synergie de la mise en œuvre des programmes sectoriels
	AP1114 : Améliorer la collaboration interministérielle et intra-ministérielle pour mieux harmoniser la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau		AP1121 : Renforcer les capacités des services techniques déconcentrés pour améliorer leurs prestations d'appui-conseil et suivre l'application des protocoles de collaboration interservices
	AP1121 : Renforcer les capacités des services techniques déconcentrés pour améliorer leurs prestations d'appui-conseil et suivre l'application des protocoles de collaboration interservices		AP1124 : Promouvoir l'intercommunalité et des formes ad hoc de mutualisation
	AP1123 : Réaliser le transfert effectif des compétences et des ressources aux collectivités territoriales		AP1133 : Renforcer les capacités pour l'opérationnalisation effective du guide BPO communal
	AP1124 : Promouvoir l'intercommunalité et des formes ad hoc de mutualisation		AP1134 : Améliorer les connaissances des responsables et des partenaires pour la pleine utilisation de l'outil de comptabilité analytique dans le suivi de l'exécution du BPO
	AP1133 : Renforcer les capacités pour l'opérationnalisation effective du guide BPO communal		AP1138 : Appliquer systématiquement la matrice d'arbitrage communal sur l'accès aux services
	AP1134 : Améliorer les connaissances des responsables et des partenaires pour la pleine utilisation de l'outil de comptabilité analytique dans le suivi de l'exécution du BPO		AP2111 : Mettre en œuvre les mesures correctives du plan de développement et de gestion prévisionnelle des ressources humaines des acteurs du secteur et mise en œuvre des mesures correctives
	AP1136 : Mettre en œuvre la comptabilité matière		AP2112 : Elaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités managériales des responsables de l'administration

Phase II	Mise en œuvre des réformes	Phase III	Pérennisation des acquis
	AP1137 : Renforcer et mettre en œuvre les mécanismes de contrôle interne du ministère en charge de l'eau		AP2122 : Etablir et appliquer des procédures plus rigoureuse d'agrément des opérateurs privés assorti d'un mécanisme de suivi et d'audit régulier
	AP1138 : Appliquer systématiquement la matrice d'arbitrage communal sur l'accès aux services		AP2123 : Développer et mettre en œuvre des mécanismes d'appui aux initiatives des collectifs d'opérateurs privés du secteur visant leur structuration et l'amélioration de leurs performances
	AP2111 : Mettre en œuvre le plan de développement et de gestion prévisionnelle des ressources humaines des acteurs du secteur		AP2125 : Mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur les leviers de promotion du PPP
	AP2112 : Mettre en œuvre le programme de développement des capacités managériales des responsables de l'administration		AP2131 : Animer la plateforme d'échange et de concertation entre le ministère chargé de l'eau et les OSC du secteur
	AP2121 : Animer le cadre de dialogue entre le ministère chargé de l'eau et les opérateurs privés du secteur		AP2132 : Elaborer et mettre en œuvre les mécanismes pour le renforcement des capacités des ONG affiliées au ministère en charge de l'eau
	AP2122 : Assurer la supervision/audit périodiques des procédures d'agréments des opérateurs privés		AP2133 : Elaborer et contrôler le respect des modalités et procédures de collaboration entre les OSC et les institutions publiques sectorielles
	AP2123 : Mettre en œuvre les appuis aux initiatives structurantes des collectifs d'opérateurs privés		AP2134 : Mettre en œuvre les mesures correctives relatives aux mécanismes de financement des OSC pour le développement des services et la veille et le contrôle citoyens
	AP2125 : Mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur les leviers de promotion du PPP		AP3112 : Mettre en œuvre le suivi-évaluation intégré des programmes de la politique nationale de l'eau
	AP2131 : Animer la plateforme d'échange et de concertation entre le ministère chargé de l'eau et les OSC du secteur		AP3114 : Mettre en œuvre les modalités de valorisation des TIC pour le suivi et la diffusion des données du secteur de l'eau et de l'assainissement
	AP2132 : Elaborer et mettre en œuvre les mécanismes pour le renforcement des capacités des ONG affiliées au Ministère en charge de l'eau		AP3115 : Renforcer ou mobiliser les compétences (effectifs et profils) et ressources requises au niveau de la DGEES pour les opérations de suivi-évaluation sectoriel
	AP2133 : Mettre à jour et contrôler le respect des modalités et procédures de collaboration entre les OSC et les institutions publiques sectorielles		AP3116 : Mettre en œuvre les processus d'amélioration régulière de la politique nationale, des stratégies et instruments du secteur à travers la capitalisation des expériences en collaboration avec tous les professionnels du secteur
	AP2134 : Mettre à jour et mettre en œuvre les mécanismes de financement des OSC pour le développement des services et la veille et le contrôle citoyens		AP3211 : Mettre en œuvre le plan stratégique de communication
	AP3112 : Mettre en œuvre le suivi-évaluation intégré des programmes de la		AP3213 : Développer et mettre en œuvre les activités pertinentes pour maintenir l'eau et

Phase II	Mise en œuvre des réformes	Phase III	Pérennisation des acquis
	politique nationale de l'eau		l'assainissement comme une priorité nationale de développement
	AP3113 : Superviser/contrôler périodiquement la qualité et la pertinence des indicateurs d'accès aux services d'eau et d'assainissement et l'harmonisation des méthodes de calcul en collaboration avec l'INSD		AP4111 : Mettre en œuvre les mesures correctives pour la stratégie pour la promotion du Genre et des Droits Humains
	AP3114 : Etudier la faisabilité et mettre en œuvre les modalités de valorisation des TIC pour le suivi et la diffusion des données du secteur de l'eau et de l'assainissement		AP4114 : Mettre à la disposition de la DRH du Ministère chargé de l'eau, les outils et moyens nécessaires à la promotion du Genre dans la gestion et le développement du personnel du Ministère
	AP3115 : Renforcer ou mobiliser les compétences (effectifs et profils) et ressources requises au niveau de la DGESS pour les opérations de suivi-évaluation sectoriel		
	AP3116 : Mettre en œuvre les processus d'amélioration régulière de la politique nationale, des stratégies et instruments du secteur à travers la capitalisation des expériences en collaboration avec tous les professionnels du secteur		
	AP3211 : Mettre en œuvre le plan stratégique de communication		
	AP3213 : Développer et mettre en œuvre les activités pertinentes pour maintenir l'eau et l'assainissement comme une priorité nationale de développement		
	AP4111 : Mettre en œuvre la stratégie pour la promotion du Genre et des Droits Humains		
	AP4114 : Mettre à la disposition de la DRH du Ministère chargé de l'eau, les outils et moyens nécessaires à la promotion du Genre dans la gestion et le développement du personnel du ministère		
<b>Coordination et suivi-évaluation du programme</b>	Assurer la gestion administrative et financière du programme	<b>Coordination et suivi-évaluation du programme</b>	Assurer la gestion administrative et financière du programme
	Assurer l'exécution, la coordination et la supervision des actions du programme		Assurer l'exécution, la coordination et la supervision des actions du programme
	Exécuter les activités de suivi des performances du programme		Exécuter les activités de suivi des performances du programme
	Assurer le contrôle interne de l'exécution du programme suivant les procédures de l'Etat		Assurer le contrôle interne de l'exécution du programme suivant les procédures de l'Etat

Phase II	Mise en œuvre des réformes	Phase III	Pérennisation des acquis
	Réaliser une auto-évaluation à mi-parcours et une évaluation externe à la fin de la Phase 2		Réaliser une auto-évaluation à mi-parcours de la phase 3 et l'évaluation finale de l'ensemble du programme
	Réaliser les audits comptables et financiers annuels conformément aux conventions signées avec les partenaires		Réaliser les audits comptables et financiers annuels conformément aux conventions signées avec les partenaires
	Formuler les recadrages stratégiques et les détails opérationnels de la Phase 3		Formuler les orientations stratégiques et les détails opérationnels pour la suite de la Gouvernance du secteur Eau et Assainissement
<b>Principaux déclencheurs de la Phase 2</b>	D21 : Mobilisation des financements de la Phase 2	<b>Principaux déclencheurs de la Phase 3</b>	D31 : Mobilisation des financements de la Phase 3
	D22 : Approbation pour la mise en œuvre des recommandations de l'audit institutionnel du secteur		D32 : Mise en œuvre à au moins 70% des recommandations de l'audit institutionnel du secteur
	D23 : Approbation pour la mise en œuvre des recommandations de l'étude sur le mécanisme et le dispositif de gestion financière compatible avec les ambitions post 2015		D33 : Mise en œuvre à au moins 70% des recommandations de l'étude sur le mécanisme et le dispositif de gestion financière compatible avec les ambitions post 2015
			D34 : Mise en œuvre à au moins 70% du plan de développement et de gestion prévisionnelle des ressources humaines

## 5 ANCRAGE INSTITUTIONNEL

### 5.1 Cadre institutionnel de pilotage et de mise en œuvre

Le PGEA sera exécuté sous la tutelle technique et administrative du Ministère chargé de l'eau et sous la tutelle financière du Ministère chargé des finances. Au sein du ministère chargé de l'eau, le PGEA va démarrer en s'appuyant sur les structures existantes au niveau central et au niveau déconcentré. Conformément aux activités prévues pour la phase 1 du programme, d'importantes réformes institutionnelles sont attendues en vue d'améliorer l'efficacité du secteur. La mise en œuvre et le pilotage du PGEA seront donc adaptés à la nouvelle configuration institutionnelle issue de ces réformes. Dans tous les cas, le cadre institutionnel permettra d'assurer d'une part l'appropriation et la mise en œuvre efficace du programme par les services de l'Etat dans le cadre de leurs missions régaliennes, et d'autre part, d'assurer les contributions efficaces des collectivités territoriales, du secteur privé et de la société civile dans leurs rôles respectifs.

Pour sa mise en œuvre, le programme s'appuiera sur la description des responsabilités opérationnelles des différents acteurs concernés au sein du ministère chargé de l'eau et sur le dispositif et les procédures de suivi-évaluation qui sont prévus.

Ainsi le pilotage et la coordination du PGEA seront fondés au moins pour la première phase sur le schéma ci-après :

- Au niveau national un Comité National de Pilotage. Le pilotage du programme gouvernance doit se concevoir dans un cadre global du pilotage des programmes de la politique de l'eau pour des raisons évidentes de synergie et d'efficacité. **Il est prévu un comité de pilotage conjoint pour le programme Gouvernance, le programme Eau Potable et le programme Assainissement des Eaux Usées et Excréta.** Ce comité sera présidé par le Secrétaire Général du Ministère en charge de l'Eau. Les sessions de ce comité de pilotage conjoint seront précédées par des rencontres techniques préliminaires sur chaque programme.
- Au niveau régional, il sera établi un **comité régional de pilotage** conjoint des trois programmes dont le PGEA. Les **directions régionales en charge de l'eau assurent la coordination et la gestion du programme** dans chaque région.
- Au niveau communal, le dispositif des Cadres Communaux de coordination de l'eau et de l'assainissement sera soutenu.

Les comités de pilotage permettront d'impliquer à l'échelle nationale et régionale, les différentes parties prenantes stratégiques de la mise en œuvre des programmes :

- Les autres ministères concernés
- Les collectivités territoriales
- Les organisations de la société civile (ONG et associations)
- Les opérateurs privés
- Les partenaires techniques et financiers

#### - Les usagers

Les attributions, la composition et le fonctionnement du Comité National de Pilotage et du Comité Régional de Pilotage seront précisés par arrêté conjoint des ministres chargés de l'eau, des finances et de l'administration du territoire.

Le comité de pilotage sera chapeauté au niveau sectoriel par le Cadre Sectoriel de Dialogue ou tout dispositif similaire mis en place dans le cadre du suivi de la Stratégie Nationale de Développement (actuelle SCADD). Cette instance présidée par le Ministre en charge de l'Eau examinera semestriellement la matrice de performance sectorielle et actualisera les cibles annuelles. Dans ce schéma les sessions du comité de pilotage doivent servir de cadre à la préparation des CSD et à l'approfondissement des questions stratégiques liées au développement du secteur.

Afin de favoriser le dialogue bilatéral entre l'Etat et ses partenaires, un cadre partenarial Etat-PTF sera mis en place et traitera les questions stratégiques d'intérêt pour les deux parties. Dans le même esprit, deux autres plateformes de dialogue seront mis en place : une avec le secteur privé et une autre avec la société civile.

Les coûts de fonctionnement de toutes ces instances sont budgétisés dans le programme.

## **5.2 Responsabilité des acteurs**

Le cadre institutionnel de mise en œuvre du PGEA fera l'objet de textes réglementaires spécifiques et sera évolutif comme indiqué ci-dessus.

La coordination de la mise en œuvre opérationnelle du PGEA sera assurée par la DGESS.

Le partage des responsabilités au sein du Ministère en charge de l'eau pour les différentes activités du programme respectera le mandat régalien de chaque structure. Une première indication en est donnée dans les fiches d'actions jointes en annexe.

Bien qu'elles soient particulièrement concernées par l'action "renforcement de la mise en œuvre de la décentralisation et la déconcentration", les collectivités territoriales ont un positionnement transversal dans le dispositif du programme. Leurs activités ainsi que les appuis qu'elles recevront doivent concourir à la bonne gouvernance locale du service public de l'eau et de l'assainissement.

La société civile jouera principalement un rôle dans la promotion du contrôle et de la veille citoyenne en vue d'une amélioration significative de la gouvernance sectorielle. Le programme prévoit un soutien à leurs initiatives dans ce domaine.

Le secteur privé sera sollicité comme prestataire de services dans la mise en œuvre des activités du programme. Le programme prévoit par ailleurs des actions visant à favoriser sa participation dans le financement du secteur à travers des dispositifs de PPP.

En plus de contribuer au financement du programme, les PTF participeront à la réflexion stratégique sur les différents volets du programme dans le cadre du dialogue politique avec le gouvernement.

## 6 SUIVI-EVALUATION

### 6.1 Dispositif et procédures de suivi-évaluation

Il est utile de préciser que le suivi-évaluation du PGEA est distinct de l'action A311 « Production de données fiables d'aide à la décision » qui porte sur le suivi-évaluation du secteur.

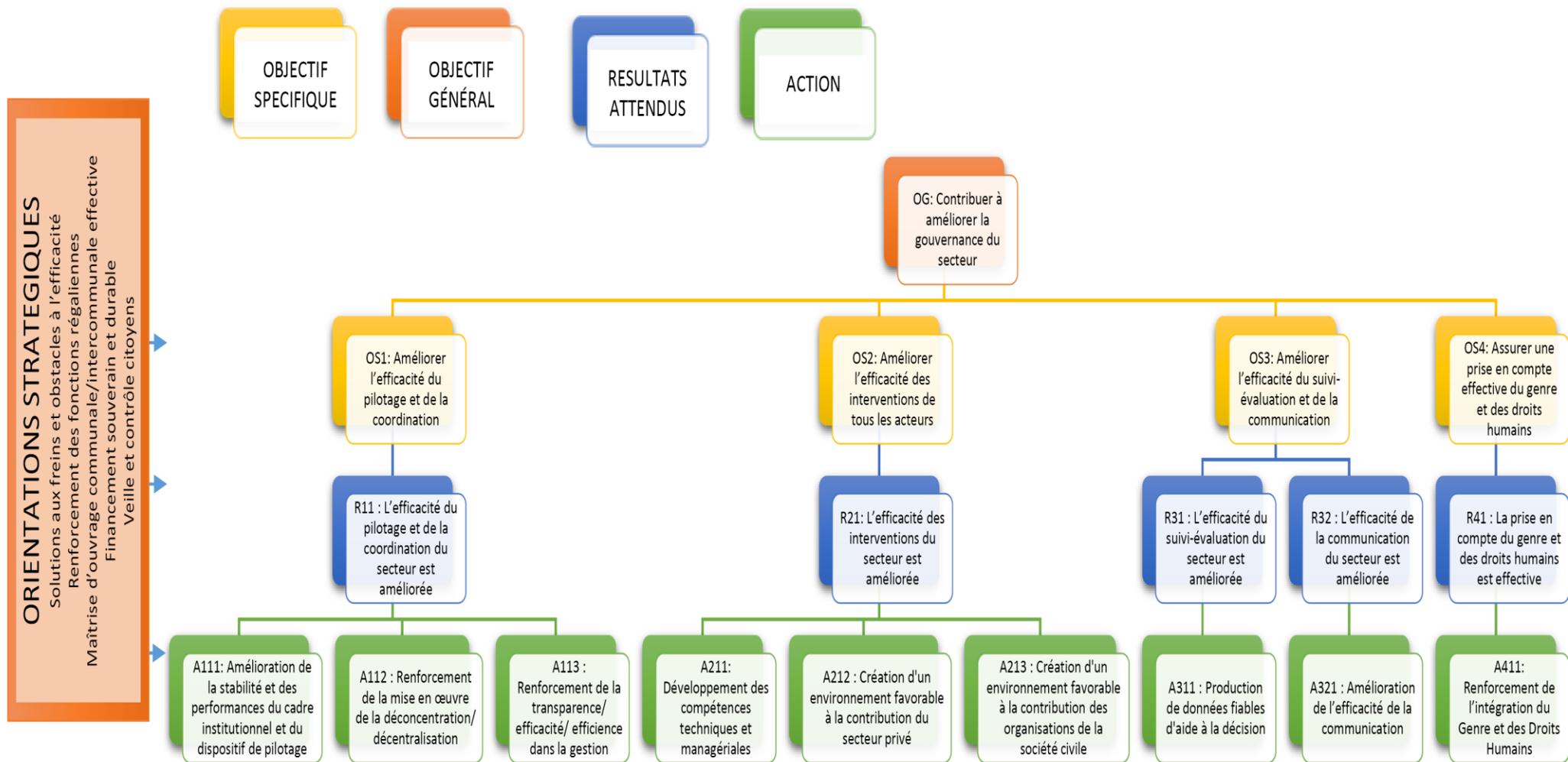
Pour sa mise en œuvre, le PGEA sera doté d'un outil de suivi-évaluation des performances du programme. Dans le cadre l'Action A311, il est prévu la réalisation d'un manuel de suivi-évaluation intégré des programmes de la politique nationale de l'eau. Ce manuel a pour objectif d'harmoniser et de garantir la cohérence d'ensemble du suivi-évaluation des programmes du secteur, y compris le suivi-évaluation du PGEA. Ce manuel déterminera en définitive, les indicateurs, les méthodes de calcul, les modalités d'exploitation et de diffusion de ces données. C'est donc sur la base de ce manuel que sera établie la structuration finale du suivi-évaluation du PGEA.

En prévision de l'élaboration de ce manuel de suivi-évaluation intégré des programmes sectoriels, le PGEA dispose dans son cadre logique (Cf. Tableau 9) d'un ensemble d'indicateurs de performances dont les modalités d'opérationnalisation sont définies en Annexes 3.

## 6.2 Cadre logique

La figure suivante présente de façon synthétique le logigramme du programme et les liens entre les différents niveaux conceptuels.

Figure 1 : Logigramme du programme



Le tableau suivant présente le cadre logique et les indicateurs de performances du PGEA.

Pour l'opérationnalisation du suivi-évaluation du PGEA, chaque indicateur fera l'objet d'une fiche descriptive précisant explicitement la méthode de calcul et si nécessaire la méthode de collecte des données nécessaire pour la mesure de l'indicateur.

**Tableau 9 : Cadre logique**

Logique d'intervention		Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables	Moyens de vérification / Périodicité	Hypothèses et prérequis
<b>Objectif Général</b>	<i>OG- Contribuer à améliorer la gouvernance du secteur</i>	<p><i><u>IE1</u> : Taux global de réalisation des résultats attendus (performances) des programmes sectoriels</i></p> <p><i><u>IE2</u> : Indice de durabilité des réalisations du secteur</i></p> <p><i><u>IE3</u> : Taux de mobilisation des financements internes dans le secteur</i></p>	<p><i><u>Moyens de vérification</u> : Evaluations externes</i></p> <p><i><u>Périodicité de mesure</u> : A mi-parcours et à la fin de chaque phase opérationnelle</i></p>	<p><i><u>Hypothèse</u> : L'amélioration de la gouvernance du secteur permet d'assurer son efficacité (réalisation des résultats attendus) et la durabilité de ses réalisations.</i></p> <p><i><u>Prérequis</u> :</i></p> <p><i>Mobilisation des financements pour l'exécution des programmes sectoriels</i></p> <p><i>Volonté politique pour la souveraineté progressive de l'Etat dans le financement du secteur</i></p>
<i>Orientations stratégiques</i>		<p>Solutions aux freins et obstacles à l'efficacité</p> <p>Renforcement des fonctions régaliennes</p>		

Logique d'intervention		Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables	Moyens de vérification / Périodicité	Hypothèses et prérequis
		Maîtrise d'ouvrage communale/intercommunale effective Financement souverain et durable Veille et contrôle citoyens		
<b>Objectifs Spécifiques</b>	<i>OS 1- «Améliorer l'efficacité du pilotage et de la coordination du secteur»</i>	<i>IR11 : Indice d'efficacité du pilotage et de la coordination du secteur</i>	<i><u>Moyens de vérification</u> : Rapports de performances du secteur <u>Périodicité de mesure</u> : A mi-parcours et à la fin de chaque phase opérationnelle</i>	<i><u>Prérequis</u> : Volonté politique pour la mise en œuvre des réformes sectorielles Mobilisation des compétences managériales et techniques requises pour l'exécution du programme Volonté des autres ministères à collaborer pour la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau</i>
	<i>OS 2- «Améliorer l'efficacité des interventions de tous les acteurs du secteur»</i>	<i>IR21 : Indice d'efficacité des interventions des acteurs du secteur</i>	<i><u>Moyens de vérification</u> : Rapports de performances du secteur <u>Périodicité de mesure</u> : A mi-parcours et à la fin de chaque phase opérationnelle</i>	<i><u>Prérequis</u> : Mobilisation des compétences managériales et techniques requises pour l'exécution du programme</i>

	<b>Logique d'intervention</b>	<b>Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables</b>	<b>Moyens de vérification / Périodicité</b>	<b>Hypothèses et prérequis</b>
	<i>OS 3- «Améliorer l'efficacité du suivi-évaluation et de la communication du secteur»</i>	<i>IR31 : Indice d'efficacité du suivi-évaluation du secteur  IR32 : Indice d'efficacité de la communication du secteur</i>	<i><u>Moyens de vérification</u> : Rapports de performances du secteur  <u>Périodicité de mesure</u> : A mi-parcours et à la fin de chaque phase opérationnelle</i>	<i><u>Prérequis</u> :  Mobilisation des compétences managériales et techniques requises pour l'exécution du programme</i>
	<i>OS 4- «Assurer une prise en compte effective du genre et des droits humains dans le secteur»</i>	<i>IR41 : Indice d'intégration du genre et des droits humains dans le secteur</i>	<i><u>Moyens de vérification</u> : Rapports de performances du secteur  <u>Périodicité de mesure</u> : A mi-parcours et à la fin de chaque phase opérationnelle</i>	<i><u>Prérequis</u> :  Mobilisation des compétences managériales et techniques requises pour l'exécution du programme</i>
<b>Résultats attendus</b>	<i>R11 : L'efficacité du pilotage et de la coordination du secteur est améliorée</i>	<i>IA1111 : Niveau de réalisation des recommandations de l'audit institutionnel  IA1112 : Taux de consommation des crédits affectés au secteur  IA1121 : Pourcentage de communes disposant d'un service technique minimum en AEPA</i>	<i><u>Moyens de vérification</u> : Rapports de performances du programme  <u>Périodicité de mesure</u> : Annuelle</i>	<i><u>Prérequis</u> :  Leadership politique pour la réussite des réformes institutionnelles  Leadership politique pour le transfert des ressources et des compétences techniques requises pour la réussite de la décentralisation  Volonté et leadership des autorités communales pour la</i>

	Logique d'intervention	Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables	Moyens de vérification / Périodicité	Hypothèses et prérequis
		<p>IA1122 : Pourcentage de communes qui ont fait des accords d'intercommunalité</p> <p>IA1123 : Pourcentage de fonds publics AEPA transférés aux collectivités territoriales</p> <p>IA1131 : Taux de dépenses déclarées inéligibles suite aux audits techniques et financiers</p> <p>IA1132 : Taux d'utilisation des outils de programmation, budgétisation, financement et gestion adaptés disponibles</p>		mise en œuvre de l'intercommunalité
	R21 : L'efficacité des interventions du secteur est améliorée	<p>IA2111 : Taux d'exécution du plan de développement des capacités et compétences pour l'administration</p> <p>IA2121 : Taux d'exécution du plan de développement des capacités et compétences pour les opérateurs privés du secteur</p> <p>IA2122 : Proportion de communes couvertes par un</p>	<p><u>Moyens de vérification</u> : Rapports de performances du programme</p> <p><u>Périodicité de mesure</u> : Annuelle</p>	<p><u>Prérequis</u> :</p> <p>Mise en œuvre de conditions stimulantes pour l'efficacité des agents de l'Etat</p> <p>Intérêt et engagement des opérateurs privés</p> <p>Volonté politique pour le financement des organisations de la société civile</p>

Logique d'intervention		Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables	Moyens de vérification / Périodicité	Hypothèses et prérequis
		<p><i>PPP pour le développement des services d'AEPA</i></p> <p><i>IA2131 : Taux d'exécution du plan de développement des capacités et compétences pour les OSC du secteur</i></p> <p><i>IA2132 : Proportion des communes bénéficiaires des appuis des OSC dans le secteur</i></p>		<i>Intérêt et engagement des organisations de la société civile</i>
	<i>R31 : L'efficacité du suivi-évaluation du secteur est améliorée</i>	<p><i>IA3111 : Taux de renseignement des indicateurs de suivi-évaluation de la politique de l'eau</i></p> <p><i>IA3112 : Taux d'actualisation des stratégies ou instruments sectoriels mis à jour basée sur la capitalisation des expériences</i></p>	<p><u><i>Moyens de vérification :</i></u> <i>Rapports de performances du programme</i></p> <p><u><i>Périodicité de mesure :</i></u> <i>Annuelle</i></p>	<p><u><i>Prérequis :</i></u> <i>Rigueur et impartialité de la mise en œuvre du cadre de suivi-évaluation intégré du secteur</i></p>
	<i>R32 : L'efficacité de la communication du secteur est améliorée</i>	<p><i>IA3211 : Taux d'exécution du plan stratégique de communication</i></p> <p><i>IA3212 : Perception des acteurs stratégiques sectoriels sur</i></p>	<p><u><i>Moyens de vérification :</i></u> <i>Rapports de performances du programme</i></p> <p><u><i>Périodicité de mesure :</i></u></p>	

Logique d'intervention		Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables	Moyens de vérification / Périodicité	Hypothèses et prérequis
		<i>l'efficacité de la communication</i>	<i>Annuelle</i>	
	<i>R41 : La prise en compte du genre et des droits humains est effective dans le secteur</i>	<i>IA4111 : Taux d'exécution de la stratégie de promotion du Genre dans le secteur</i>  <i>IA4112 : Perception des acteurs stratégiques sectoriels sur la prise en compte du Genre dans le secteur</i>  <i>IA4113 : Taux d'exécution de la stratégie de promotion des Droits humains dans le secteur</i>  <i>IA4114 : Perception des acteurs stratégiques sectoriels sur la prise en compte des droits humains dans le secteur</i>	<u><i>Moyens de vérification :</i></u> <i>Rapports de performances du programme</i>  <u><i>Périodicité de mesure :</i></u> <i>Annuelle</i>	<u><i>Prérequis :</i></u> <i>Développement de solutions spécifiques alternatives pour la prise en compte effective du genre et des droits humains dans les interventions sur le terrain</i>
<b>Actions</b>	A111 : Amélioration des performances du cadre institutionnel et du dispositif de pilotage du secteur	<i>IP111 : Taux de réalisation des produits liés à l'action</i>	<u><i>Moyens de vérification :</i></u> <i>Rapports de suivi du programme</i>  <u><i>Périodicité de mesure :</i></u> <i>Semestrielle</i>	<u><i>Prérequis :</i></u> <i>Efficacité des procédures de dépenses publiques</i>  <i>Efficacité des expertises mobilisées</i>

Logique d'intervention	Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables	Moyens de vérification / Périodicité	Hypothèses et prérequis
A112 : Renforcement de la mise en œuvre de la déconcentration/décentralisation dans le secteur	IP112 : Taux de réalisation des produits liés à l'action	<u>Moyens de vérification</u> : <i>Rapports de suivi du programme</i>  <u>Périodicité de mesure</u> : <i>Semestrielle</i>	<u>Prérequis</u> : <i>Efficacité des procédures de dépenses publiques</i>  <i>Efficacité des expertises mobilisées</i>
A113 : Renforcement de la transparence/efficacité/efficience dans la gestion du secteur au niveau central, déconcentré et communal	IP113 : Taux de réalisation des produits liés à l'action	<u>Moyens de vérification</u> : <i>Rapports de suivi du programme</i>  <u>Périodicité de mesure</u> : <i>Semestrielle</i>	<u>Prérequis</u> : <i>Efficacité des procédures de dépenses publiques</i>  <i>Efficacité des expertises mobilisées</i>
A211 : Développement des compétences techniques et managériales de l'administration en charge de la politique nationale de l'eau, de la société civile et du secteur privé	IP211 : Taux de réalisation des produits liés à l'action	<u>Moyens de vérification</u> : <i>Rapports de suivi du programme</i>  <u>Périodicité de mesure</u> : <i>Semestrielle</i>	<u>Prérequis</u> : <i>Efficacité des procédures de dépenses publiques</i>  <i>Efficacité des expertises mobilisées</i>
A212 : Création d'un environnement favorable à la contribution du secteur privé	IP212 : Taux de réalisation des produits liés à l'action	<u>Moyens de vérification</u> : <i>Rapports de suivi du programme</i>  <u>Périodicité de mesure</u> : <i>Semestrielle</i>	<u>Prérequis</u> : <i>Efficacité des procédures de dépenses publiques</i>  <i>Efficacité des expertises mobilisées</i>
A213 : Création d'un environnement favorable à la	IP213 : Taux de réalisation des produits liés à l'action	<u>Moyens de vérification</u> : <i>Rapports de suivi du</i>	<u>Prérequis</u> :

Logique d'intervention	Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables	Moyens de vérification / Périodicité	Hypothèses et prérequis
contribution des organisations de la société civile		<i>programme</i> <u>Périodicité de mesure</u> : <i>Semestrielle</i>	<i>Efficacité des procédures de dépenses publiques</i> <i>Efficacité des expertises mobilisées</i>
A311 : Production de données fiables d'aide à la décision aux niveaux national et local	<i>IP311 : Taux de réalisation des produits liés à l'action</i>	<u>Moyens de vérification</u> : <i>Rapports de suivi du programme</i> <u>Périodicité de mesure</u> : <i>Semestrielle</i>	<u>Prérequis</u> : <i>Efficacité des procédures de dépenses publiques</i> <i>Efficacité des expertises mobilisées</i>
A321 : Amélioration de l'efficacité de la communication relative à la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau	<i>IP321 : Taux de réalisation des produits liés à l'action</i>	<u>Moyens de vérification</u> : <i>Rapports de suivi du programme</i> <u>Périodicité de mesure</u> : <i>Semestrielle</i>	<u>Prérequis</u> : <i>Efficacité des procédures de dépenses publiques</i> <i>Efficacité des expertises mobilisées</i>
A411 Renforcement de l'intégration du Genre et des Droits Humains dans le secteur de l'eau	<i>IP411 : Taux de réalisation des produits liés à l'action</i>	<u>Moyens de vérification</u> : <i>Rapports de suivi du programme</i> <u>Périodicité de mesure</u> : <i>Semestrielle</i>	<u>Prérequis</u> : <i>Efficacité des procédures de dépenses publiques</i> <i>Efficacité des expertises mobilisées</i>

## 7 BUDGET PRÉVISIONNEL ET MODALITÉS DE FINANCEMENT

### 7.1 Budget

Le budget total du programme de 2016 à 2030 est estimé à 60.192.150.000 francs CFA répartis comme suit :

**Tableau 10 : Répartition du budget par Objectifs spécifiques et par Phase (x1000 FCFA)**

Objectifs spécifiques	Coûts			
	2016-2020	2021-2025	2026-2030	Total
OS1 : Améliorer l'efficacité du pilotage et de la coordination du secteur	14 102 750	9 534 800	8 521 850	32 159 400
OS2 : Améliorer l'efficacité des interventions de tous les acteurs du secteur	6 985 050	7 634 100	3 833 700	18 452 850
OS3 : Améliorer l'efficacité du suivi-évaluation et de la communication du secteur	4 547 400	1 806 500	1 556 500	7 910 400
OS4 : Assurer une prise en compte effective du genre et des droits humains dans le secteur eau et assainissement	806 500	556 500	306 500	1 669 500
<b>Total</b>	<b>26 441 700</b>	<b>19 531 900</b>	<b>14 218 550</b>	<b>60 192 150</b>

**Tableau 11 : Répartition du budget par Action et par Phase (x1000 FCFA)**

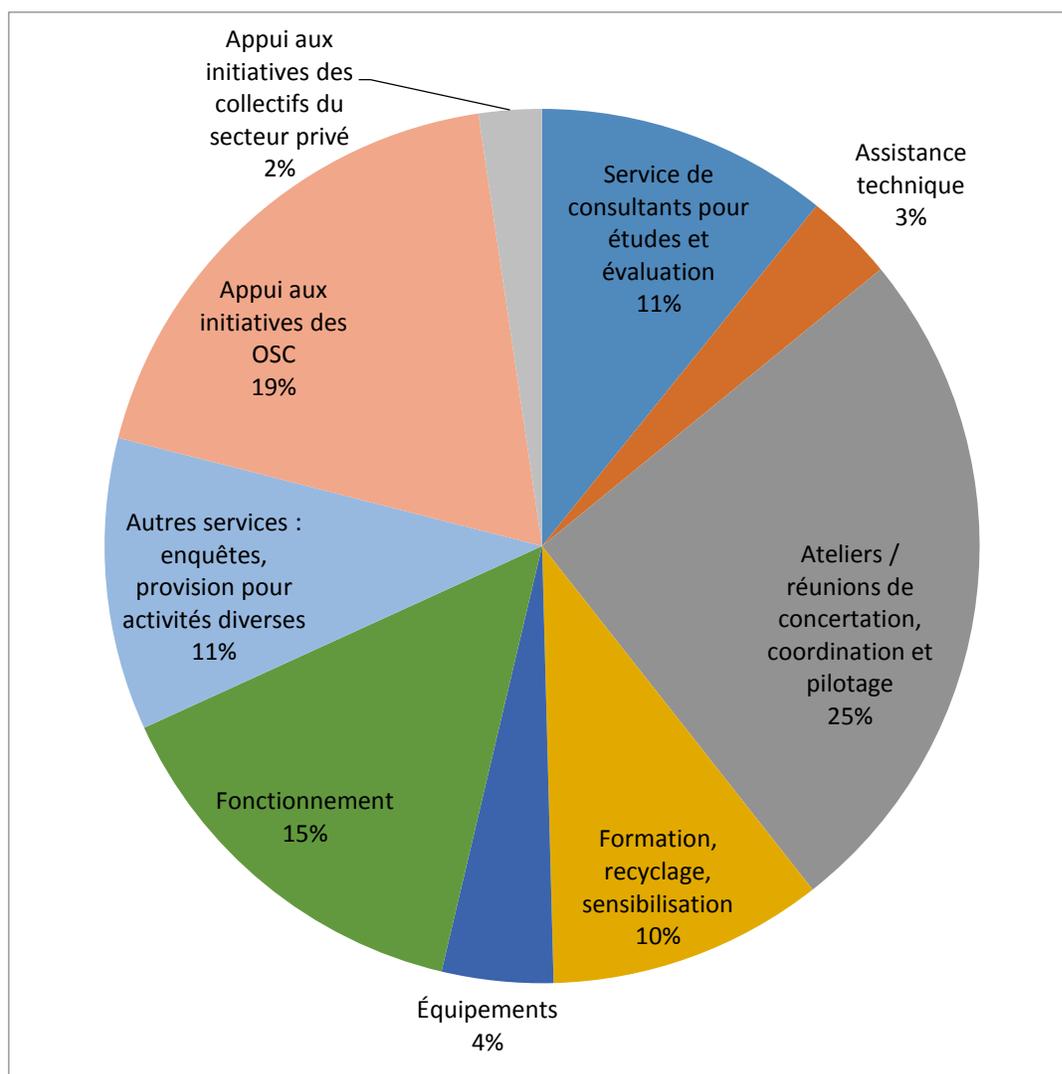
ACTION	2016 - 2020	2021 - 2025	2026 - 2030	TOTAL	%
A111: Amélioration de la stabilité et des performances du cadre institutionnel et du dispositif de pilotage du secteur	6 389 400	5 704 000	5 180 000	<b>17 273 400</b>	<b>29%</b>
A112: Renforcement de la mise en œuvre de la déconcentration/décentralisation dans le secteur	6 393 100	3 553 000	3 254 250	<b>13 200 350</b>	<b>22%</b>
A113: Renforcement de la transparence/efficacité/efficience dans la gestion du secteur au niveau central, déconcentré et communal	1 320 250	277 800	87 600	<b>1 685 650</b>	<b>3%</b>

<b>ACTION</b>	<b>2016 - 2020</b>	<b>2021 - 2025</b>	<b>2026 - 2030</b>	<b>TOTAL</b>	<b>%</b>
A211: Développement des compétences techniques et managériales de l'administration en charge de la politique nationale de l'eau, de la société civile et du secteur privé	1 910 050	1 485 600	1 005 600	<b>4 401 250</b>	<b>7%</b>
A212: Création d'un environnement favorable à la contribution du secteur privé	1 054 700	763 200	572 800	<b>2 390 700</b>	<b>4%</b>
A213: Création d'un environnement favorable à la contribution des organisations de la société civile	4 020 300	5 385 300	2 255 300	<b>11 660 900</b>	<b>19%</b>
A311: Production de données fiables d'aide à la décision aux niveaux national et local	3 740 900	1 250 000	1 250 000	<b>6 240 900</b>	<b>10%</b>
A321: Amélioration de l'efficacité de la communication relative à la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau	806 500	556 500	306 500	<b>1 669 500</b>	<b>3%</b>
A411: Renforcement de l'intégration du Genre et des Droits Humains dans le secteur de l'eau	806 500	556 500	306 500	<b>1 669 500</b>	<b>3%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>26 441 700</b>	<b>19 531 900</b>	<b>14 218 550</b>	<b>60 192 150</b>	<b>100%</b>

Tableau 12 : Répartition du budget par Action et par Ligne budgétaire

Lignes budgétaires	Actions - Coût (x 1.000 FCFA)									Total	%
	Action 111	Action 112	Action 113	Action 211	Action 212	Action 213	Action 311	Action 312	Action 411		
1. Service de consultants pour études et évaluation	466 400	2 187 600	418 400	616 000	882 200	158 400	1 508 400	132 000	132 000	6 501 400	11%
2. Assistance technique	732 000	-	528 000	-	-	-	720 000	-	-	1 980 000	3%
3. Ateliers / réunions de concertation, coordination et pilotage	14 865 000	-	31 250	15 250	108 500	125 000	7 500	37 500	37 500	15 227 500	25%
4. Formation, recyclage, sensibilisation	585 000	1 781 500	98 000	3 520 000	-	-	150 000	-	-	6 134 500	10%
5. Équipements	300 000	1 950 000	-	-	-	-	225 000	-	-	2 475 000	4%
6. Fonctionnement	325 000	7 281 250	610 000	-	-	22 500	480 000	-	-	8 718 750	14%
7. Autres services : enquêtes, provision pour activités diverses	-	-	-	250 000	-	105 000	3 150 000	1 500 000	1 500 000	6 505 000	11%
8. Appui aux initiatives des OSC	-	-	-	-	-	11 250 000	-	-	-	11 250 000	19%
9. Appui aux initiatives des collectifs du secteur privé	-	-	-	-	1 400 000	-	-	-	-	1 400 000	2%
<b>TOTAL PAR ACTION</b>	<b>17 273 400</b>	<b>13 200 350</b>	<b>1 685 650</b>	<b>4 401 250</b>	<b>2 390 700</b>	<b>11 660 900</b>	<b>6 240 900</b>	<b>1 669 500</b>	<b>1 669 500</b>	<b>60 192 150</b>	<b>100%</b>

Figure 2 : Répartition du budget par ligne budgétaire



Comme on peut le remarquer sur la figure ci-dessus, la "ligne ateliers/réunions de concertation, coordination et pilotage" occupe la plus grande proportion du budget du PGEA. 86% de cette ligne (soit 13,125 milliards de FCFA sur les 15 ans) concerne l'appui la dynamique de coordination des activités eau et assainissement au niveau communal à raison de 2,5 millions de FCFA par an par commune (2 rencontres annuelles réunissant environ 25 personnes par session). Cette dynamique est actuellement en cours dans plusieurs communes avec principalement l'appui d'ONG. Il est apparu important de la rendre visible dans le cadre du PGEA en tant que maillon de base du dispositif de pilotage et de coordination du secteur.

## 7.2 Modalités de financement

Le PGEA ne disposant pas de financement acquis à son démarrage, l'ensemble des coûts évalués correspondent aux besoins de financement.

Le PGEA sera financé à environ 24% par le Gouvernement burkinabé à partir du budget national, soit un montant total de 14,5 milliards de FCFA.

Le reste des besoins de financement sera couvert par les Partenaires au développement soit une contribution total de 45,6 milliards de FCFA.

Le plan de financement vise une responsabilité dégressive des partenaires au développement, qui sera compensée par une responsabilité progressive du Gouvernement, dans l'optique de la pérennité et de la durabilité.

**Tableau 13 : Plan de financement**

Ressources	Plan de financement							
	2016-2020		2021-2025		2026-2030		Total	
Budget national (ressources propres)	3 966 255	15%	4 882 975	25%	5 687 420	40%	14 536 650	24,15%
Partenaires de développement	22 475 445	85%	14 648 925	75%	8 531 130	60%	45 655 502	75,85%
Total	26 441 700	100%	19 531 900	100%	14 218 550	100%	60 192 150	100%

Par rapport à l'appui des partenaires de développement, les trois modalités opérationnelles suivantes sont envisagées :

- L'appui budgétaire
- Le panier commun de financement,

- L'aide projet y compris celle apportée par des ONG et des dispositifs de coopération décentralisée.

La mobilisation des financements pour le programme est du ressort de l'Etat et des collectivités territoriales qui devront engager le plaidoyer et des négociations avec leurs différents partenaires.

## **ANNEXES**

Annexe 1 : Fiches d'actions

Annexe 2 : Détail du budget

Annexe 3 : Fiche d'opérationnalisation des indicateurs

Annexe 4 : Tableaux synthétiques du diagnostic de la gouvernance du secteur eau et assainissement (2007-2015)

## Annexe 1 : FICHES D'ACTION

<b>Action A111 : Amélioration de la stabilité et des performances du cadre institutionnel et du dispositif de pilotage du secteur</b>	
<b>Justification</b>	<p>La politique de l'eau et les engagements internationaux du Burkina Faso amènent un changement de paradigme pour le post 2015: recherche de l'accès universel aux services d'eau et d'assainissement, passage d'une approche infrastructure à une approche promotion des droits humains relatifs à l'eau, prise en compte des changements climatiques et impératifs d'une gestion durable des ressources en eau, etc. Tout ceci induit un haut niveau d'exigence en matière de gouvernance. Dans ce contexte, l'un des principaux enjeux sera de disposer d'un cadre institutionnel et de pilotage capable de se départir des lourdeurs et freins structurels/récurrents.</p> <p>En effet, le cadre actuel malgré de réelles avancées induites par l'approche programmatique du PN-AEPA et du PAGIRE a montré ses limites sur la résolution des questions stratégiques comme : l'équité, la durabilité, la décentralisation, la reddition des comptes, etc.</p>
<b>Brève description</b>	<p>Un audit institutionnel sera réalisé dès le démarrage du programme afin d'analyser en profondeur les contraintes limitant la performance du secteur et de proposer les réformes à entreprendre. La réforme attendue à l'issue de l'audit vise globalement à créer les conditions de l'exercice efficace des fonctions stratégiques et opérationnelles du secteur, indépendamment de toutes formes de structuration ou positionnement ministériels. Parallèlement à ce processus, des mesures transitoires seront mises en place afin d'assurer le démarrage des programmes post 2015 dans un climat de confiance avec les partenaires techniques et financiers. Ces mesures transitoires sont décrites dans les programmes correspondants.</p> <p>Une autre importante question à traiter concerne la mise en cohérence et un suivi coordonné des programmes de la politique de l'eau afin d'assurer une mise en œuvre harmonieuse.</p>
<b>Produits</b>	<p>P1111 : Un audit approfondi du dispositif institutionnel sectoriel est réalisé</p> <p>P1112 : Les recommandations de l'audit institutionnel sont mises en œuvre et se traduisent par une amélioration significative des performances sectorielles</p> <p>P1113 : Une cohérence/synergie est assurée dans la conception et la mise en œuvre des programmes de la politique de l'eau</p> <p>P1114 : La collaboration interministérielle pour une mise en œuvre harmonieuse de la politique de l'eau s'est améliorée</p> <p>P1115 : Une structure transversale en charge de la coordination des questions législatives et règlementaires est mise en place</p>
<b>Activités</b>	AP1111 : Réaliser un audit approfondi du dispositif institutionnel sectoriel et démarrer la

<b>Action A111 : Amélioration de la stabilité et des performances du cadre institutionnel et du dispositif de pilotage du secteur</b>			
	<p>mise en œuvre des recommandations</p> <p>AP1112 : Mettre en œuvre les recommandations de l'audit institutionnel</p> <p>AP1113 : Assurer la cohérence/synergie de la mise en œuvre des programmes sectoriels</p> <p>AP1114 : Améliorer la collaboration interministérielle pour mieux harmoniser la mise en œuvre de la politique de l'eau</p> <p>AP1115 : Mettre en place une structure transversale pour la coordination des questions législatives et réglementaires</p>		
<b>Indicateurs</b>	<p>IA1111 : Niveau de réalisation des recommandations de l'audit institutionnel</p> <p>IA1112 : Progression du taux de consommation des crédits affectés au secteur</p>		
<b>Groupe cible et Bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau central du Ministère en charge de l'eau</li> <li>• Services déconcentrés en charge de l'eau et de l'assainissement</li> <li>• Autres ministères ou entités concernés contribuant aux objectifs du secteur eau et assainissement</li> <li>• Collectivités territoriales (régions, communes)</li> </ul>		
<b>Moyens d'exécution</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources humaines des services techniques</li> <li>• Services de consultants</li> <li>• Assistance technique nationale et internationale</li> <li>• Sessions de formation</li> <li>• Réunions de concertation et de coordination</li> <li>• Equipements roulant et informatiques</li> </ul>		
<b>Évaluation du budget</b>	<b>Lignes budgétaires</b>	<b>Coût (x1000 FCFA)</b>	<b>%</b>
	1. Service de consultants pour études et évaluation	466 400	2,7%
	2. Assistance technique (accompagnement de la réforme)	732 000	4,3%
	3. Ateliers / réunions de concertation, coordination et pilotage	14 865 000	86,1%
	4. Formation, recyclage, sensibilisation	585 000	3,4%
	5. Équipements	300 000	1,7%
	6. Fonctionnement	325 000	1,8%
	7. Autres services :	-	
	8. Appui aux initiatives des OSC	-	
	9. Appui aux initiatives des collectifs du secteur privé	-	
<b>Total</b>	<b>17 273 400</b>	<b>100,0%</b>	

<b>Action A111 : Amélioration de la stabilité et des performances du cadre institutionnel et du dispositif de pilotage du secteur</b>	
<b>Frais récurrents après l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais de fonctionnement normal du cadre institutionnel et du dispositif de pilotage</li> <li>• Renouvellement des équipements pour le bon fonctionnement du cadre</li> </ul>
<b>Financement des frais récurrents</b>	Etat PTF
<b>Responsable de l'exécution de l'action</b>	Direction Générale des Etudes et Statistiques Sectorielles (DGESS) du Ministère chargé de l'eau
<b>Programmation de l'action</b>	2016-2030
<b>Relations avec d'autres actions</b>	<p>La réussite de cette action peut être considérée comme un facteur important contribuant à la réussite des autres actions.</p> <p>L'audit institutionnel est un préalable à l'élaboration du plan de développement des ressources humaines prévu dans l'action 5</p> <p>Les activités à entreprendre dans les actions "communication" et "société civile" comprendront le plaidoyer actif et la veille citoyenne en faveur de la reconnaissance du secteur eau et assainissement comme secteur prioritaire devant mériter une stabilité institutionnelle</p>
<b>Notes</b>	Des notes budgétaires détaillées sont fournies dans un tableau séparé

<b>Action A112 : Renforcement de la mise en œuvre de la déconcentration/décentralisation dans le secteur</b>	
<b>Justification</b>	<p>Les collectivités territoriales sont un maillon essentiel dans le développement et la gestion durable des services d'eau et d'assainissement. La loi leur en confère la maîtrise d'ouvrage et l'Etat s'est engagé à leur transférer les compétences et les ressources nécessaires à l'exercice de cette responsabilité. Dans ce cadre, les services techniques déconcentrés ont un mandat de régulation et d'appui-conseil.</p> <p>Ce processus a démarré depuis 2009 avec la signature des décrets de transfert de compétences AEPA aux communes, le transfert des crédits d'investissement pour la réhabilitation des points d'eau, l'appui à l'élaboration des PCD-AEPA, etc. Il a toutefois souffert d'un manque de balises ou d'objectifs intermédiaires permettant d'évaluer les progrès. Les autres problèmes sont : non-respect du rôle des communes dans la programmation sectorielle, non opérationnalisation des outils élaborés, faible capacité des communes à disposer de services techniques capables de capitaliser les appuis, insuffisance d'outils et mécanismes de reddition des comptes, etc.</p>
<b>Brève description</b>	<p>En application de la loi, le programme se fixe l'objectif de parvenir à un transfert intégral des compétences et ressources prévues d'ici 2030. Cet objectif sera atteint de manière progressive en privilégiant l'apprentissage par l'action. Afin d'assurer une efficacité maximale de l'allocation des ressources publiques, l'intercommunalité sera activement promue et des critères de bonne gouvernance seront introduits dans l'allocation des ressources. Si un appui financier dégressif pendant les 5 premières années sera accordé aux communes pour leur permettre de recruter un agent technique, le passage à un appui pour le développement de véritables services techniques ne se fera que pour des intercommunalités.</p> <p>Les services techniques déconcentrés de l'Etat seront renforcés pour leur permettre de travailler en synergie dans l'accompagnement des communes.</p> <p>Finalement les outils de programmation locale seront adaptés au contexte des programmes post 2015 puis opérationnalisés.</p>
<b>Produits</b>	<p>P1121 : Les services techniques déconcentrés sont capables d'apporter efficacement un appui-conseil aux collectivités territoriales pour le développement du service public d'eau et d'assainissement</p> <p>P1122 : Les services techniques déconcentrés (eau, santé, éducation) améliorent la synergie de leurs actions en direction des collectivités territoriales</p> <p>P1123 : Le transfert effectif des compétences et des ressources aux collectivités territoriales est intégralement réalisé en privilégiant l'apprentissage par l'action</p> <p>P1124 : L'intercommunalité y compris les formes ad hoc/souples de mutualisation des moyens sont activement promues</p> <p>P1125 : L'allocation/arbitrage des ressources publiques respecte les attributions des collectivités territoriales et fait la promotion des principes de bonne gouvernance</p> <p>P1126 : Les outils et mécanismes de reddition des comptes pour les fonds transférés aux collectivités territoriales sont élaborés et mis en œuvre</p>
<b>Activités</b>	<p>AP1121 : Renforcer les capacités des services techniques déconcentrés pour améliorer leurs prestations d'appui - conseil et suivre l'application des protocoles de collaboration inter services</p> <p>AP1122 : Assurer la cohérence et la synergie des actions des services techniques déconcentrés en</p>

<b>Action A112 : Renforcement de la mise en œuvre de la déconcentration/décentralisation dans le secteur</b>			
	direction des collectivités territoriales AP1123 : Réaliser le transfert effectif des compétences et de ressources aux collectivités territoriales AP1124 : Promouvoir l'intercommunalité et des formes ad hoc de mutualisation AP1125 : Assurer le respect des attributions des collectivités territoriales dans l'allocation et l'arbitrage des ressources publiques AP1126 : Elaborer et mettre en œuvre les mécanismes de reddition des comptes des fonds transférés		
<b>Indicateurs</b>	IA1121 : Pourcentage de communes disposant d'un service technique minimum en AEPA IA1122 : Pourcentage de communes qui ont fait des accords d'intercommunalité IA1123 : Pourcentage de fonds publics AEPA transférés aux collectivités territoriales		
<b>Groupe cible et Bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collectivités territoriales (régions, communes)</li> <li>Services déconcentrés en charge de l'eau et de l'assainissement</li> </ul>		
<b>Moyens d'exécution</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ressources humaines des services techniques</li> <li>Services de consultants</li> <li>Sessions de formation</li> <li>Equipements roulant et informatiques</li> </ul>		
<b>Évaluation du budget</b>	<b>Lignes budgétaires</b>	<b>Coût (x1000 FCFA)</b>	<b>%</b>
	1. Services de consultants pour études et évaluations	2 187 600	16,6%
	2. Assistance technique	-	
	3. Ateliers/réunions de concertation, de coordination et de pilotage	-	
	4. Formation, recyclage, sensibilisation	1 781 500	13,5%
	5. Équipements	1 950 000	14,8%
	6. Fonctionnement	7 281 250	55,2%
	7. Autres services :	-	
	8. Appui aux initiatives des OSC	-	
	9. Appui aux initiatives des collectifs du secteur privé	-	
	<b>Total</b>	<b>13 200 350</b>	<b>100,0%</b>
<b>Frais récurrents après l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de fonctionnement des services techniques communaux ou intercommunaux</li> <li>Frais de fonctionnement des services techniques déconcentrés</li> </ul>		
<b>Financement des frais récurrents</b>	Communes Etat		
<b>Responsable de l'exécution de</b>	Direction Générale des Etudes et Statistiques Sectorielles (DGESS) du Ministère chargé de l'eau		

<b><i>Action A112 : Renforcement de la mise en œuvre de la déconcentration/décentralisation dans le secteur</i></b>	
<b>l'action</b>	
<b>Programmation de l'action</b>	2016-2030
<b>Relations avec d'autres actions</b>	Cette action est directement liée à l'action "cadre institutionnel et dispositif de pilotage". L'audit institutionnel devra en effet préciser la feuille de route du processus d'habilitation des collectivités territoriales
<b>Notes</b>	Des notes budgétaires détaillées sont fournies dans un tableau séparé

<b>Action A113 : Renforcement de la transparence/efficacité/ efficience dans la gestion du secteur au niveau central, déconcentré et communal</b>	
<b>Justification</b>	Des progrès importants sous l'influence du déploiement de l'approche sectoriel sont reconnus dans le cadre de la programmation, de la budgétisation et de la gestion des ressources financières du secteur. Le BPO est l'outil de programmation par excellence. Pour sa part l'APD est financée sur trois modalités : l'ABS, l'appui projet et le panier commun. Les modalités conjointes (ABS et panier commun) sont l'objet de suivi et audits réguliers. La gestion de l'ABS a donné des résultats mitigés et l'outil de programmation n'a pas atteint un niveau d'appropriation qui assure une application continue. Les orientations stratégiques post 2015 du secteur favorisent l'adaptation et le renforcement des mécanismes existants de programmation et l'identification des dispositifs capables d'améliorer la transparence et l'efficacité de la gestion sectorielle aux différents niveaux de l'administration de l'Etat.
<b>Brève description</b>	Il s'agit d'une part et dans une première étape, d'améliorer les outils de programmation et de gestion existants et d'autre part, d'avancer dans la conception des dispositifs adaptés aux nouvelles orientations : transparence, traçabilité, droits humains, espaces géographiques de programmation, réduction des disparités, etc. A posteriori d'une étape test les nouveaux instruments seront validés et mises en application pour permettre un suivi régulier des procédures.
<b>Produits</b>	<p>P1131 : Une étude sur un mécanisme / dispositif pour la gestion de ressources financières allouées au secteur compatible avec les ambitions de post 2015 (transparence / traçabilité / efficacité / volume des investissements et décentralisation) est réalisée, validée et ses recommandations mises en œuvre</p> <p>P1132 : Les outils de programmation sont adaptés et opérationnalisés par rapport aux enjeux post 2015 (type de solution technologique, droits humains, espace géographique de programmation)</p> <p>P1133 : Les capacités des acteurs pour l'opérationnalisation effective du guide du BPO sont renforcées</p> <p>P1134 : La pleine utilisation de l'outil de comptabilité analytique dans le suivi de l'exécution du BPO est assurée à travers l'amélioration des connaissances des responsables et des partenaires</p> <p>P1135 : L'exécution budgétaire est améliorée en anticipant la planification (DAO, marchés...) au niveau de la DMP et la DAF</p> <p>P1136 : La comptabilité matière est en place et opérationnelle dans les structures du secteur</p> <p>P1137 : Les mécanismes de contrôle interne du ministère en charge de l'eau sont renforcés</p> <p>P1138 : La matrice d'arbitrage basée sur le nombre de personnes restant sans accès à l'eau et à l'assainissement pour réduire les disparités entre communes est systématiquement appliquée</p>
<b>Activités</b>	<p>AP1131 : Réaliser l'étude sur un nouveau mécanisme pour la gestion de ressources financières allouées au secteur</p> <p>AP1132 : Adapter et opérationnaliser les outils de programmation aux enjeux post 2015</p> <p>AP1133 : Renforcer les capacités des acteurs pour l'opérationnalisation du guide BPO communal</p> <p>AP1134 : Améliorer les connaissances des responsables et des partenaires pour la pleine utilisation de l'outil de comptabilité analytique dans le suivi de l'exécution du BPO</p> <p>AP1135 : Superviser/Contrôler l'anticipation de la planification des DAO et marchés publics au</p>

<b>Action A113 : Renforcement de la transparence/efficacité/ efficience dans la gestion du secteur au niveau central, déconcentré et communal</b>				
	niveau de la DMP et de la DAF afin d'améliorer l'exécution budgétaire des programmes AP1136 : Mettre en œuvre la comptabilité matière AP1137 : Renforcer et mettre en œuvre les mécanismes de contrôle interne du ministère en charge de l'eau AP1138 : Appliquer systématiquement la matrice d'arbitrage communal sur l'accès aux services			
<b>Indicateurs</b>	IA1131 : Evolution du taux de dépenses déclarées inéligibles suite aux audits techniques et financiers IA1132 : Nombre d'outils de programmation, budgétisation, financement et gestion adaptés et fonctionnels par rapport aux outils existants			
<b>Groupe cible et Bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DAF, DGESS, Direction des Marchés Publics, Inspection Générale des Services du Ministère chargé de l'eau</li> <li>• Structures responsables des programmes AEP, AEUE, GIRE.</li> <li>• Services déconcentrés en charge de l'eau et de l'assainissement</li> <li>• Collectivités territoriales ou structures liées au développement du secteur eau et assainissement</li> </ul>			
<b>Moyens d'exécution</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipement informatique et bureautique pour les organes de contrôle interne</li> <li>• Moyens roulants pour les contrôles et inspections</li> <li>• Moyens financiers pour la réalisation des études</li> <li>• Indemnités pour le personnel lors des sorties</li> <li>• Ateliers de formation et de validation des études</li> <li>• Ressources humaines des services techniques</li> <li>• Expertise nationale et internationale</li> <li>• Assistance technique nationale et internationale</li> </ul>			
<b>Évaluation du budget</b>	<b>Lignes budgétaires</b>		<b>Coût (x 1.000 FCFA)</b>	<b>%</b>
	1. Service de consultants pour études et évaluation		418 400	25%
	2. Assistance technique		528 000	31%
	3. Ateliers/réunions de concertation, coordination et pilotage		31 250	2%
	4. Formation, recyclage, sensibilisation		98 000	6%
	5. Équipements		-	0%
	6. Fonctionnement		610 000	36%
	7. Autres services : missions d'évaluation / suivi		-	0%
	8. Appui aux initiatives des OSC		- -	- 0%
	9. Appui aux initiatives des collectifs du secteur privé		- -	- 0%
<b>TOTAL</b>		<b>1 685 650</b>	<b>100%</b>	
<b>Frais récurrents après l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien et renouvellement des équipements des organes de contrôle interne</li> <li>• Moyens roulants pour les contrôles et inspections</li> <li>• Indemnités pour le personnel lors des sorties de coordination et de suivi</li> </ul>			
<b>Financement des frais récurrents</b>	Etat PTF			

<b><i>Action A113 : Renforcement de la transparence/efficacité/ efficience dans la gestion du secteur au niveau central, déconcentré et communal</i></b>	
<b>Responsable de l'exécution de l'action</b>	Direction de l'Administration et des Finances (DAF) du Ministère chargé de l'eau
<b>Programmation de l'action</b>	2016 - 2030
<b>Relations avec d'autres actions</b>	Cette action contribuera d'une part à donner au PGEA plus de transparence et d'efficacité dans la gestion des ressources financières et d'autre part, améliorera la qualité de la programmation et réduira les disparités dans l'accès à l'eau et l'assainissement dans les communes.
<b>Notes</b>	Des notes budgétaires détaillées sont fournies dans un tableau séparé

<b>Action A211 : Développement des compétences techniques et managériales de l'administration en charge de la politique</b>	
<b>Justification</b>	L'insuffisance des ressources humaines (quantité et qualité) et l'instabilité du personnel due à la faiblesse des systèmes de motivation dans les trois niveaux d'administration (central, déconcentré et décentralisé) du secteur de l'eau et de l'assainissement caractérisent la situation en relation au cadre institutionnel actuel et aux missions du secteur. Pour combler ces lacunes des efforts ont été fait, notamment la conception d'un plan de développement des ressources humaines 2008 – 2012 (pour la GIRE et les Services en charge des ressources en eau dans les directions régionales dont manquent des données pour apprécier son niveau de mise en œuvre, et la formation diplômante de 90 jeunes cadres entre 2005 – 2010. Il faut à la lumière des résultats d'un audit institutionnel de la structure en charge de l'eau et de l'assainissement (qui définira les nouveaux métiers des services, les profils et l'effectif nécessaire) orienter le contenu d'un plan de développement des ressources humaines et de gestion prévisionnelle du personnel pour adapter ses compétences techniques et managériales à la politique nationale de l'eau actualisée pour la période 2016 – 2030.
<b>Brève description</b>	La durabilité et la gestion efficace des interventions dans le cadre de l'eau et de l'assainissement ne pourront pas être assurées sans une politique ferme de développement des ressources humaines et de gestion prévisionnelle du personnel dans les institutions et organes du secteur. Dans ce sens il faudra , élaborer un plan de développement des ressources humaines considérant des alternatives d'actualisation des plans existants, renforcer les capacités managériales des responsables au niveau central et déconcentré, stabiliser la situation du personnel du secteur par la création des conditions de fidélisation et par la définition d'une stratégie de gestion prévisionnelle.
<b>Produits</b>	P2111 : Un plan de développement et de gestion prévisionnelle de ressources humaines des acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement est élaboré et mis en œuvre P2112 : Un programme pour améliorer les capacités managériales des responsables est élaboré et mis en œuvre
<b>Activités</b>	AP2111 : Elaborer et mettre en œuvre le plan de développement et de gestion prévisionnelle des ressources humaines des acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement AP2112 : Elaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités managériales des responsables de l'administration
<b>Indicateurs</b>	IA2111 : Taux d'exécution du plan de développement des capacités de l'administration
<b>Groupe cible et Bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau central du Ministère en charge de l'eau et de l'assainissement</li> <li>• Services déconcentrés en charge de l'eau et de l'assainissement</li> <li>• Autres ministères ou entités concernés contribuant aux objectifs du secteur eau et assainissement</li> <li>• Collectivités territoriales (régions, communes)</li> <li>• Secteur privé et société civile intervenant dans le secteur eau et assainissement</li> </ul>

<b>Action A211 : Développement des compétences techniques et managériales de l'administration en charge de la politique</b>			
<b>Moyens d'exécution</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Logistiques, techniques, scientifiques</li> <li>• Moyens financiers pour la réalisation des études</li> <li>• Ateliers de formation et de validation des études</li> <li>• Moyens financiers pour les types de formations retenues</li> <li>• Indemnités pour le personnel lors des sorties</li> <li>• Ressources Humaines</li> <li>• Ressources humaines des services techniques</li> <li>• Expertise nationale et internationale</li> </ul>		
<b>Évaluation du budget</b>	<b>Lignes budgétaires</b>	<b>Coût (x 1.000 FCFA)</b>	<b>%</b>
	1. Services de consultants pour études et évaluations	616 000	14%
	2. Assistance technique	- -	0%
	3. Ateliers/réunions de concertation, de coordination et de pilotage	15 250	0%
	4. Formation, recyclage, sensibilisation	3 520 000	80%
	5. Équipements	- -	0%
	6. Fonctionnement	- -	0%
	7. Autres services : enquête satisfaction personnel	250 000	6%
	8. Appui aux initiatives des OSC	- -	0%
	9. Appui aux initiatives des collectifs du secteur privé	- -	0%
	<b>TOTAL</b>	<b>4.401.250</b>	<b>100,0</b>
<b>Frais récurrents après l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais de fonctionnement normal du cadre institutionnel</li> <li>• Indemnités du personnel lors de sa participation aux ateliers et activités conjointes avec d'autres structures partenaires</li> </ul>		
<b>Financement des frais récurrents</b>	Etat PTF		
<b>Responsable de l'exécution de l'action</b>	Direction des Ressources Humaines (DRH) du Ministère chargé de l'eau		
<b>Programmation de l'action</b>	2016 – 2030		
<b>Relations avec d'autres actions</b>	Cette action contribuera à la réussite de toutes les autres actions du Plan d'Action à travers des meilleures capacités et moyens d'actions des parties prenantes.		
<b>Notes</b>	Des notes budgétaires détaillées sont fournies dans un tableau séparé		

<b>Action A212 : Création d'un environnement favorable à la contribution du secteur privé</b>	
<b>Justification</b>	Le secteur privé lié à l'eau est bien pris en compte dans les orientations politiques et économiques du gouvernement et une place lui est accordée dans le développement économique et social du pays. Le secteur privé a contribué, malgré ses insuffisances, au développement du secteur de l'eau et de l'assainissement. Plusieurs initiatives ont été prises pour appuyer son renforcement, et pour induire un meilleur engagement l'Etat et ses partenaires ont retenu le principe du Partenariat Public Privé. Cependant le manque d'un cadre de dialogue sectoriel spécifique, le faible développement du partenariat public privé et les capacités limités d'exécution et de gestion du secteur privé font que dans la perspective d'améliorer sa contribution au développement du secteur de l'eau et de l'assainissement des efforts supplémentaires devront être consacrés.
<b>Brève description</b>	Des initiatives seront prises en termes de renforcement des capacités du secteur privé de l'eau et de l'assainissement, pour formaliser un cadre de dialogue ministère en charge de l'eau / secteur privé et pour accompagner la mise en œuvre effective du partenariat public privé pour réduire les charges de l'Etat. D'autres sources endogènes innovantes de financement pourraient être aussi envisagées.
<b>Produits</b>	<p>P2121 : Un cadre de dialogue spécifique entre le ministère en charge de l'eau et le secteur privé est établi et fonctionne</p> <p>P2122 : La procédure d'agrément des bureaux d'études et des entreprises est plus rigoureuse et un mécanisme d'audit / suivi est mis en place</p> <p>P2123 : Les initiatives des collectifs professionnels du secteur privé sont accompagnées</p> <p>P2124 : Une étude d'identification des leviers de la promotion du PPP pour le développement des services eau et assainissement est réalisée</p> <p>P2125 : Les recommandations de l'étude sont mises en œuvre et suivies</p>
<b>Activités</b>	<p>AP2121 : Etablir et animer un cadre de dialogue spécifique entre le ministère en charge de l'eau et les opérateurs privés du secteur</p> <p>AP2122 : Etablir et appliquer des procédures plus rigoureuses d'agrément des opérateurs privés assorti d'un mécanisme de suivi et d'audit régulier</p> <p>AP2123 : Développer et mettre en œuvre des mécanismes d'appui aux initiatives des collectifs d'opérateurs privés du secteur visant leur structuration et l'amélioration de leurs performances</p> <p>AP2124 : Réaliser l'étude pour identifier les leviers de promotion du PPP</p> <p>AP2125 : Mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur les leviers de promotion du PPP</p>
<b>Indicateurs</b>	<p>IA2121 : Evolution des capacités et compétences des opérateurs privés du secteur</p> <p>IA2122 : Proportion de communes couvertes par un PPP pour le développement des services d'AEPA</p>
<b>Groupe cible et Bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Structures centrales en charge des relations avec le secteur privé de l'eau et de l'assainissement</li> <li>• Collectifs professionnels des bureaux d'études et entreprises du secteur</li> </ul>

<b>Action A212 : Création d'un environnement favorable à la contribution du secteur privé</b>			
<b>Moyens d'exécution</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Logistiques, techniques, scientifiques</li> <li>• Moyens financiers pour la réalisation des études</li> <li>• Indemnités pour le personnel lors des sorties</li> <li>• Ateliers de formation et de validation des études</li> <li>• Ressources Humaines</li> <li>• Ressources humaines des services techniques</li> <li>• Expertise nationale et internationale</li> </ul>		
<b>Évaluation du budget</b>	<b>Lignes budgétaires</b>	<b>Coût (x 1.000 FCFA)</b>	<b>%</b>
	1. Service de consultants pour études et évaluation	882 200	37%
	2. Assistance technique	- -	0%
	3. Ateliers/réunions de concertation, coordination et pilotage	108 500	5%
	4. Formation, recyclage, sensibilisation	- -	0%
	5. Équipement	- -	0%
	6. Fonctionnement	- -	0%
	7. Autres services : audit	-	0%
	8. Appui aux initiatives des OSC	-	0%
	9. Appui aux initiatives des collectifs du secteur privé	1 400 000	59%
	<b>TOTAL</b>	<b>2.390.700</b>	<b>100,0</b>
<b>Frais récurrents après l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais de fonctionnement des services techniques au niveau central</li> </ul>		
<b>Financement des frais récurrents</b>	Etat PTF		
<b>Responsable de l'exécution de l'action</b>	Direction Générale des Etudes et Statistiques Sectorielles (DGESS) du Ministère chargé de l'eau		
<b>Programmation de l'action</b>	2016 – 2025 (avec quelques actions ponctuelles de suivi de qualité jusqu'à la fin du processus)		
<b>Relations avec d'autres actions</b>	<p>La réussite de cette action est importante pour la pérennisation des financements du secteur de l'eau et de l'assainissement.</p> <p>Le développement des ressources humaines des OSC pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale, l'intermédiation sociale et les appuis institutionnels est pris en compte dans la présente action.</p>		
<b>Notes</b>	Des notes budgétaires détaillées sont fournies dans un tableau séparé		

<b>Action A213 : Création d'un environnement favorable à la contribution des organisations de la société civile</b>	
<b>Justification</b>	Les organisations de la société civile jouent un rôle déterminant dans l'appui au développement et à la gestion des services, ainsi que la promotion, la protection, la revendication et la défense des droits humains et du genre dans le secteur. L'insuffisance de financement (notamment pour la veille et le contrôle citoyens) a limité la contribution des OSC aux objectifs du secteur de 2007 à 2015. Cet aspect mérite une plus grande attention au cours de la période 2016 à 2030. En outre, au regard de la contribution des OSC à l'AMOC, à l'IMS et à l'appui institutionnel de 2007 à 2015, il est impératif de les soutenir et de les renforcer pour faire face aux ambitions de la période de 2016 à 2030.
<b>Brève description</b>	Il s'agit de doter les OSC des compétences techniques, ressources financières et d'un environnement d'intervention habilitant pour assurer l'AMOC, l'IMS, autres appuis institutionnels, ainsi que la veille et le contrôle citoyens pour le Genre et les Droits Humains.
<b>Produits</b>	<p>P2131 : Une plateforme OSC-Ministère en charge de l'eau est opérationnelle et efficace</p> <p>P2132 : Les capacités et compétences nécessaires aux ONG affiliées au Ministère chargé de l'eau et de l'assainissement sont renforcées</p> <p>P2133 : Les ONG et associations respectent les modalités formelles de collaboration avec les institutions publiques sectorielles (municipalités, directions régionales, directions générales, etc.) et les mécanismes de suivi et contrôle sont mis en œuvre</p> <p>P2134 : Les ONG et associations affiliées au Ministère chargé de l'eau et de l'assainissement contribuent au développement des services et assurent la veille et le contrôle citoyen et la pression citoyenne sur les autorités publiques (pour le Genre, les Droits humains, la reconnaissance des enjeux du secteur par les autorités politiques, etc.)</p>
<b>Activités</b>	<p>AP2131 : Etablir et animer une plateforme de concertation et d'échange entre le Ministère chargé de l'eau et les OSC du secteur</p> <p>AP2132 : Elaborer et mettre en œuvre les mécanismes pour le renforcement des capacités des ONG affiliées au ministère en charge de l'eau</p> <p>AP2133 : Elaborer et contrôler le respect des modalités et procédures de collaboration entre les OSC et les institutions publiques sectorielles</p> <p>AP2134 : Elaborer et mettre en œuvre les mécanismes de financement des OSC pour le développement des services et la veille et le contrôle citoyens</p>
<b>Indicateurs</b>	<p>IA2131 : Evolution des capacités et compétences des OSC du secteur</p> <p>IA2132 : Proportion des communes bénéficiaires des appuis des OSC dans le secteur</p>
<b>Groupe cible et Bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DGESS</li> <li>• OSC</li> <li>• Structures du Ministère chargé de l'eau et de l'assainissement</li> <li>• Acteurs impliqués dans les opérations du secteur eau et assainissement</li> <li>• Autorités politiques</li> <li>• Opinion publique</li> </ul>

<b>Action A213 : Création d'un environnement favorable à la contribution des organisations de la société civile</b>			
<b>Moyens d'exécution</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyens matériels</li> <li>• Ressources financières pour les prestations (sous-traitances)</li> <li>• Indemnités pour le personnel lors des activités spécifiques</li> <li>• Frais pour les réunions de coordination interne</li> <li>• Personnel qualifié et effectif suffisant</li> <li>• Services de consultants</li> </ul>		
<b>Évaluation du budget</b>	<b>Lignes budgétaires</b>	<b>Coût (x 1.000 FCFA)</b>	<b>%</b>
	1. Services de consultants pour études et évaluations	158 400	1,4%
	2. Assistance technique	- -	0,0%
	3. Ateliers/réunions de concertation, de coordination et de pilotage	125 000	1,1%
	4. Formation, recyclage, sensibilisation	- -	0,0%
	5. Équipements	- -	0,0%
	6. Fonctionnement (DGESS)	- 22 500	0,2%
	7. Autres services : mise en œuvre recommandations plateforme, diffusion guides	105 000	0,9%
	8. Appui aux initiatives des OSC	11 250 000	96,5%
	9. Appui aux initiatives des collectifs du secteur privé	-	0,0%
	<b>TOTAL</b>	<b>11.660.900</b>	<b>100,0</b>
<b>Frais récurrents après l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonctionnement et salaires DGESS</li> <li>• Assistance technique nationale</li> <li>• Coûts résiduels d'AMOC, IMS, autres appuis institutionnels et veille/contrôle citoyens</li> </ul>		
<b>Financement des frais récurrents</b>	Etat PTF OSC		
<b>Responsable de l'exécution de l'action</b>	Direction Générale des Etudes et Statistiques Sectorielles (DGESS) du Ministère chargé de l'eau		
<b>Programmation de l'action</b>	2016 – 2030		
<b>Relations avec d'autres actions</b>	<p>Le développement des ressources humaines des OSC pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale, l'intermédiation sociale et les appuis institutionnels doit être pris en compte dans l'action AP212.</p> <p>Le financement des OSC pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale, l'intermédiation sociale et les appuis institutionnels doit être pris en compte dans le programme national AEP, le programme national d'AEUE et le plan d'actions GIRE.</p>		
<b>Notes</b>	Des notes budgétaires détaillées sont fournies dans un tableau séparé		

<b>Action A311 : Production de données fiables d'aide à la décision aux niveaux national et local</b>	
<b>Justification</b>	<p>Le suivi-évaluation est une fonction essentielle de la gouvernance. Il génère les données nécessaires au pilotage stratégique du secteur. Dans le cadre du PN-AEPA cette fonction était coordonnée par la DGRE jusqu'à la création de la DGESS en 2013. Cette nouvelle entité doit trouver sa place dans l'environnement sectoriel et apporter de la valeur ajoutée dans l'amélioration de la qualité statistique des indicateurs.</p> <p>Le contexte du post 2015 caractérisé par plusieurs programmes opérationnels de mise en œuvre de la politique de l'eau, accentue le besoin d'un dispositif intégré de suivi-évaluation. Le programme gouvernance à travers la DGESS en assurera la coordination et ciblera les indicateurs d'effet et d'impact dont le renseignement demande la conduite d'enquêtes et/ou d'évaluations. Les indicateurs d'activités et de résultat des programmes techniques étant suivis et renseignés au niveau desdits programmes.</p>
<b>Brève description</b>	<p>Il s'agit d'élaborer et de suivre la mise en œuvre d'un manuel intégré de suivi-évaluation de la politique nationale de l'eau. Contrairement à la période 2007-2015, un accent sera mis sur le suivi des indicateurs d'effet et d'impact ainsi que ceux liés aux aspects transversaux (genre, droits humains, etc.). Le potentiel des TIC sera exploité pour un suivi adéquat de la délivrance des services d'eau et d'assainissement.</p> <p>La DGESS en tant que structure coordonnatrice de la fonction suivi-évaluation sera renforcée et accompagnée pour qu'elle assume pleinement son rôle. Un partenariat sera mis en place avec l'INSD pour la conduite des enquêtes sectorielles et l'amélioration de la qualité statistique des indicateurs sectoriels.</p>
<b>Produits</b>	<p>P3111 : Un manuel de suivi-évaluation des programmes de la politique nationale de l'eau est élaboré</p> <p>P3112 : Le dispositif de suivi-évaluation de la politique nationale de l'eau est fonctionnel et permet le renseignement des indicateurs retenus y compris les indicateurs d'effet et d'impact ainsi que ceux liés aux aspects transversaux</p> <p>P3113 : La qualité des indicateurs d'accès à l'eau et à l'assainissement s'améliore progressivement et les méthodes de calcul s'harmonisent avec l'INSD</p> <p>P3114 : Le potentiel des TIC est exploité pour le suivi et la diffusion des données du secteur</p> <p>P3115 : La fonctionnalité de la DGESS est renforcée et cette structure est reconnue comme une force de proposition pour l'amélioration de la qualité statistique des indicateurs et du renforcement de l'analyse prospective</p> <p>P3116 : La politique nationale, les stratégies et instruments sectoriels sont continuellement adaptés en capitalisant les innovations et les leçons tirées de l'expérience</p>
<b>Activités</b>	<p>AP3111 : Elaborer le manuel de suivi-évaluation intégré des programmes de la politique nationale de l'eau</p> <p>AP3112 : Mettre en œuvre le suivi-évaluation intégré des programmes de la politique nationale de l'eau</p> <p>AP3113 : Superviser/contrôler périodiquement la qualité et la pertinence des indicateurs d'accès aux services d'eau et d'assainissement et l'harmonisation des méthodes de calcul en collaboration avec</p>

<b>Action A311 : Production de données fiables d'aide à la décision aux niveaux national et local</b>				
	l'INSD AP3114 : Etudier la faisabilité et mettre en œuvre les modalités de valorisation des TIC pour le suivi et la diffusion des données du secteur de l'eau et de l'assainissement AP3115 : Renforcer ou mobiliser les compétences requises (effectifs et profils) au niveau de la DGESS pour les opérations de suivi-évaluation sectoriel AP3116 : Structurer et mettre en œuvre les processus d'amélioration régulière de la politique nationale, des stratégies et instruments du secteur à travers la capitalisation des expériences en collaboration avec tous les professionnels du secteur			
<b>Indicateurs</b>	IA3111 : Taux de renseignement des indicateurs de suivi/évaluation de la politique de l'eau IA3112 : Nombre de stratégies ou instruments sectoriels mis à jour suite à la capitalisation des expériences			
<b>Groupe cible et Bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DGESS du Ministère en charge de l'eau</li> <li>• Structures responsables des programmes de la politique de l'eau</li> <li>• INSD</li> <li>• Collectivités territoriales (régions, communes)</li> </ul>			
<b>Moyens d'exécution</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources humaines des services techniques</li> <li>• Services de consultants</li> <li>• Assistance technique nationale et internationale</li> <li>• Sessions de formation</li> <li>• Moyens de fonctionnement</li> <li>• Equipements roulants et informatiques</li> </ul>			
<b>Évaluation du budget</b>	<b>Lignes budgétaires</b>		<b>Coût (x1000 FCFA)</b>	<b>%</b>
	1. Services de consultants pour études et évaluations		1 508 400	24,2%
	2. Assistance technique (DGESS)		720.000	11,5%
	3. Ateliers / réunions de concertation, coordination et pilotage		7 500	0,1%
	4. Formation, recyclage, sensibilisation (DGESS)		150 000	2,4%
	5. Equipements		225 000	3,6%
	6. Fonctionnement		480 000	7,7%
	7. Autres services : enquêtes de terrain		3 150 000	50,5%
	8. Appui aux initiatives des OSC		-	-
	9. Appui aux initiatives des collectifs du secteur privé		-	-
<b>Total</b>		<b>6 240 900</b>	<b>100,0%</b>	
<b>Frais récurrents après l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais de fonctionnement du dispositif de suivi-évaluation</li> </ul>			

<b><i>Action A311 : Production de données fiables d'aide à la décision aux niveaux national et local</i></b>	
<b>Financement des frais récurrents</b>	Etat PTF
<b>Responsable de l'exécution de l'action</b>	Direction Générale des Etudes et Statistiques Sectorielles (DGESS) du Ministère chargé de l'eau
<b>Programmation de l'action</b>	2016-2030
<b>Relations avec d'autres actions</b>	La stratégie de mise en application du genre et des droits humains dans le secteur eau et assainissement définira les indicateurs pertinents à insérer dans la matrice de suivi-évaluation sectoriel.
<b>Notes</b>	Des notes budgétaires détaillées sont fournies dans un tableau séparé

<b>Action A321 : Amélioration de l'efficacité de la communication relative à la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau</b>	
<b>Justification</b>	La communication joue un rôle déterminant dans l'efficacité de la politique nationale de l'eau et des programmes visant sa mise en œuvre. Les principales dimensions considérées sont: la communication institutionnelle, la communication interne et la communication sociale. La faible structuration, l'insuffisance de financement et l'insuffisance des compétences techniques et managériales ont fortement pénalisé les actions de communications du secteur de 2007 à 2015. Il est donc essentiel pour la période de 2016 à 2030 de créer les conditions et mettre en œuvre les solutions appropriées pour une communication efficace au service des enjeux et objectifs du secteur.
<b>Brève description</b>	Il s'agit de doter la DCPM des instruments, ressources humaines et financières nécessaires pour assurer la mise en œuvre, la coordination et la supervision des actions de communications au service des enjeux et objectifs de la politique nationale de l'eau, en cohérence, synergie et complémentarité avec les autres programmes techniques. La présente action ne prendra pas en compte la gestion de la documentation et de la bibliographie du secteur, compte-tenu du fait que ces attributions se retrouvent déjà dans le PAGIRE, avec le centre de documentation intégré au SNIEAU.
<b>Produits</b>	<p>P3211 : Un plan stratégique de communication est élaboré et mis en œuvre (communication sociale, communication intersectorielle et communication institutionnelle)</p> <p>P3212 : La DCPM dispose des ressources humaines (effectifs et profils) et des ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre de la stratégie de communication (y compris la supervision et l'appui-conseil aux programmes techniques et aux agences de l'eau)</p> <p>P3213 : Le secteur eau et assainissement est officiellement reconnu et maintenu comme une priorité nationale</p>
<b>Activités</b>	<p>AP3211 : Elaborer un plan stratégique de communication et démarrer la mise en œuvre de ses recommandations</p> <p>AP3212 : Renforcer ou mobiliser les compétences (effectifs et profils) et ressources matérielles et financières requises au niveau de la DCPM pour la mise en œuvre du plan stratégique</p> <p>AP3213 : Développer et mettre en œuvre les activités pertinentes pour ériger et maintenir l'eau et l'assainissement comme une priorité nationale de développement</p>
<b>Indicateurs</b>	<p>IA3211 : Taux d'exécution du plan stratégique de communication</p> <p>IA3212 : Perception des acteurs stratégiques sectoriels sur l'efficacité de la communication</p>
<b>Groupe cible et Bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DCPM</li> <li>• Structures du Ministère chargé de l'eau et de l'assainissement</li> <li>• Acteurs impliqués dans les opérations du secteur eau et assainissement</li> <li>• Autorités politiques</li> <li>• Opinion publique</li> </ul>

<b>Action A321 : Amélioration de l'efficacité de la communication relative à la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau</b>			
<b>Moyens d'exécution</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyens matériels</li> <li>• Ressources financières pour les prestations (sous-traitances)</li> <li>• Indemnités pour le personnel lors des activités spécifiques</li> <li>• Frais pour les réunions de coordination interne</li> <li>• Personnel qualifié et effectif suffisant</li> <li>• Services de consultants</li> </ul>		
<b>Évaluation du budget</b>	<b>Lignes budgétaires</b>	<b>Coût (x 1.000 FCFA)</b>	<b>%</b>
	1. Services de consultants pour études et évaluations	132 000	8%
	2. Assistance technique	-	0%
	3. Ateliers/réunions de concertation, de coordination et de pilotage	37 500	2%
	4. Formation, recyclage, sensibilisation	-	0%
	5. Équipements	-	0%
	6. Fonctionnement	-	0%
	7. Autres services : mise en œuvre plan de communication hors fonctionnement	1 500 000	90%
	8. Appui aux initiatives des OSC	- -	- 0%
	9. Appui aux initiatives des collectifs du secteur privé	- -	- 0%
	<b>TOTAL</b>	<b>1.669.500</b>	<b>100,0</b>
<b>Frais récurrents après l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonctionnement</li> <li>• Services de consultants</li> <li>• Autres services</li> </ul>		
<b>Financement des frais récurrents</b>	État PTF		
<b>Responsable de l'exécution de l'action</b>	Direction de la Communication et de la Presse Ministérielle (DCPM) du Ministère chargé de l'eau		
<b>Programmation de l'action</b>	2016 – 2030		
<b>Relations avec d'autres actions</b>	La réussite de cette action est conditionnée par la réussite de l'action Gestion des ressources humaines et de l'action Cadre institutionnel et dispositif de pilotage		
<b>Notes</b>	Des notes budgétaires détaillées sont fournies dans un tableau séparé		

<b>Action A411 : Renforcement de l'intégration du Genre et des Droits Humains dans le secteur de l'eau</b>	
<b>Justification</b>	La prise en compte du Genre et des Droits Humains est inscrite comme un impératif dans la politique nationale de l'eau. Au cours de la période de 2007 à 2015, des efforts ont été faits dans ce sens, mais les résultats restent largement insuffisants compte tenu de la faiblesse des instruments opérationnels pour l'intégration du Genre et des Droits humains dans le secteur. Il importe alors dans le cadre des programmes de 2016 à 2030 de créer les conditions pour une prise en compte effective du Genre et des Droits humains à travers les différentes opérations (AEPHA, GIRE et Aménagements Hydrauliques) sous la coordination, la supervision et l'encadrement du Programme Gouvernance.
<b>Brève description</b>	Il s'agit de doter la DGESS et la DRH d'instruments stratégiques et opérationnels ainsi que des ressources humaines et financières nécessaires pour coordonner, superviser et encadrer la prise en compte efficace du Genre et des droits humains dans les différentes opérations du secteur. L'action consistera également à promouvoir la veille et le contrôle citoyen par les OSC afin de créer un environnement de pression continue sur les autorités publiques pour la prise en compte du Genre et des Droits humains.
<b>Produits</b>	<p>P4111 : Le document de stratégie pour la promotion du Genre et des Droits humains dans le secteur de l'eau est élaboré et mis en œuvre</p> <p>P4112 : Des actions de veille citoyenne, de contrôle citoyen de l'action publique, d'interpellations des autorités publiques et de revendication sont promues</p> <p>P4113 : La DGESS dispose des ressources humaines (effectifs et profils) et des ressources financières nécessaires pour la mise en œuvre de la stratégie Genre et Droits humains</p> <p>P4114 : La DRH dispose des outils et moyens pour la promotion du Genre au sein Ministère chargé de l'eau</p>
<b>Activités</b>	<p>AP4111 : Elaborer le document de stratégie pour la promotion du Genre et des Droits humains et démarrer la mise en œuvre de ses recommandations</p> <p>AP4112 : Contrôler la mise en œuvre des appuis aux OSC pour la veille et le contrôle citoyens (Cf. AP2134)</p> <p>AP4113 : Renforcer la DGESS en ressources humaines et financières pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie Genre et Droits humains</p> <p>AP4114 : Mettre à la disposition de la DRH du Ministère chargé de l'eau, les outils et moyens nécessaires à la promotion du Genre dans la gestion et le développement du personnel du ministère.</p>
<b>Indicateurs</b>	<p>IA4111 : Taux d'exécution de la stratégie de promotion du Genre dans le secteur</p> <p>IA4112 : Perception des acteurs stratégiques sectoriels sur la prise en compte du Genre dans le secteur</p> <p>IA4113 : Taux d'exécution de la stratégie de promotion des Droits humains dans le secteur</p> <p>IA4114 : Perception des acteurs stratégiques sectoriels sur la prise en compte des droits humains dans le secteur</p>
<b>Groupe cible et Bénéficiaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DGESS</li> <li>• OSC</li> <li>• Structures du Ministère chargé de l'eau et de l'assainissement</li> </ul>

<b>Action A411 : Renforcement de l'intégration du Genre et des Droits Humains dans le secteur de l'eau</b>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Acteurs impliqués dans les opérations du secteur eau et assainissement</li> <li>Autorités politiques</li> <li>Opinion publique</li> </ul>			
<b>Hypothèses</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Financement significatif des coûts additionnels liés à la prise en compte effective du Genre et des Droits humains</li> <li>Développement et promotion de méthodes et pratiques alternatives des opérations AEPHA et GIRE intégrant effectivement le Genre et les Droits humains</li> </ol>			
<b>Risques</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Réticence à faire face aux besoins additionnels de financement pour la prise en compte effective du Genre et des Droits humains</li> <li>Poursuite (maintien) des pratiques et méthodes habituelles/classiques de développement et gestion des services et de promotion de la GIRE</li> </ol>			
<b>Moyens d'exécution</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Moyens matériels</li> <li>Ressources financières pour les prestations (sous-traitances)</li> <li>Indemnités pour le personnel lors des activités spécifiques</li> <li>Frais pour les réunions de coordination interne</li> </ul>			
<b>Évaluation du budget</b>	<b>Lignes budgétaires</b>		<b>Coût (x 1.000 FCFA)</b>	<b>%</b>
	1. Service de consultants pour études et évaluation		132 000	8%
	2. Assistance technique		- -	0%
	3. Ateliers/réunions de concertation, coordination et pilotage		37 500	2%
	4. Formation, recyclage, sensibilisation		- -	0%
	5. Équipement		- -	0%
	6. Fonctionnement		-	0%
	7. Autres services		1 500 000	90%
	8. Appui aux initiatives des OSC		-	0%
	9. Appui aux initiatives des collectifs du secteur privé		-	0%
<b>TOTAL</b>		<b>1.669.500</b>	<b>100,0</b>	
<b>Frais récurrents après l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de fonctionnement des services techniques au niveau central</li> </ul>			
<b>Financement des frais récurrents</b>	Etat PTF OSC			
<b>Responsable de l'exécution de l'action</b>	Direction Générale des Etudes et Statistiques Sectorielles (DGESS) du Ministère chargé de l'eau			
<b>Programmation de l'action</b>	2016 – 2030			
<b>Relations avec d'autres actions</b>	La réussite de cette action est conditionnée par la réussite de l'action Gestion des ressources humaines et de l'action OSC			
<b>Notes</b>	Des notes budgétaires détaillées sont fournies dans un tableau séparé			

## Annexe 2: Détail du budget



Détail du budget  
PGEA

### Annexe 3: Fiche d'opérationnalisation des indicateurs

<b>Fiche n°1 : Indicateur IE1</b>	<b>Taux global de réalisation des résultats attendus des programmes sectoriels</b>
<b>Catégorie</b>	<b>Indicateur d'effet</b>
<b>Définition</b>	<p>Les résultats des programmes sectoriels sont définis comme les effets ou changements à court terme liés aux interventions des programmes. Les résultats des programmes ne sont pas les produits des activités. A titre illustratif, pour l'eau potable, le résultat n'est pas le nombre de points d'eau réalisés, mais la progression du taux d'accès. Une grille très détaillée et explicite précise pour chaque programme le score correspondant à chaque niveau qualitatif et/ou quantitatif de réalisation des résultats attendus, ainsi que le score total des résultats attendus.</p> <p><i>Numérateur : Score total attribué aux résultats réalisés</i></p> <p><i>Dénominateur : Score total des résultats attendus</i></p>
<b>Unité</b>	Pourcentage
<b>Désagrégation</b>	Par programme sectoriel
<b>Périodicité</b>	A mi-parcours et à la fin de chaque phase
<b>Sources d'information</b>	Evaluations externes du PGEA
<b>Méthode de calcul</b>	Approche systémique multicritère d'évaluation qualitative <sup>2</sup>
<b>Méthode de collecte des données</b>	Exploitation des rapports de performances de différents programmes de la politique sectorielle
<b>Responsable du calcul de l'indicateur</b>	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) du Ministère en charge de l'eau
<b>Valeur initiale</b>	A calculer sur la base du PNAEPA et du PAGIRE à fin 2015
<b>Valeur cible Fin Phase 1</b>	A déterminer après consolidation des prévisions des différents programmes
<b>Valeur cible Fin Phase 2</b>	A déterminer après consolidation des prévisions des différents programmes
<b>Valeur cible Fin Phase 3</b>	95%

<sup>2</sup> Méthode [QIS](#) ou [approche utilisée par le PNUD pour le calcul de l'indice de développement humain](#)

<b>Fiche n°2 : Indicateur IE2</b>	<b>Indice de durabilité des réalisations du secteur</b>
<b>Catégorie</b>	<b>Indicateur d'effet</b>
<b>Définition</b>	<p>Les réalisations du secteur doivent être durables aux plans financier, institutionnel, environnemental, technologique et social. L'évaluation de la durabilité se fait par une approche systémique multicritère. L'approche vise l'agrégation cohérente de différents facteurs permettant de caractériser différents niveaux qualifiés et quantifiés de durabilité globale des réalisations du secteur.</p> <p><i>Numérateur : Score total attribué à la durabilité maximale des réalisations du secteur</i></p> <p><i>Dénominateur : Score total de la durabilité observée des réalisations du secteur</i></p>
<b>Unité</b>	Pourcentage
<b>Désagrégation</b>	Par programme sectoriel et par critère de durabilité (financier, institutionnel, environnemental, technologique et social)
<b>Périodicité</b>	A mi-parcours et à la fin de chaque phase
<b>Sources d'information</b>	Etudes d'évaluation externes du PGEA
<b>Méthode de calcul</b>	Approche systémique multicritère d'évaluation qualitative <sup>3</sup>
<b>Méthode de collecte des données</b>	Exploitation des rapports de performances de différents programmes de la politique sectorielle
<b>Responsable du calcul de l'indicateur</b>	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) du Ministère en charge de l'eau
<b>Valeur initiale</b>	A calculer sur la base du PNAEPA et du PAGIRE à fin 2015
<b>Valeur cible Fin Phase 1</b>	A déterminer après consolidation des prévisions des différents programmes
<b>Valeur cible Fin Phase 2</b>	A déterminer après consolidation des prévisions des différents programmes
<b>Valeur cible Fin Phase 3</b>	95%

<sup>3</sup> Méthode [QIS](#) ou [approche utilisée par le PNUD pour le calcul de l'indice de développement humain](#)

<b>Fiche n°3 : Indicateur IE3</b>	<b>Taux de mobilisation des financements internes du secteur</b>
<b>Catégorie</b>	<b>Indicateur d'action</b>
<b>Définition</b>	<i>Numérateur : Montant des financements internes mobilisés</i> <i>Dénominateur : Montant des financements internes prévus</i>
<b>Unité</b>	Pourcentage
<b>Désagrégation</b>	Néant
<b>Périodicité</b>	A mi-parcours et à la fin de chaque phase
<b>Sources d'information</b>	Etudes d'évaluation externes du PGEA
<b>Méthode de calcul</b>	Ratio simple
<b>Méthode de collecte des données</b>	Exploitation des rapports de performances des programmes sectoriels
<b>Responsable du calcul de l'indicateur</b>	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) du Ministère en charge de l'eau
<b>Valeur initiale</b>	A déterminer à fin 2015
<b>Valeur cible Fin Phase 1</b>	100%
<b>Valeur cible Fin Phase 2</b>	100%
<b>Valeur cible Fin Phase 3</b>	100%

<b>Fiche n°4 : Indicateur IR11</b>	<b>Indice d'efficacité du pilotage et de la coordination du secteur</b>
<b>Catégorie</b>	<b>Indicateur de résultat</b>
<b>Définition</b>	<p>Il s'agit d'un indicateur qui doit permettre de refléter l'efficacité du pilotage et de la coordination du secteur par une approche systémique multicritère. L'approche permet l'agrégation cohérente de différents facteurs permettant de caractériser différents niveaux qualifiés et quantifiés de d'efficacité du pilotage et de la coordination du secteur.</p> <p><i>Numérateur : Score total attribué à l'efficacité maximale du pilotage et de la coordination</i></p> <p><i>Dénominateur : Score total de l'efficacité observée du pilotage et de la coordination</i></p>
<b>Unité</b>	Pourcentage
<b>Désagrégation</b>	Par fonction spécifique : pilotage et coordination.
<b>Périodicité</b>	A mi-parcours et à la fin de chaque phase
<b>Sources d'information</b>	Etudes d'évaluation externes du PGEA
<b>Méthode de calcul</b>	Approche systémique multicritère d'évaluation qualitative <sup>4</sup>
<b>Méthode de collecte des données</b>	Exploitation des rapports de performances de différents programmes de la politique sectorielle Enquêtes complémentaires si nécessaire
<b>Responsable du calcul de l'indicateur</b>	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) du Ministère en charge de l'eau
<b>Valeur initiale</b>	A calculer sur la base du PNAEPA et du PAGIRE à fin 2015
<b>Valeur cible Fin Phase 1</b>	A déterminer après consolidation des prévisions des différents programmes
<b>Valeur cible Fin Phase 2</b>	A déterminer après consolidation des prévisions des différents programmes
<b>Valeur cible Fin Phase 3</b>	95%

<sup>4</sup> Méthode [QIS](#) ou [approche utilisée par le PNUD pour le calcul de l'indice de développement humain](#)

<b>Fiche n°5 : Indicateur IR21</b>	<b>Indice d'efficacité des interventions du secteur</b>
<b>Catégorie</b>	<b>Indicateur de résultat</b>
<b>Définition</b>	<p>Il s'agit d'un indicateur qui doit permettre de refléter l'efficacité des interventions des différents acteurs du secteur : l'administration centrale, les services techniques déconcentrés, les collectivités territoriales, les opérateurs privés, les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers. L'indicateur permet d'apprécier la contribution des différentes catégories d'acteurs par rapport aux prévisions initiales de la programmation du secteur. Ainsi, l'efficacité de chaque catégorie d'acteurs se basera sur ses fonctions et attributions spécifiques. L'indice (qui est multicritère et composite) permet d'apprécier l'efficacité globale du secteur.</p> <p><i>Numérateur : Score total attribué à l'efficacité maximale des interventions du secteur</i></p> <p><i>Dénominateur : Score total de l'efficacité observée des interventions du secteur</i></p>
<b>Unité</b>	Pourcentage
<b>Désagrégation</b>	Par fonction spécifique et par catégorie d'acteurs.
<b>Périodicité</b>	A mi-parcours et à la fin de chaque phase
<b>Sources d'information</b>	Etudes d'évaluation externes du PGEA
<b>Méthode de calcul</b>	Approche systémique multicritère d'évaluation qualitative <sup>5</sup>
<b>Méthode de collecte des données</b>	Exploitation des rapports de performances de différents programmes de la politique sectorielle Enquêtes complémentaires si nécessaire
<b>Responsable du calcul de l'indicateur</b>	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) du Ministère en charge de l'eau
<b>Valeur initiale</b>	A calculer sur la base du PNAEPA et du PAGIRE à fin 2015
<b>Valeur cible Fin Phase 1</b>	A déterminer après consolidation des prévisions des différents programmes
<b>Valeur cible Fin Phase 2</b>	A déterminer après consolidation des prévisions des différents programmes
<b>Valeur cible Fin Phase 3</b>	95%

<sup>5</sup> Méthode [QIS](#) ou [approche utilisée par le PNUD pour le calcul de l'indice de développement humain](#)

<b>Fiche n°6 : Indicateur IR31</b>	<b>Indice d'efficacité du suivi-évaluation du secteur</b>
<b>Catégorie</b>	<b>Indicateur de résultat</b>
<b>Définition</b>	<p>Il s'agit d'un indicateur qui doit permettre de refléter l'efficacité spécifique de la fonction de suivi-évaluation du secteur assurée par l'administration à travers les structures centrales, les services techniques déconcentrés et les collectivités territoriales. L'indicateur permet d'apprécier les performances combinées et désagrégées des différentes catégories d'acteurs par rapport aux prévisions initiales en matière de suivi-évaluation. Ainsi, l'efficacité de chaque catégorie d'acteurs se basera sur ses fonctions et attributions spécifiques dans le cadre du suivi-évaluation. L'indice (qui est multicritère et composite) permet d'apprécier l'efficacité globale du suivi-évaluation.</p> <p><i>Numérateur : Score total attribué à l'efficacité maximale du suivi-évaluation du secteur</i></p> <p><i>Dénominateur : Score total de l'efficacité observée du suivi-évaluation du secteur</i></p>
<b>Unité</b>	Pourcentage
<b>Désagrégation</b>	Par fonction spécifique et par catégorie d'acteurs.
<b>Périodicité</b>	A mi-parcours et à la fin de chaque phase
<b>Sources d'information</b>	Etudes d'évaluation externes du PGEA
<b>Méthode de calcul</b>	Approche systémique multicritère d'évaluation qualitative <sup>6</sup>
<b>Méthode de collecte des données</b>	Exploitation des rapports de performances de différents programmes de la politique sectorielle Enquêtes complémentaires si nécessaire
<b>Responsable du calcul de l'indicateur</b>	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) du Ministère en charge de l'eau
<b>Valeur initiale</b>	A calculer sur la base du PNAEPA et du PAGIRE à fin 2015
<b>Valeur cible Fin Phase 1</b>	A déterminer après consolidation des prévisions des différents programmes
<b>Valeur cible Fin Phase 2</b>	A déterminer après consolidation des prévisions des différents programmes

<sup>6</sup> Méthode [QIS](#) ou [approche utilisée par le PNUD pour le calcul de l'indice de développement humain](#)

<b>Fiche n°6 : Indicateur IR31</b>	<b>Indice d'efficacité du suivi-évaluation du secteur</b>
<b>Valeur cible Fin Phase 3</b>	95%
<b>Fiche n°7 : Indicateur IR32</b>	<b>Indice d'efficacité de la communication du secteur</b>
<b>Catégorie</b>	Indicateur de résultat
<b>Définition</b>	<p>Il s'agit d'un indicateur qui doit permettre de refléter l'efficacité spécifique de la fonction de communication du secteur assurée par l'administration à travers les structures centrales, les services techniques déconcentrés et les collectivités territoriales. L'indicateur permet d'apprécier les performances combinées et désagrégées des différentes catégories d'acteurs par rapport aux prévisions initiales en matière de communication. Ainsi, l'efficacité de chaque catégorie d'acteurs se basera sur ses fonctions et attributions spécifiques dans le cadre de la communication. L'indice (qui est multicritère et composite) permet d'apprécier l'efficacité globale de la communication.</p> <p><i>Numérateur : Score total attribué à l'efficacité maximale de la communication du secteur</i></p> <p><i>Dénominateur : Score total de l'efficacité observée de la communication du secteur</i></p>
<b>Unité</b>	Pourcentage
<b>Désagrégation</b>	Par fonction spécifique et par catégorie d'acteurs.
<b>Périodicité</b>	A mi-parcours et à la fin de chaque phase
<b>Sources d'information</b>	Etudes d'évaluation externes du PGEA
<b>Méthode de calcul</b>	Approche systémique multicritère d'évaluation qualitative <sup>7</sup>
<b>Méthode de collecte des données</b>	Exploitation des rapports de performances de différents programmes de la politique sectorielle Enquêtes complémentaires si nécessaire
<b>Responsable du calcul de l'indicateur</b>	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) du Ministère en charge de l'eau
<b>Valeur initiale</b>	A calculer sur la base du PNAEPA et du PAGIRE à fin 2015
<b>Valeur cible Fin Phase 1</b>	A déterminer après consolidation des prévisions des différents programmes
<b>Valeur cible Fin Phase 2</b>	A déterminer après consolidation des prévisions des différents programmes
<b>Valeur cible Fin Phase 3</b>	95%

<sup>7</sup> Méthode [QIS](#) ou [approche utilisée par le PNUD pour le calcul de l'indice de développement humain](#)

<b>Fiche n°8 : Indicateur IR41</b>	<b>Indice d'intégration du Genre et des Droits humains dans le secteur</b>
<b>Catégorie</b>	<b>Indicateur de résultat</b>
<b>Définition</b>	<p>Il s'agit d'un indicateur qui doit permettre de refléter l'effectivité de l'intégration du Genre et des Droits humains dans les politiques, stratégies, programmes, projets et opérations du secteur. Cette intégration sera appréciée au niveau des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau : l'administration centrale, les services techniques déconcentrés, les collectivités territoriales, les opérateurs privés et les organisations de la société civile. L'indicateur permet d'apprécier l'intégration du genre et droits humains de façon combinée et désagrégée pour ces différentes catégories d'acteurs en fonction de leurs attributions respectives. L'indice (qui est multicritère et composite) permet d'apprécier de façon globale la situation de l'intégration du Genre et des Droits humains.</p> <p><i>Numérateur : Score total attribué à l'intégration maximale du Genre et des Droits humains</i></p> <p><i>Dénominateur : Score total de l'intégration observée du Genre et des Droits humains</i></p>
<b>Unité</b>	Pourcentage
<b>Désagrégation</b>	Par fonction spécifique et par catégorie d'acteurs.
<b>Périodicité</b>	A mi-parcours et à la fin de chaque phase
<b>Sources d'information</b>	Etudes d'évaluation externes du PGEA
<b>Méthode de calcul</b>	Approche systémique multicritère d'évaluation qualitative <sup>8</sup>
<b>Méthode de collecte des données</b>	Exploitation des rapports de performances de différents programmes de la politique sectorielle Enquêtes complémentaires si nécessaire
<b>Responsable du calcul de l'indicateur</b>	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) du Ministère en charge de l'eau
<b>Valeur initiale</b>	A calculer sur la base du PNAEPA et du PAGIRE à fin 2015
<b>Valeur cible Fin Phase 1</b>	A déterminer après consolidation des prévisions des différents programmes
<b>Valeur cible Fin Phase 2</b>	A déterminer après consolidation des prévisions des différents programmes
<b>Valeur cible Fin Phase 3</b>	95%

<sup>8</sup> Méthode [QIS](#) ou [approche utilisée par le PNUD pour le calcul de l'indice de développement humain](#)

<b>Fiche n°10 : Indicateur IA1111</b>	<b>Niveau de réalisation des recommandations de l'audit institutionnel</b>
<b>Catégorie</b>	<b>Indicateur d'action</b>
<b>Définition</b>	Cet indicateur permet d'apprécier de façon chiffrée, le niveau d'exécution qualitative et quantitative des recommandations et du plan d'action issue de l'audit institutionnel <i>Numérateur : Score total attribué à l'exécution complète</i> <i>Dénominateur : Score total de l'exécution observée</i>
<b>Unité</b>	Pourcentage
<b>Désagrégation</b>	Néant
<b>Périodicité</b>	Annuelle
<b>Sources d'information</b>	Rapport de performances du PGEA
<b>Méthode de calcul</b>	Approche systémique multicritère d'évaluation qualitative <sup>9</sup>
<b>Méthode de collecte des données</b>	Exploitation des rapports de performances du PGEA
<b>Responsable du calcul de l'indicateur</b>	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) du Ministère en charge de l'eau
<b>Valeur initiale</b>	0%
<b>Valeur cible Fin Phase 1</b>	10%
<b>Valeur cible Fin Phase 2</b>	70%
<b>Valeur cible Fin Phase 3</b>	95%

<sup>9</sup> Méthode [QIS](#) ou [approche utilisée par le PNUD pour le calcul de l'indice de développement humain](#)

<b>Fiche n°11 : Indicateur IA1112</b>	<b>Taux de consommation des crédits affectés au secteur</b>
<b>Catégorie</b>	<b>Indicateur d'action</b>
<b>Définition</b>	<i>Numérateur : Montant des Dépenses totales</i> <i>Dénominateur : Montant des Crédits affectés</i>
<b>Unité</b>	Pourcentage
<b>Désagrégation</b>	Néant
<b>Périodicité</b>	Annuelle
<b>Sources d'information</b>	Rapport de performances des programmes sectoriels
<b>Méthode de calcul</b>	Ratio simple
<b>Méthode de collecte des données</b>	Exploitation des rapports de performances des programmes sectoriels
<b>Responsable du calcul de l'indicateur</b>	Direction de l'Administration et des Finances (DAF) du Ministère chargé de l'eau
<b>Valeur initiale</b>	A déterminer à fin 2015
<b>Valeur cible Fin Phase 1</b>	95%
<b>Valeur cible Fin Phase 2</b>	95%
<b>Valeur cible Fin Phase 3</b>	95%

<b>Fiche N°13 : Indicateur IA1121</b>	<b>Pourcentage des communes disposant d'un service technique minimum en AEPA</b>
<b>Catégorie</b>	<b>Indicateur d'action</b>
<b>Définition</b>	<i>Numérateur : Nombre de communes disposant d'un service technique minimum en AEPA conforme aux spécificités définies</i> <i>Dénominateur : Nombre total de communes</i>
<b>Unité</b>	Pourcentage
<b>Désagrégation</b>	Néant
<b>Périodicité</b>	Annuelle
<b>Sources d'information</b>	Rapport de performances des programmes sectoriels
<b>Méthode de calcul</b>	Ratio simple
<b>Méthode de collecte des données</b>	Exploitation des rapports de performances des programmes sectoriels
<b>Responsable du calcul de l'indicateur</b>	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) du Ministère en charge de l'eau
<b>Valeur initiale</b>	A déterminer à fin 2015
<b>Valeur cible Fin Phase 1</b>	50%
<b>Valeur cible Fin Phase 2</b>	80%
<b>Valeur cible Fin Phase 3</b>	100%

<b>Fiche n°14 : Indicateur IA1122</b>	<b>Pourcentage des communes qui ont fait des accords d'intercommunalité ou des formes ad hoc de mutualisation</b>
<b>Catégorie</b>	<b>Indicateur d'action</b>
<b>Définition</b>	<i>Numérateur : Nombre de communes qui ont fait des accords d'intercommunalité ou des formes ad hoc de mutualisation pour la gestion de l'eau et de l'assainissement</i> <i>Dénominateur : Nombre total de communes</i>
<b>Unité</b>	Pourcentage
<b>Désagrégation</b>	Néant
<b>Périodicité</b>	Annuelle
<b>Sources d'information</b>	Rapport de performances des programmes sectoriels
<b>Méthode de calcul</b>	Ratio simple
<b>Méthode de collecte des données</b>	Exploitation des rapports de performances des programmes sectoriels Enquêtes complémentaires si nécessaire
<b>Responsable du calcul de l'indicateur</b>	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) du Ministère en charge de l'eau
<b>Valeur initiale</b>	A déterminer à fin 2015
<b>Valeur cible Fin Phase 1</b>	40%
<b>Valeur cible Fin Phase 2</b>	60%
<b>Valeur cible Fin Phase 3</b>	75%

<b>Fiche n°15 : Indicateur IA1123</b>	<b>Pourcentage des fonds publics transférés aux collectivités territoriales</b>
<b>Catégorie</b>	<b>Indicateur d'action</b>
<b>Définition</b>	<i>Numérateur : Montant total des crédits transférés aux communes pour l'eau et l'assainissement</i> <i>Dénominateur : Montant total des crédits du secteur</i>
<b>Unité</b>	Pourcentage
<b>Désagrégation</b>	Néant
<b>Périodicité</b>	Annuelle
<b>Sources d'information</b>	Rapport de performances des programmes sectoriels
<b>Méthode de calcul</b>	Ratio simple
<b>Méthode de collecte des données</b>	Exploitation des rapports de performances des programmes sectoriels
<b>Responsable du calcul de l'indicateur</b>	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) du Ministère en charge de l'eau
<b>Valeur initiale</b>	A déterminer à fin 2015
<b>Valeur cible Fin Phase 1</b>	40%
<b>Valeur cible Fin Phase 2</b>	70%
<b>Valeur cible Fin Phase 3</b>	85%

<b>Fiche n°16 : Indicateur IA1131</b>	<b>Taux de dépenses déclarées inéligibles suite aux audits techniques et financiers</b>
<b>Catégorie</b>	<b>Indicateur d'action</b>
<b>Définition</b>	<i>Numérateur : Montant total des dépenses auditées</i> <i>Dénominateur : Montant total des dépenses déclarées inéligibles</i>
<b>Unité</b>	Pourcentage
<b>Désagrégation</b>	Néant
<b>Périodicité</b>	Annuelle
<b>Sources d'information</b>	Rapport de performances des programmes sectoriels
<b>Méthode de calcul</b>	Ratio simple
<b>Méthode de collecte des données</b>	Exploitation des rapports de performances des programmes sectoriels
<b>Responsable du calcul de l'indicateur</b>	Direction de l'Administration et des Finances (DAF) du Ministère chargé de l'eau
<b>Valeur initiale</b>	A déterminer à fin 2015
<b>Valeur cible Fin Phase 1</b>	10%
<b>Valeur cible Fin Phase 2</b>	5%
<b>Valeur cible Fin Phase 3</b>	0%

<b>Fiche n°17 : Indicateur IA1132</b>	<b>Taux d'utilisation des outils de programmation, budgétisation, financement et gestion adaptés disponibles</b>
<b>Catégorie</b>	<b>Indicateur d'action</b>
<b>Définition</b>	<i>Numérateur : Nombre d'outils adaptés effectivement utilisés</i> <i>Dénominateur : Nombre d'outils adaptés disponibles (selon une liste pertinente établie)</i>
<b>Unité</b>	Pourcentage
<b>Désagrégation</b>	Néant
<b>Périodicité</b>	Annuelle
<b>Sources d'information</b>	Rapport de performances des programmes sectoriels
<b>Méthode de calcul</b>	Ratio simple
<b>Méthode de collecte des données</b>	Exploitation des rapports de performances des programmes sectoriels
<b>Responsable du calcul de l'indicateur</b>	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) du Ministère en charge de l'eau
<b>Valeur initiale</b>	A déterminer à fin 2015
<b>Valeur cible Fin Phase 1</b>	70%
<b>Valeur cible Fin Phase 2</b>	90%
<b>Valeur cible Fin Phase 3</b>	100%

<b>Fiche n°18 : Indicateur IA2111</b>	<b>Taux d'exécution du plan de développement des capacités et compétences pour l'administration</b>
<b>Catégorie</b>	<b>Indicateur d'action</b>
<b>Définition</b>	<i>Numérateur : Nombre d'activités réalisées pour l'administration</i> <i>Dénominateur : Nombre d'activités spécifiques prévues pour l'administration</i>
<b>Unité</b>	Pourcentage
<b>Désagrégation</b>	Niveau central, services techniques déconcentrés, collectivités territoriales
<b>Périodicité</b>	Annuelle
<b>Sources d'information</b>	Rapport de suivi du PGEA
<b>Méthode de calcul</b>	Ratio simple
<b>Méthode de collecte des données</b>	Exploitation des rapports de performances du PGEA
<b>Responsable du calcul de l'indicateur</b>	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) du Ministère en charge de l'eau
<b>Valeur initiale</b>	0%
<b>Valeur cible Fin Phase 1</b>	100%
<b>Valeur cible Fin Phase 2</b>	100%
<b>Valeur cible Fin Phase 3</b>	100%

<b>Fiche n°19 : Indicateur IA2121</b>	<b>Taux d'exécution du plan de développement des capacités et compétences pour les opérateurs privés</b>
<b>Catégorie</b>	<b>Indicateur d'action</b>
<b>Définition</b>	<i>Numérateur : Nombre d'activités réalisées pour les opérateurs privés</i> <i>Dénominateur : Nombre d'activités spécifiques prévues pour les opérateurs privés</i>
<b>Unité</b>	Pourcentage
<b>Désagrégation</b>	Niveau central et au niveau local (régional et communal)
<b>Périodicité</b>	Annuelle
<b>Sources d'information</b>	Rapport de suivi du PGEA
<b>Méthode de calcul</b>	Ratio simple
<b>Méthode de collecte des données</b>	Exploitation des rapports de performances du PGEA
<b>Responsable du calcul de l'indicateur</b>	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) du Ministère en charge de l'eau
<b>Valeur initiale</b>	0%
<b>Valeur cible Fin Phase 1</b>	100%
<b>Valeur cible Fin Phase 2</b>	100%
<b>Valeur cible Fin Phase 3</b>	100%

<b>Fiche n°20 : Indicateur IA2122</b>	<b>Proportion des communes couvertes par un PPP pour le développement des services d'AEPA</b>
<b>Catégorie</b>	<b>Indicateur d'action</b>
<b>Définition</b>	<i>Numérateur : Nombre de communes couvertes par un PPP (selon définition de la nature et de l'importance des PPP)</i> <i>Dénominateur : Nombre total de communes</i>
<b>Unité</b>	Pourcentage
<b>Désagrégation</b>	Niveau central et au niveau régional
<b>Périodicité</b>	Annuelle
<b>Sources d'information</b>	Rapport de performances des programmes sectoriels
<b>Méthode de calcul</b>	Ratio simple
<b>Méthode de collecte des données</b>	Exploitation des rapports de performances des programmes sectoriels
<b>Responsable du calcul de l'indicateur</b>	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) du Ministère en charge de l'eau
<b>Valeur initiale</b>	A déterminer à fin 2015
<b>Valeur cible Fin Phase 1</b>	15%
<b>Valeur cible Fin Phase 2</b>	20%
<b>Valeur cible Fin Phase 3</b>	30%

<b>Fiche n°21 : Indicateur IA2131</b>	<b>Taux d'exécution du plan de développement des capacités et compétences pour les organisations de la société civile</b>
<b>Catégorie</b>	<b>Indicateur d'action</b>
<b>Définition</b>	<i>Numérateur : Nombre d'activités réalisées pour les OSC</i> <i>Dénominateur : Nombre d'activités spécifiques prévues pour les OSC</i>
<b>Unité</b>	Pourcentage
<b>Désagrégation</b>	Niveau central et au niveau local (régional et communal)
<b>Périodicité</b>	Annuelle
<b>Sources d'information</b>	Rapport de suivi du PGEA
<b>Méthode de calcul</b>	Ratio simple
<b>Méthode de collecte des données</b>	Exploitation des rapports de performances du PGEA
<b>Responsable du calcul de l'indicateur</b>	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) du Ministère en charge de l'eau
<b>Valeur initiale</b>	0%
<b>Valeur cible Fin Phase 1</b>	100%
<b>Valeur cible Fin Phase 2</b>	100%
<b>Valeur cible Fin Phase 3</b>	100%

<b>Fiche n°22 : Indicateur IA2132</b>	<b>Proportion des communes couvertes par des appuis des OSC dans le secteur</b>
<b>Catégorie</b>	<b>Indicateur d'action</b>
<b>Définition</b>	<i>Numérateur : Nombre de communes couvertes par les appuis des OSC (selon définition spécifique de la nature et de l'importance des appuis)</i> <i>Dénominateur : Nombre total de communes</i>
<b>Unité</b>	Pourcentage
<b>Désagrégation</b>	Niveau central et au niveau régional
<b>Périodicité</b>	Annuelle
<b>Sources d'information</b>	Rapport de performances des programmes sectoriels
<b>Méthode de calcul</b>	Ratio simple
<b>Méthode de collecte des données</b>	Exploitation des rapports de performances des programmes sectoriels
<b>Responsable du calcul de l'indicateur</b>	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) du Ministère en charge de l'eau
<b>Valeur initiale</b>	A déterminer à fin 2015
<b>Valeur cible Fin Phase 1</b>	20%
<b>Valeur cible Fin Phase 2</b>	40%
<b>Valeur cible Fin Phase 3</b>	60%

<b>Fiche n°23 : Indicateur IA3111</b>	<b>Taux de renseignement des indicateurs de suivi-évaluation intégré des programmes de la politique nationale de l'eau</b>
<b>Catégorie</b>	<b>Indicateur d'action</b>
<b>Définition</b>	<i>Numérateur : Nombre d'indicateurs renseignés de façon systématique conformément aux prévisions</i> <i>Dénominateur : Nombre total d'indicateurs</i>
<b>Unité</b>	Pourcentage
<b>Désagrégation</b>	Niveau central
<b>Périodicité</b>	Annuelle
<b>Sources d'information</b>	Rapport de performances des programmes sectoriels
<b>Méthode de calcul</b>	Ratio simple
<b>Méthode de collecte des données</b>	Exploitation des rapports de performances des programmes sectoriels
<b>Responsable du calcul de l'indicateur</b>	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) du Ministère en charge de l'eau
<b>Valeur initiale</b>	A déterminer à fin 2015
<b>Valeur cible Fin Phase 1</b>	100%
<b>Valeur cible Fin Phase 2</b>	100%
<b>Valeur cible Fin Phase 3</b>	100%

<b>Fiche n°24 : Indicateur IA3112</b>	<b>Taux d'actualisation des stratégies et instruments sectoriels basée sur la capitalisation des expériences</b>
<b>Catégorie</b>	<b>Indicateur d'action</b>
<b>Définition</b>	<p><i>Numérateur : Nombre d'instruments et de stratégies sectoriels actualisés sur la base de processus pertinents et multi-acteurs de capitalisation des expériences (selon définition spécifique de la nature et des modalités pertinentes des activités de capitalisation et des instruments et stratégies sectoriels concernés)</i></p> <p><i>Dénominateur : Nombre total d'instruments et de stratégies sectoriels actualisés</i></p>
<b>Unité</b>	Pourcentage
<b>Désagrégation</b>	Niveau central
<b>Périodicité</b>	Annuelle
<b>Sources d'information</b>	Rapport de performances du PGEA
<b>Méthode de calcul</b>	Ratio simple
<b>Méthode de collecte des données</b>	Exploitation des rapports de performances des programmes sectoriels et enquêtes complémentaires si nécessaire
<b>Responsable du calcul de l'indicateur</b>	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) du Ministère en charge de l'eau
<b>Valeur initiale</b>	A déterminer à fin 2015
<b>Valeur cible Fin Phase 1</b>	100%
<b>Valeur cible Fin Phase 2</b>	100%
<b>Valeur cible Fin Phase 3</b>	100%

<b>Fiche n°25 : Indicateur IA3211</b>	<b>Taux d'exécution du plan stratégique de communication</b>
<b>Catégorie</b>	<b>Indicateur d'action</b>
<b>Définition</b>	<i>Numérateur : Nombre d'activités exécutées</i> <i>Dénominateur : Nombre total d'activités prévues</i>
<b>Unité</b>	Pourcentage
<b>Désagrégation</b>	Niveau central
<b>Périodicité</b>	Annuelle
<b>Sources d'information</b>	Rapport de suivi du PGEA
<b>Méthode de calcul</b>	Ratio simple
<b>Méthode de collecte des données</b>	Exploitation des rapports de suivi du PGEA
<b>Responsable du calcul de l'indicateur</b>	Direction de la Communication et de la Presse Ministérielle (DCPM) du Ministère chargé de l'eau
<b>Valeur initiale</b>	0%
<b>Valeur cible Fin Phase 1</b>	100%
<b>Valeur cible Fin Phase 2</b>	100%
<b>Valeur cible Fin Phase 3</b>	100%

<b>Fiche n°26 : Indicateur IA3212</b>	<b>Perception des acteurs stratégiques sectoriels sur l'efficacité de la communication</b>
<b>Catégorie</b>	<b>Indicateur d'action</b>
<b>Définition</b>	<i>Numérateur : Nombre d'acteurs stratégiques jugeant la communication efficace (selon liste prédéfinis des acteurs stratégiques et critères prédéfinis pour apprécier l'efficacité de la communication)</i> <i>Dénominateur : Nombre total d'acteurs stratégiques enquêtés</i>
<b>Unité</b>	Pourcentage
<b>Désagrégation</b>	Niveau central
<b>Périodicité</b>	Annuelle
<b>Sources d'information</b>	Enquêtes DCPM
<b>Méthode de calcul</b>	Ratio simple
<b>Méthode de collecte des données</b>	Enquêtes d'opinion
<b>Responsable du calcul de l'indicateur</b>	Direction de la Communication et de la Presse Ministérielle (DCPM) du Ministère chargé de l'eau
<b>Valeur initiale</b>	A déterminer à fin 2015
<b>Valeur cible Fin Phase 1</b>	70%
<b>Valeur cible Fin Phase 2</b>	80%
<b>Valeur cible Fin Phase 3</b>	95%

<b>Fiche n°27 : Indicateur IA3212</b>	<b>Taux d'exécution de la stratégie de promotion du Genre et des droits humains</b>
<b>Catégorie</b>	<b>Indicateur d'action</b>
<b>Définition</b>	<i>Numérateur : Nombre d'activités exécutées</i> <i>Dénominateur : Nombre d'activités prévues</i>
<b>Unité</b>	Pourcentage
<b>Désagrégation</b>	Niveau central
<b>Périodicité</b>	Annuelle
<b>Sources d'information</b>	Rapport de suivi du PGEA
<b>Méthode de calcul</b>	Ratio simple
<b>Méthode de collecte des données</b>	Exploitation des rapports de suivi du PGEA
<b>Responsable du calcul de l'indicateur</b>	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) du Ministère en charge de l'eau
<b>Valeur initiale</b>	0%
<b>Valeur cible Fin Phase 1</b>	100%
<b>Valeur cible Fin Phase 2</b>	100%
<b>Valeur cible Fin Phase 3</b>	100%

<b>Fiche n°28 : Indicateur IA4114</b>	<b>Perception des acteurs stratégiques sectoriels sur la prise en compte du Genre et des Droits humains</b>
<b>Catégorie</b>	<b>Indicateur d'action</b>
<b>Définition</b>	<i>Numérateur : Nombre d'acteurs stratégiques, jugeant satisfaisante la prise en compte du Genre et des droits humains (selon liste prédéfini des acteurs stratégiques et critères prédéfinis pour apprécier la prise en compte des deux paramètres)</i> <i>Dénominateur : Nombre total d'acteurs stratégiques enquêtés</i>
<b>Unité</b>	Pourcentage
<b>Désagrégation</b>	Niveau central
<b>Périodicité</b>	Annuelle
<b>Sources d'information</b>	Enquêtes Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) du Ministère en charge de l'eau
<b>Méthode de calcul</b>	Ratio simple
<b>Méthode de collecte des données</b>	Enquêtes d'opinion
<b>Responsable du calcul de l'indicateur</b>	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) du Ministère en charge de l'eau
<b>Valeur initiale</b>	A déterminer à fin 2015
<b>Valeur cible Fin Phase 1</b>	70%
<b>Valeur cible Fin Phase 2</b>	80%
<b>Valeur cible Fin Phase 3</b>	95%

<b>Fiche n°29 :</b> <i>Indicateurs IP</i>	<b>IP111 ; IP112 ; IP113 ; IP211 ; IP212 ; IP213 ; IP311; IP321; IP411</b>
<b>Catégorie</b>	<b>Indicateur de produits</b>
<b>Définition</b>	<i>Numérateur : Nombre de produits réalisés (considération le niveau de réalisation de chaque produit pour la période de mesure)</i> <i>Dénominateur : Nombre total de produits prévus relatifs à l'action</i>
<b>Unité</b>	Pourcentage
<b>Désagrégation</b>	Niveau central
<b>Périodicité</b>	Semestrielle
<b>Sources d'information</b>	Rapport de suivi du PGEA
<b>Méthode de calcul</b>	Ratio simple
<b>Méthode de collecte des données</b>	Suivi de la mise en œuvre des actions du PGEA
<b>Responsable du calcul de l'indicateur</b>	Responsable de l'action (Cf. Tableau 8 du document de programme)
<b>Valeur initiale</b>	0%
<b>Valeur cible Fin Phase 1</b>	100%
<b>Valeur cible Fin Phase 2</b>	100%
<b>Valeur cible Fin Phase 3</b>	100%

## Annexe 4 : Tableaux synthétiques du diagnostic de la gouvernance du secteur eau et assainissement (2007-2015)

### Acquis et insuffisances relatifs au cadre institutionnel et au dispositif de pilotage

Principaux acquis	Principales insuffisances
<p>Le dispositif en place : La politique de l'eau est actuellement mise en œuvre à travers deux programmes structurants (PAGIRE et PN-AEPA) et quelques projets dans le domaine des aménagements hydrauliques.</p> <p>Les cadres conjoints de concertation existants : le Cadre partenarial (CaPa) entre l'Etat et les Partenaires techniques et financiers (PTF), et la revue annuelle conjointe du PN-AEPA et du PAGIRE.</p> <p>Le cadre sectoriel de dialogue (CSD) de l'eau et de l'assainissement défini en 2012</p> <p>La connaissance et reconnaissance de la contribution des ONG notamment au niveau local.</p> <p>L'organisation des PTF et leur participation au dialogue sectoriel. Ils ont joué un rôle moteur dans le renforcement institutionnel du secteur.</p> <p>La création en 2008 d'une Direction Générale de l'Assainissement des Eaux Usées et Excréta, améliorant le profil institutionnel de ce secteur</p> <p>La stabilité institutionnelle de l'ONEA, l'autonomie de sa gestion et la qualité de sa gouvernance</p>	<p>Instabilité institutionnelle en particulier pour le milieu rural</p> <p>Non-respect des principes de la GIRE dans l'organisation institutionnelle</p> <p>Faibles collaborations interministérielles et intra-ministérielles : GIRE, assainissement, statistiques, décentralisation, finances publiques.</p> <p>Lourdeurs administratives, lourdeur des procédures de passation des marchés, faibles capacités intrinsèques des communes.</p>

### Acquis et insuffisances relatifs à la gestion des ressources financières et matérielles

Principaux acquis	Principales insuffisances
<p>La dynamique de l'approche programme dans le cadre du PN-AEPA et du PAGIRE a permis la mise en place d'outils conjoints de financement du secteur : l'ABS et deux paniers communs (PN-AEPA et PAGIRE)</p> <p>La mise en place en 2010 d'un Comité Interministériel de Suivi de la mise en œuvre de l'ABS au PN-AEPA (CISAB) regroupant l'ensemble des structures impliquées dans l'ABS (y compris les régions) pour le suivi intra-annuel de l'ABS.</p> <p>L'initiation des outils permettant le suivi analytique de la gestion du PN-AEPA et du PAGIRE : un BPO pour chaque programme et l'installation d'un logiciel de comptabilité analytique (SUCCES) au niveau central dans les régions.</p> <p>La mise en place d'une Direction des Marchés Publics (DMP) dans chaque ministère.</p>	<p>Non-respect des dispositions du manuel d'exécution du PNAEPA relatives à la déconcentration.</p> <p>L'outil SUCCES n'a pas bien fonctionné dans les régions. Faible appropriation de l'outil par les autorités sectorielles.</p> <p>Non prise en compte des besoins réels des communes dans le transfert de fonds pour la réhabilitation des ouvrages d'AEP. Conséquence: difficultés de consommation des fonds.</p> <p>Les procédures des marchés publics ont constitué une contrainte majeure dans l'exécution du budget notamment au niveau central.</p> <p>: Faible implication des Directions régionales dans le suivi de la mise en œuvre des travaux et dans la gestion financière et comptable des fonds transférés aux agences de Maitrise d'Ouvrage Délégée (MOD).</p> <p>Le rapport général annuel d'activités 2013 de l'Autorité Supérieure de Contrôle de l'Etat (ASCE) signale un dénominateur commun à l'administration publique: mauvaise gestion de la comptabilité matière en termes de : i) absence ou mauvaise tenue de registre des immobilisations et de fiche de suivi de stocks, et ii) absence ou inventaire périodique.</p>

### Acquis et insuffisances relatifs à la programmation, à la budgétisation et au financement

Principaux acquis	Principales insuffisances
<p>Les outils de programmation dans le sous-secteur AEPA : au niveau national et régional, le Budget programme par objectif (BPO) demeure l'outil de programmation par excellence du PN-AEPA. En milieu rural, le PCD-AEPA demeure l'outil indispensable pour la planification et la programmation des ouvrages à l'échelle communale.</p> <p>Le BPO du PN-AEPA (programmation physique et budgétaire dégageant un gap) est arrimé au Budget-Programme du Ministère en charge de l'eau qui fait une programmation budgétaire sans gap en lien avec le cadrage du Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT).</p> <p>Des nouveaux outils de programmation communale sont conçus (sont au stade d'expérimentation et doivent être validés) dans la perspective de renforcer les capacités des communes dans la planification et la budgétisation des investissements en milieu rural.</p> <p>En milieu urbain, le plan stratégique et le plan de développement 2007-2015 de l'ONEA sont les outils de planification de l'AEPA</p> <p>La conception du SIG-OMD (base de données des infrastructures existantes) pour le suivi – évaluation du PN-AEPA</p> <p>Les plans de financements élaborés pour le PN-AEPA : permettent de mettre en parallèle les besoins et les financements acquis afin de mieux suivre la mobilisation des ressources.</p>	<p>Forte dépendance du financement du secteur sur l'aide extérieure qui n'est pas de nature à garantir ni la pérennité des services, ni le leadership national.</p> <p>La Contribution financière en matière d'eau (CFE) qui devrait permettre d'améliorer le financement des actions dans ce domaine est à un niveau d'opérationnalisation assez faible.</p> <p>L'application du BPO fait partie des acquis du Ministère en charge de l'eau en termes de gouvernance. Cependant et pour une pleine appropriation des activités sont encore à développer.</p> <p>Le guide BPO Communal doit être affiné et validé avant application. Processus d'application actuellement paralysé faute de volonté politique</p> <p>Persistance très forte des inégalités géographiques dans l'accès à l'eau potable et à l'assainissement: l'apport du PN-AEPA a été très limité.</p> <p>Faibles performances du recouvrement des coûts d'exploitation et de maintenance des services d'eau en milieux rural et semi-urbain.</p> <p>Absence de suivi des accords de financement (non maîtrise des dates critiques).</p>

Principaux acquis	Principales insuffisances
<p>L'adoption de l'approche sectorielle qui a fait évoluer les outils de financement : trois modalités de financement de l'APD sont appliquées : l'ABS, de l'appui projet et le panier commun. Plus des trois quarts de l'APD sont assurés par l'appui projet.</p> <p>Le recouvrement des coûts d'exploitation et de maintenance : En milieu urbain l'ONEA dispose d'un modèle financier qui permet le recouvrement des coûts d'exploitation et de maintenance du service à travers une politique tarifaire assurant une péréquation entre les différentes catégories de consommateurs.</p>	

#### Acquis et insuffisances relatif au suivi-évaluation

Principaux acquis	Principales insuffisances
<p>L'adoption en 2008 pour le volet rural d'un manuel de suivi – évaluation décrivant le dispositif, les outils et les indicateurs.</p> <p>L'introduction par la suite des indicateurs d'équité du taux d'accès et du coût de service par personne couverte.</p> <p>Un inventaire national des ouvrages hydrauliques (INOH) réalisé en 2005 puis complété en 2009</p> <p>Au niveau de l'assainissement, une enquête nationale a été réalisée en 2010 avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD).</p> <p>En ce qui concerne le volet urbain, les indicateurs sont issus du contrat-plan de l'ONEA avec l'Etat.</p>	<p>Absence d'un dispositif de suivi évaluation intégré milieu rural et milieu urbain</p> <p>Qualité insuffisante des indicateurs</p> <p>Pas d'harmonisation des indicateurs sectoriels avec ceux de l'INSD en terme de méthode de calcul des taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement ainsi que du découpage rural/urbain.</p> <p>Modélisation de l'outil SIG/OMD plus actuelle à 100%</p> <p>Nombre trop élevé de rapports/documents qui rendent compte des indicateurs sectoriels avec parfois des incohérences entre eux.</p> <p>Pas de suivi des effets et impacts sur les cibles des programmes. Il est en de même des aspects transversaux (genre, environnement)</p> <p>Faible taux de renseignement de la batterie d'indicateurs</p>

Principaux acquis	Principales insuffisances
<p>Les supports de diffusion et d'analyse sont constitués de rapports semestriels du PN-AEPA.</p> <p>La création par le Gouvernement en 2013 de la Direction Générale des Etudes et des Statistiques (DGEES) dans tous les ministères. Les DGEES sont ainsi chargées de la coordination de la fonction suivi-évaluation.</p>	<p>Le rôle de la DGEES en tant que nouvel acteur n'est pas encore bien appréhendé</p> <p>Potentiel des TIC très peu exploité.</p> <p>BD SNIEau non fonctionnelle</p>

### Acquis et insuffisances relatifs à la législation et la réglementation

Principaux acquis	Principales insuffisances
<p>La loi d'orientation sur la gestion de l'eau d'avril 2001 et ses textes d'application constituent la principale base juridique de l'action publique dans le domaine de l'eau.</p> <p>En milieu urbain, le contrat plan Etat-ONEA (renouvelable tous les trois ans) encadre le mandat confié à cette société d'Etat et fixe les devoirs et obligations de l'Etat</p> <p>En matière d'assainissement il y a lieu de citer principalement le code d'hygiène publique (2005) et le document de politique en matière d'assainissement (2007).</p> <p>D'autres textes législatifs en matière de gouvernance (code des collectivités territoriales, loi sur le foncier, loi sur le pastoralisme, etc.) et de développement durable (code de l'environnement, code forestier, loi d'orientation sur le développement durable, etc.) complètent ce corpus de base</p> <p>La loi sur l'eau répond aux objectifs d'une bonne gouvernance de l'eau en consacrant la GIRE et en reconnaissant le droit à l'eau pour chaque Burkinabè</p>	<p>Malgré les progrès réalisés ces dernières années dans la prise des textes, les pouvoirs publics ont du mal à les faire respecter à cause principalement de l'absence d'une police de l'eau.</p> <p>La fonction "législation et réglementation sectorielle" n'est pas traitée de façon transversale mais par plusieurs directions/services</p> <p>Manque d'évaluation du cadre réglementaire de la gestion du service public de l'eau en milieu rural</p> <p>Faiblesse du cadre réglementaire sur les normes en matière d'AEPA</p> <p>Prise en compte insuffisante des réalités du secteur de l'AEPA dans le texte organisant l'intercommunalité.</p>

### Acquis et insuffisances relatifs à la communication

Principaux acquis	Principales insuffisances
<p>La prise en compte de la communication dans les instruments de mise en œuvre du PNAEPA et du PAGIRE</p> <p>La forte visibilité du secteur lors de la médiatisation de quelques activités phares : Campagne de plaidoyer du Président du Faso, le Forum Africa Water 2014, Promotion de l'Assainissement Total Porté par les Leaders, etc.</p> <p>L'amélioration de la visibilité institutionnelle du SP/PAGIRE et de l'ONEA</p> <p>La production et diffusion de quelques films documentaires et émissions radio/télé le plus souvent à l'initiative de quelques ONG (IRC, WaterAid, Eau Vive, etc.)</p> <p>L'existence du Portail web de l'eau, du site web du Ministère et des sites web des agences de l'eau</p> <p>Une bonne connaissance générale de la MOC par les acteurs du secteur</p> <p>La mise en œuvre du Réseau des professionnels de l'information et de la Communication pour l'eau et l'assainissement (RICHE).</p> <p>Les principaux acteurs stratégiques (l'administration, les PTF, les ONG) ont développé plusieurs initiatives pour améliorer la communication du secteur au cours de la période de 2007 à 2014.</p>	<p>Faible vulgarisation du plan stratégique de communication du PNAEPA</p> <p>Faible mise en œuvre et absence de suivi du plan stratégique de communication du PNAEPA</p> <p>Elaboration tardive de la stratégie de communication du PAGIRE</p> <p>Faibles dynamisme, structuration et coordination de la communication institutionnelle / Absence d'évaluation de l'efficacité des actions de communication</p> <p>Faible implication de la DCPM dans les activités de communication des structures du Ministère / Insuffisance de spécialistes en communication au sein des institutions publiques</p> <p>Difficultés de collaboration interministérielle sur la communication pour le changement de comportement (faible coordination, pas de chef de file)</p> <p>Faible valorisation des sociologues du Ministère devant prendre en charge la communication sociale</p> <p>Tendance à limiter la communication ministérielle (y compris DGRE et DGAEUE) à la médiatisation des principales activités des autorités ministérielles</p> <p>La DGRE et la DGAEUE sont peu visibles au plan national au-delà du secteur et souvent citées pour leurs performances techniques limitées ; leur visibilité est encore plus faible aux plans régional et international</p> <p>Faible fonctionnalité et mise à jour du Portail web de l'eau</p> <p>Les formats de rapportage et les canaux de diffusion prennent peu en compte l'importance croissante du numérique et du web</p> <p>Peu de production audiovisuelle à l'initiative du Ministère</p>

Principaux acquis	Principales insuffisances
	<p>(hormis des spots ou campagnes publicitaires ou de sensibilisation)</p> <p>Communication pour le changement limitée à la mise en place du dispositif de la réforme ou lors de la construction des ouvrages d'assainissement, sans suivi et animation au cours de l'utilisation des services d'AEPHA</p> <p>Inefficacité de la gestion et de la coordination de la bibliographie institutionnelle du secteur</p>

### Acquis et insuffisances relatifs aux ressources humaines et capacités managériales

Principaux acquis	Principales insuffisances
<p>L'élaboration du plan de développement des ressources humaines (PDRH, 2008-2012). Il n'est toutefois pas possible de dire dans quelle mesure ce plan a été exécuté à cause du manque d'informations</p> <p>Le lancement de l'audit organisationnel de la DGAEUE en 2014 qui devrait déboucher sur un plan de renforcement de ses capacités institutionnelles et managériales</p> <p>Le financement par des PTF (Danida, Asdi) de la formation supérieure (licence, master) de plus 90 jeunes qui ont tous été intégrés à la fonction publique comme résultat du plaidoyer en 2005 dans le cadre du PAGIRE</p> <p>La politique interne de développement des ressources humaines de l'ONEA qui inclut un centre de formation qui évolue progressivement vers un centre ouvert à tout le secteur (administration, collectivités, secteur privé).</p> <p>L'existence d'un pôle d'excellence africain en matière de formation dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (2IE) abrité par le Burkina Faso</p>	<p>Effectifs insuffisants en relation au cadre institutionnel actuel et aux missions du secteur de l'eau et de l'assainissement</p> <p>Instabilité du personnel due à la faiblesse des systèmes de motivation</p> <p>Insuffisance des ressources humaines des services techniques déconcentrés de l'eau et de l'assainissement pour appuyer effectivement les communes.</p> <p>Au niveau des communes il convient de noter : i) la faible capacité et insuffisance en ressources humaines (quantité et qualité) dans l'administration communale pour un suivi technique et financier des interventions, pour la gestion des marchés publics, etc., ii) la faible capacité des communes à exercer la maîtrise d'ouvrage locale</p> <p>Collaboration insuffisante entre communes et structures déconcentrées comme conséquence du faible niveau d'appropriation du processus des transferts par les deux catégories d'acteurs</p>

### Acquis et insuffisances relatifs à la déconcentration et à la décentralisation

Principaux acquis	Principales insuffisances
<p>Le PN-AEPA a indéniablement renforcé le processus de déconcentration en assurant aux directions régionales en charge de l'eau des moyens de fonctionnement réguliers</p> <p>L'appui-conseil aux communes et leur implication progressive dans le processus de programmation et de suivi sectoriel</p> <p>Les outils de base pour l'exercice de la maîtrise d'ouvrage communale en matière de programmation et de suivi-évaluation existent et ne demandent qu'à être appropriés.</p> <p>La dynamique de transfert des crédits d'investissement aux communes constitue aujourd'hui un important acquis sur lequel des leçons peuvent être tirées en vue de son amplification</p>	<p>Collaboration et mise en synergie insuffisante des compétences et moyens des services déconcentrés pour un accompagnement efficace des communes</p> <p>Rôle des communes non respecté dans la programmation sectorielle</p> <p>Faible promotion de l'intercommunalité</p> <p>La faible capacité financière des communes à disposer de services techniques compétents</p> <p>La non définition des mécanismes et des supports de reddition des comptes, des rôles des acteurs ministériels (Eau, Décentralisation, finances) dans le suivi et l'évaluation des transferts, ce qui rend difficile le suivi de l'utilisation faite des fonds transférés</p>

### Acquis et insuffisances relatifs à la contribution du secteur privé

Principaux acquis	Principales insuffisances
<p>Le secteur privé contribue au développement de l'AEPA. Il s'agit majoritairement de la réalisation d'ouvrages hydrauliques, les prestations de services, l'appui-conseil et la formation.</p> <p>L'Etat et ses partenaires ont retenu le principe de Partenariat Public Privé (PPP) avec l'objectif de promouvoir et induire l'engagement du secteur privé (interne et externe) pour favoriser et diversifier les alternatives de financement de l'économie</p> <p>L'existence de l'Association Nationale des Professionnels du secteur de l'Eau Potable et de l'Assainissement du Burkina (ANP-SEPAB) montre une volonté d'organisation du secteur privé.</p>	<p>Manque d'un cadre de dialogue spécifique direct entre le Ministère en charge de l'eau et le secteur privé.</p> <p>Faiblesses dans la supervision et contrôle des activités du secteur privé, Faiblesses des capacités techniques des ressources humaines disponibles au niveau communal</p> <p>Suivi irrégulier dans les communes en matière de gestion déléguée des ouvrages</p> <p>Sérieuses faiblesses dans la gestion des entreprises</p> <p>L'inadéquation des profils, le manque de planification, etc.</p>

Principaux acquis	Principales insuffisances
<p>La dynamique du PN-AEPA a accordé une place au secteur privé dans le dispositif de dialogue sectoriel.</p> <p>Des opérateurs privés participent aussi sous une forme contractuelle, au niveau communal, aux opérations de financement, de réalisation, de maintenance, de gestion et d'exploitation d'ouvrages d'alimentation en eau potable et assainissement</p>	<p>L'inadéquation des offres financières, le mauvais entretien des équipements, la gestion des contrats au jour le jour, etc.</p> <p>Dans le cadre du PPP le partenariat pour le renforcement opérationnel (rôles et responsabilités) du processus public-privé est encore faible.</p> <p>Le fonctionnement ad hoc de l'ANP-SEPAB ne facilite pas un démarrage sur des bases solides.</p> <p>Le nombre limité de membres ainsi que leur capacité limitée de cotisation empêchent un fonctionnement normal.</p> <p>Dans le secteur de l'AEUE le secteur privé n'a pas encore le poids nécessaire pour se transformer en protagoniste important du développement de l'assainissement.</p> <p>Faible promotion du PPP dans le secteur de l'eau et de l'assainissement pour assurer la durabilité des investissements.</p>

### Acquis et insuffisances relatifs à la contribution de la société civile

Principaux acquis	Principales insuffisances
<p>La participation active et contributive des ONG aux concertations sectorielles (revues des programmes, CNP, CRP) et aux résultats des composantes du PN-AEPA et du PAGIRE</p> <p>Quelques efforts de contrôle et veille citoyens : enquête de satisfaction des usagers du PNAEPA réalisée par le SPONG, mise au point par IRC d'une méthodologie de mesure régulière de la satisfaction des usagers, etc.)</p> <p>La reconnaissance des OSC dans la nouvelle Politique Nationale de l'Eau comme acteurs de financement du secteur, de représentation, défense et protection des droits humains des groupes vulnérables ; professionnels d'IMS et de</p>	<p>Absence ou insuffisance d'opportunités de dialogues bilatéraux entre les OSC et l'administration</p> <p>Faible appropriation des textes relatifs à la décentralisation et du rôle des communes</p> <p>Persistance d'interventions hors Cadre Unifié d'Intervention</p> <p>Pressions sur l'administration pour la prise en compte d'approches et méthodes spécifiques</p> <p>Absence de mécanisme uniforme ou formel pour l'institutionnalisation des innovations</p>

Principaux acquis	Principales insuffisances
<p>renforcement des capacités</p> <p>La reconnaissance des OSC dans le cadre du PAGIRE 2016-2030 comme sources de financement ; productrices d'études thématiques ; acteurs d'appui à la protection des ressources en eau ; acteurs et cibles des appuis à la prise en compte des droits humains et acteurs d'appui au développement institutionnel</p>	<p>Absence de suivi des méthodes interventions</p> <p>Actions limitées en termes de veille et contrôle citoyens, pression sur les autorités publiques, revendication et défenses des droits des groupes vulnérables vis-à-vis des autorités publiques (y compris insuffisance de ressources financières pour conduire les actions)</p>

### ***Acquis et insuffisances relatifs à la prise en compte des droits humains***

Principaux acquis	Principales insuffisances
<p>Le Burkina Faso s'est doté en 2001 (mise à jour en 2013) d'une Politique Nationale des Droits Humains et de la Promotion Civique (PNDHPC). La PNDHPC de 2013 reconnaît l'eau potable comme droit à un niveau de vie suffisant, et l'assainissement dans le cadre du droit à un environnement sain par l'amélioration du cadre de vie.</p> <p>L'Etat s'est également doté en 2011 d'un guide d'intégration des droits humains dans les politiques sectorielles (élaboré par le MEF).</p> <p>La mobilisation des partenaires techniques et financiers pour soutenir les efforts de l'Etat à travers le PNAEPA et le PAGIRE.</p> <p>La mise en œuvre au niveau national d'un indicateur d'équité du taux d'accès à l'eau potable au niveau des communes</p> <p>La mise en œuvre de plusieurs processus pour favoriser la fourniture des services d'AEPHA aux groupes vulnérables : (stratégies pro-pauvres pour zones rurales et quartiers périphériques, équité du prix de l'eau, financements solidaires ATPL, etc.)</p> <p>La promotion par l'administration d'un dialogue</p>	<p>La formulation du PNAEPA n'a pas spécifiquement pris en compte les enjeux et principes liés aux droits humains</p> <p>Absence de dispositif de suivi des aspects droits humains au sein du Ministère</p> <p>Forte disparité des taux d'accès entre les communes et régions</p> <p>Forte disparité des conditions d'accès aux services entre urbain et rural</p> <p>Faible disponibilité et accès à l'information pour les groupes vulnérables (y compris les femmes) et faibles capacités et opportunités dans le pilotage et la concertation</p> <p>Faible pérennité des investissements en zones rurales</p> <p>Non prise en compte de l'eau et de l'assainissement dans les droits sociaux effectivement protégés par le gouvernement (Ministère des droits humains)</p> <p>Faibles contrôles interne et externe des dépenses et</p>

Principaux acquis	Principales insuffisances
<p>sectoriel (pilotage et concertation) inclusif et dynamique dans le cadre du PN-AEPA et du PAGIRE</p> <p>Des initiatives de contrôle externe de gestion par les PTF pour contribuer à la transparence et la lutte contre la corruption (par exemple les audits des crédits délégués) ;</p> <p>La mention explicite de l'AFDH comme orientation stratégique de la politique nationale de l'eau ;</p> <p>La mobilisation des PTF pour les principes de l'AFDH, notamment divers processus, travaux, études etc. initiés par Danida, WSP, ASDI, GIZ.</p>	<p>procédures publiques. Faible prise en compte de l'eau et de l'assainissement dans les droits sociaux effectivement défendus par les OSC</p>

### 3.12 Acquis et insuffisances relatifs à la prise en compte du Genre

Principaux acquis	Principales insuffisances
<p>L'existence de la PNG (2009) qui consacre l'ambition de l'Etat Burkinabè à promouvoir le Genre, et le guide d'intégration du Genre dans les politiques sectorielles (2011).</p> <p>Le Genre est reconnu comme principe dans la politique nationale de l'eau avec des références à la Politique Nationale Genre</p> <p>L'existence d'une stratégie et plan d'actions Genre du PAGIRE 2013-2015.</p> <p>L'intérêt des PTF pour la promotion du Genre dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.</p> <p>L'existence d'opportunités de financement pour la promotion du Genre comme le Fonds Commun Genre qui a soutenu des initiatives dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.</p>	<p>Inexistence de stratégie et plan d'action Genre et AEPHA</p> <p>Faible cohérence entre la Politique nationale Genre et la stratégie Genre du PAGIRE</p> <p>Peu ou pas de suivi des objectifs Genre dans les rapports bilan des programmes (PNAEPA et PAGIRE)</p> <p>Les actions de promotion du Genre sont limitées à la mise en place des Organisations Communautaires de Base (AUE, CLE, etc.)</p> <p>Faible représentativité et faible autorité des femmes au sein des OCB (AUE, CLE, comités de gestion des barrages, organisations d'usagers) et des instances de décision en AEPHA et GIRE</p> <p>Les services d'hygiène et d'assainissement ne tiennent pas toujours compte des besoins spécifiques des femmes (menstrues, grossesses, allaitement, risques physiques et sanitaires, etc.), des personnes handicapées</p> <p>Faible représentation et responsabilisation des femmes au sein des structures ou organisations qui profitent des revenus et ressources économiques du secteur (opérateurs privés, ONG, administration, etc.)</p>



**« Le contenu de ce rapport relève de la seule responsabilité du Contractant et ne reflète pas nécessairement l'opinion de l'Union Européenne. »**